

Pernod Ricard 2002 F




Pernod Ricard

2002



Gouvernement d'entreprise

Conseil d'Administration [8 réunions en 2002]



PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Patrick Ricard
VICE-PRÉSIDENT : M. Thierry Jacquillat
ADMINISTRATEURS : Mme Françoise Hémard, Mme Danièle Ricard, M. Jean-Claude Beton, M. Jean-Dominique Comolli, M. François Gérard, M. Rafaël Gonzalez Gallarza, M. Jean-Jacques Laffont, M. Gérard Théry, Société Paul Ricard, représentant permanent : Mme Béatrice Baudinet, Lord Douro, Arthur Charles Valerian Wellesley, coopté lors du Conseil d'Administration du 18 mars 2003

Comité Stratégique
[8 réunions en 2002]

PRÉSIDENT
M. Patrick Ricard
MEMBRES
Mme Danièle Ricard
M. François Gérard
M. Rafaël Gonzalez Gallarza
M. Thierry Jacquillat

Comité
des Rémunérations
[2 réunions en 2002]

PRÉSIDENT
M. Jean-Dominique Comolli
MEMBRES
Mme Danièle Ricard
M. Jean-Claude Beton

Comité d'Audit
[5 réunions en 2002]

PRÉSIDENT
M. Thierry Jacquillat
MEMBRES
M. Jean-Dominique Comolli
M. Gérard Théry

Société Holding

DIRECTION GÉNÉRALE
M. Patrick Ricard / Président-Directeur Général
M. Pierre Pringuet / Directeur Général Délégué
M. Richard Burrows / Directeur Général Délégué

COMITÉ DE DIRECTION
M. Emmanuel Babeau / Directeur du Développement
M. Bernard Cazals / Directeur des Ressources Humaines
M. Pierre-Marie Chateauneuf / Directeur Juridique – Propriété intellectuelle, Assurances et Contentieux
M. Jean Chavinier / Directeur des Systèmes d'Information
M. Pierre Denêtre / Directeur des Achats
M. Patrice Desmarest / Directeur du Centre de Recherches
M. Ian Fitzsimons / Directeur Juridique – Droit des Sociétés
M. Armand Hennon / Directeur des Affaires Publiques (France)
M. Laurent Lacassagne / Directeur Financier
M. Philippe Mouton / Secrétaire Général
M. Jean-Paul Richard / Directeur du Marketing
M. Jean Rodesch / Directeur des Affaires Européennes
M. Jean-Pierre Savina / Directeur Industriel
M. Francisco de la Vega / Directeur de la Communication

Collection Pernod Ricard

Chaque année depuis son origine, Pernod Ricard commande une œuvre destinée à illustrer l'événement majeur de l'année pour notre Groupe. Cette démarche démontre notre engagement passionné pour le développement de la création artistique dans tous les pays où nous établissons nos racines. Au fil des ans, le Groupe s'est constitué une collection riche et contrastée, de grands noms côtoyant les jeunes espoirs que nous avons tenu à encourager.

Patrick Ricard



Iris Levasseur, née en 1972, vit et travaille à Paris. Ses œuvres, résolument contemporaines et dynamiques, sont composées de différents tableaux juxtaposés les uns aux autres pour créer une composition originale et colorée. L'œuvre prend tout son sens quand elle est prise dans son ensemble.



Principales Filiales

DIRECTION GÉNÉRALE

- M. Thierry Billot / PERNOD RICARD EUROPE**
- M. Lionel Breton / MARTELL & C°**
- M. Michel Bord / PERNOD RICARD NORTH AMERICA**
- M. Gilles Cambournac / PERNOD RICARD WORLD TRADE**
- M. Alain Chamla / RICARD**
- M. Pierre Coppéré / PERNOD**
- M. Philippe Dreano / PERNOD RICARD ASIA**
- M. Yves Flaissier / WYBOROWA SA**
- M. Georges Nectoux / CHIVAS BROTHERS**
- M. Christian Porta / ORLANDO WYNDHAM**
- M. Philippe Savinel / IRISH DISTILLERS**
- M. Alexandre Sirech / HAVANA CLUB INTERNATIONAL**
- M. Francesco Taddonio / PERNOD RICARD CENTRAL & SOUTH AMERICA**
- M. Param Uberoi / PERNOD RICARD SOUTH ASIA**

Stratégie

- Entretien avec Patrick Ricard p. 4
- Chiffres-clés p. 8
- Marques principales p. 10
- Entretien avec R. Burrows et P. Pringuet . . p. 12

Enjeux par régions

- Le monde Pernod Ricard p. 16
- France p. 18
- Europe (hors France) p. 22
- Amérique du Nord p. 26
- Amérique Centrale et du Sud p. 30
- Asie-Pacifique p. 34

Ressources humaines p. 40

Développement durable . . p. 45

Bourse p. 50

Rapport financier p. 53

- Rapport de gestion p. 55
- Comptes consolidés p. 69
- Gouvernement d'entreprise p. 97
- Renseignements de caractère général concernant la société et son capital p. 109
- Comptes sociaux p. 118
- Présentation et texte des résolutions proposées à l'assemblée p. 143

27 années d'acquisitions réussies

1975 Création de Pernod Ricard

2001 Jan Becher, amer tchèque,
Wyborowa SA, wodka polonaise

1975 Campbell Distillers
(White Heather Distilleries)



1980 Austin Nichols,
bourbon américain



2002 Intégration Chivas,
Martell, Seagram's Gin

1985 Ramazzotti,
amer italien



1988 Irish Distillers,
whiskeys irlandais



1989 Orlando Wyndham,
vins australiens



2002, en bref

Vins et Spiritueux

Chiffre d'affaires : + 78 %
Croissance interne : + 4,5 %
Marge opérationnelle : 20,8 %
Résultat opérationnel : + 106 %

Activités consolidées

Chiffre d'affaires : 4 836 M€ / + 6 %
Résultat opérationnel consolidé : + 67 %
Résultat courant : + 45 %
Endettement net/Fonds propres : 0,88
(hors OCÉANE)

Positions commerciales

sur le marché

des spiritueux internationaux

n°1 en France,
en Europe Continentale
et en Irlande

n°2 en Asie-Pacifique,
en Amérique Centrale
et du Sud (incluant
les spiritueux locaux)

n°2 du secteur Travel Retail

n°6 en Amérique du Nord

(source : IWSR-International Wine & Spirit Record)

1999 Yerevan Brandy Company,
brandies arméniens



1997 Larios,
gin, brandies et vins



1993 Création
de Havana Club International,
rhum cubain







Avec des résultats supérieurs aux objectifs annoncés et la réussite de l'intégration des nouvelles marques et de près de 3 500 collaborateurs venant de chez Seagram, Pernod Ricard aborde 2003 avec confiance.



Comment s'est déroulé l'exercice 2002 ?

PATRICK RICARD : 2002 a été, au plan commercial, conforme à nos attentes dans le secteur des vins et spiritueux, avec une activité très soutenue au deuxième semestre. En dépit de la crise en Amérique du Sud et des évolutions défavorables des devises, Pernod Ricard a dépassé les objectifs financiers qu'il s'était fixé pour 2002.

Concernant le résultat opérationnel, le Groupe a connu une progression de + 67 % (et même de + 106 % pour les vins et spiritueux), supérieure à l'objectif annoncé. Nous avons dégagé un bénéfice net par action de 7,47 €, alors que l'objectif était de

6,40 €. Nous avons réduit notre dette plus rapidement que prévu : notre ratio endettement sur fonds propres hors Océane est aujourd'hui de 0,88.

Les vins et spiritueux ont dégagé une marge opérationnelle de 20,8 %, maintenant homogène entre les différentes régions du monde qui, toutes, ont acquis la taille critique.

Données consolidées

Chiffre d'affaires	4 836 M €	+ 6 %
Résultat opérationnel	750 M €	+ 67 %
Résultat net part du Groupe	413 M €	+ 15 %
Résultat net hors inhabituels	410 M €	+ 59 %

L'acquisition de Seagram avait pour ambition de vous recentrer sur un métier unique : les vins et spiritueux. Comment cela s'est-il déroulé en 2002 ?

PATRICK RICARD : L'exercice 2002 a été celui du recentrage réussi du Groupe sur les vins et spiritueux. Nous avons pu céder la quasi totalité des activités non stratégiques du Groupe. Les vins et spiritueux ont représenté 95 % des profits du Groupe en 2002, et 100 % dès 2003.

Cette réussite a été saluée par le marché, le titre Pernod Ricard a continué de progresser en 2002, en hausse de 6,1 %, alors que le CAC 40 a cédé - 33,7 %, dans une année très chahutée au niveau boursier.

La réduction de l'endettement est-elle toujours votre premier objectif financier ?

PATRICK RICARD : Nous pouvons dire que la dette n'est plus un problème pour Pernod Ricard mais que notre objectif financier demeure l'abaissement du "gearing", le rapport endettement net sur fonds propres. Sur ce point, nous nous félicitons d'être en avance de plus d'un an sur notre tableau de marche. Le Groupe, pour réaliser l'acquisition des activités de Seagram, avait syndiqué cinq milliards d'euros de financement : un crédit senior de 3,5 milliards d'euros sur cinq ans, un prêt relais à court terme de 1 milliard d'euros et une émission d'obligations convertibles pour un montant de 489 millions d'euros.

La cession de l'ensemble des activités non stratégiques pour environ 1,3 milliard d'euros a permis le remboursement intégral du prêt relais dès la fin du premier semestre 2002. De plus, l'important cash-flow généré par les vins et spiritueux a permis au Groupe d'avoir à la fin de l'année 2002 une dette nette inférieure à 2,3 milliards d'euros.

Ce niveau de dette en rapport avec nos fonds propres (gearing) nous donne dès aujourd'hui la possibilité de réaliser de nouvelles acquisitions. Nous restons à l'écoute du marché et serons attentifs à toutes les opportunités qui pourront se présenter.

L'Amérique Centrale et du Sud traverse une crise sans précédent. Quelles en sont les conséquences sur les résultats du Groupe ?

PATRICK RICARD : Cette région a une grande importance pour notre développement futur mais n'a pas un impact majeur sur nos résultats.

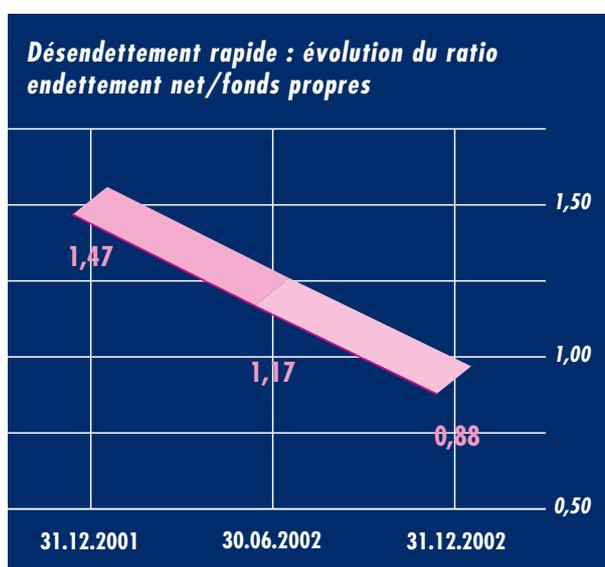
Contrairement à d'autres groupes qui sont en situation de crise en Amérique du Sud, Pernod Ricard a obtenu dans cette région des résultats acceptables, grâce à ses marques locales qui ne sont pas tributaires des fluctuations monétaires.

Le Conseil d'Administration a attribué une action gratuite pour quatre actions anciennes aux actionnaires en février. Quel en était l'objectif ?

PATRICK RICARD : Il est de tradition chez Pernod Ricard de procéder à des augmentations de capital en distribuant des actions gratuites.

2002 étant une très bonne année, nous pouvons le faire tout en conservant le montant unitaire du dividende ; ce qui se traduira pour l'actionnaire par une augmentation de 25 % de son revenu.

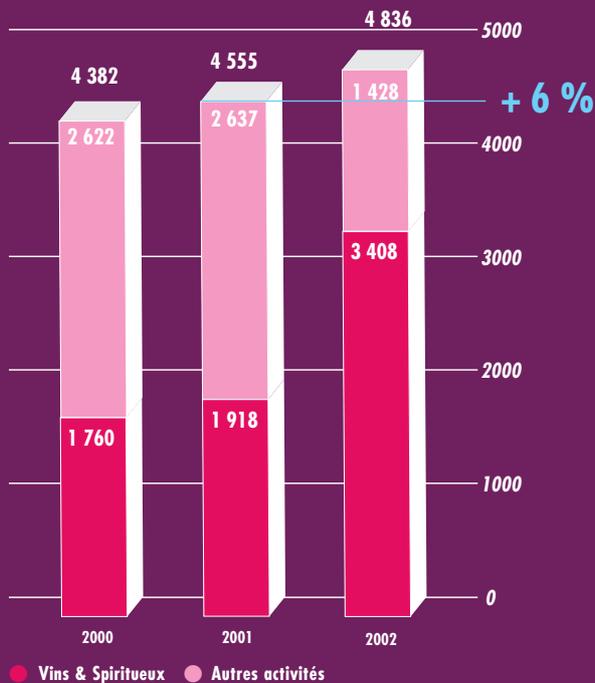
Un de nos objectifs est la création de valeur pour nos actionnaires et nous tenons par cette opération à récompenser leur fidélité. ●



Données consolidées

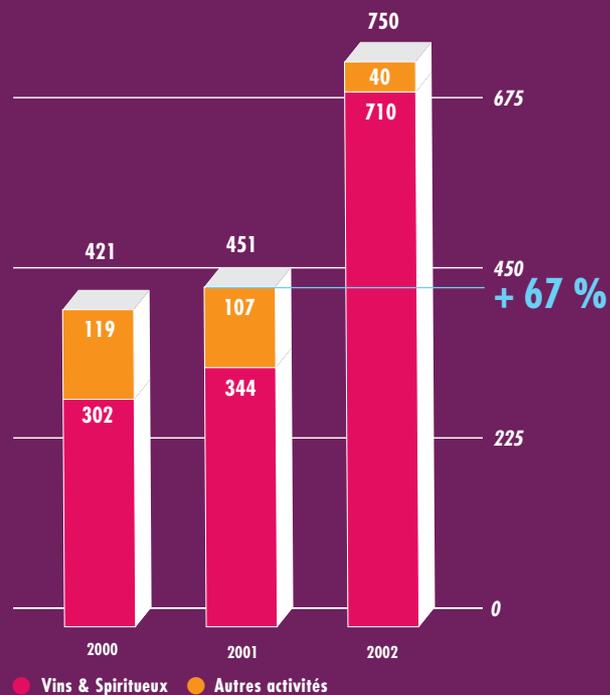
Chiffre d'affaires

(hors droits et taxes / en millions d'euros)



Résultat opérationnel

(en millions d'euros)



Résultats consolidés

(en millions d'euros)



Évolution du dividende par action retraité de l'attribution d'une action gratuite pour quatre anciennes

(en euros)

2000	1,28
2001	1,44
2002	1,80

Évolution du bénéfice par action* sur la base des titres en circulation au 31.12.2002 et de la dilution maximale liée à l'émission d'OCÉANE

(en euros)

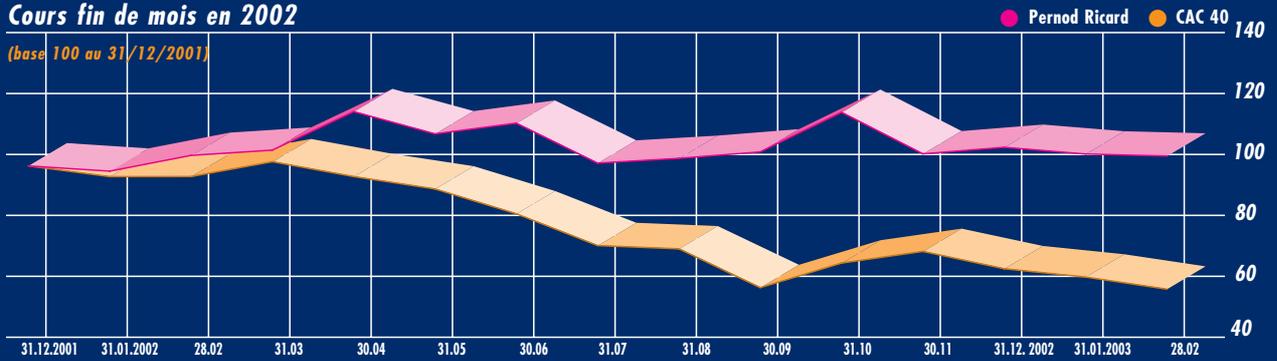
2000	4,55
2001	5,23
2002	7,47

* Résultat net part du Groupe avant exceptionnel, amortissement des surveillers et frais financiers sur OCEANE, sur une base diluée de l'émission de l'OCÉANE.

Pernod Ricard en Bourse

Cours fin de mois en 2002

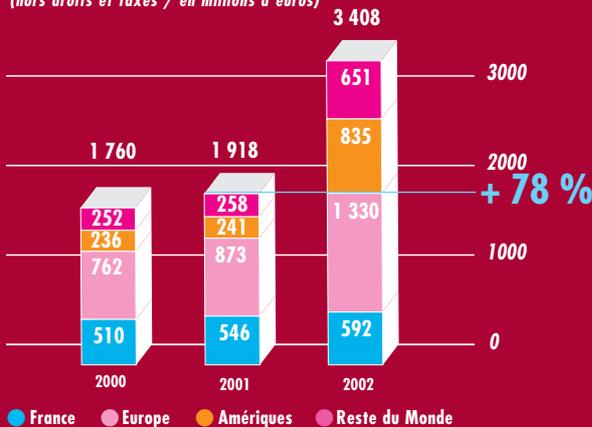
(base 100 au 31/12/2001)



Vins & Spiritueux

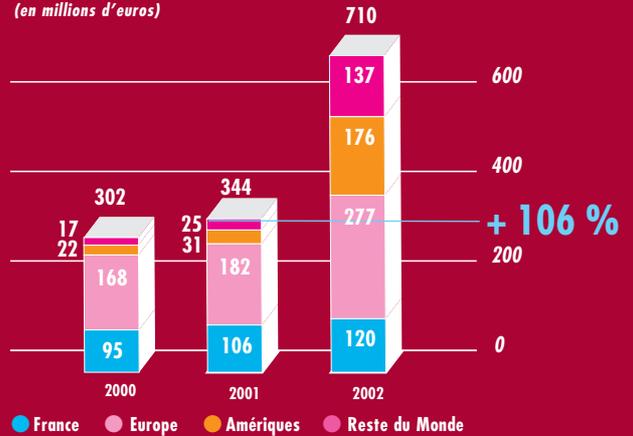
Chiffre d'affaires par zone géographique

(hors droits et taxes / en millions d'euros)



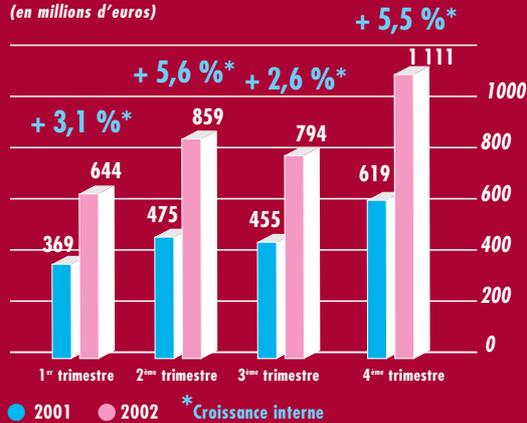
Résultat opérationnel par zone géographique

(en millions d'euros)



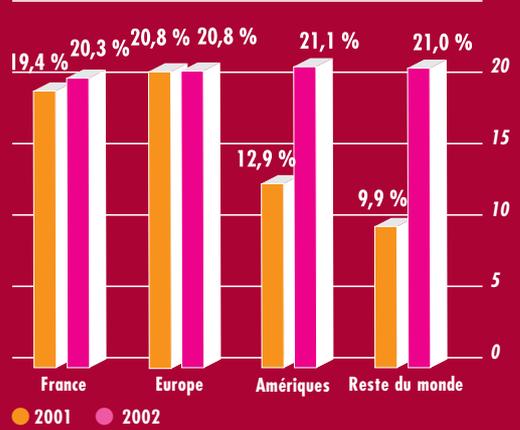
Evolution trimestrielle du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)



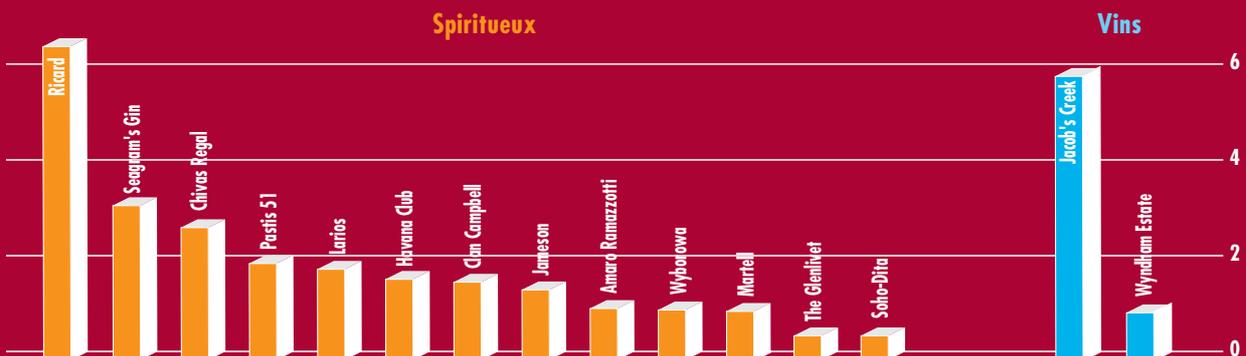
Marge opérationnelle

(résultat opérationnel/chiffre d'affaires HDT)



Marques principales

(en millions de caisses de 9 litres)



Les 16 marques principales du Groupe

Ces marques ont soit une vocation mondiale et figurent dans le palmarès des marques les plus vendues au monde, soit une vocation locale et détiennent souvent des positions de leader sur leur marché domestique.



WHISKIES >

SCOTCH : **Chivas Regal 12 ans d'âge**, Chivas Regal 18 ans d'âge, **Clan Campbell**, Royal Salute, 100 Pipers, Passport, Something Special, Revolve, White Heather

SCOTCH MALT : **The Glenlivet**, Glen Grant, Aberlour, Longmorn, Strathisla

IRISH : **Jameson**, Bushmills, Paddy, Powers

BOURBON : **Wild Turkey**

AUTRES : Blenders Pride, Natu Nobilis, Royal Canadian, Dunbar, Royal Stag, Imperial Blue, Master Blend

ANIS >

Ricard, **Pastis 51**, Henri-Louis Pernod, Ouzo Mini, Pacific, 8 Hermanos, Pernod

ALCOOLS BLANCS >

GIN : **Larios**, **Seagram's Gin**, Cork Dry Gin, Legner Light

VODKA : **Wyborowa**, Altai, Huzzar, Lodowa, Orloff, Premium, Zubrowka

TEQUILA : Viuda de Romero, Olmeca

RHUMS >

Havana Club, Montilla, Mojito Club

AMERS >

Ramazzotti, Becherovka, Fernet Capri, Suze



COGNACS & BRANDIES > **COGNACS :** Martell, Bisquit, Renault
BRANDIES ET EAUX DE VIE : Fior di Vite, Marquis de Montesquiou (Armagnac), Busnel (Calvados), Ararat, Macieira, Dorville

LIQUEURS > Soho, Dita, Ruavieja, Liqueurs Cusenier, Coymans Royal Dutch Advocaat, Millwood, Eoliki, Zoco

READY TO DRINK > Two Dogs, Seagram's Coolers, Ricard 7°5, Suze Tonic, Wild Turkey Mixers, West Coast Coolers, Stars and Stripes

VINS DU MONDE > **VINS PÉTILLANTS :** Café de Paris, Carrington, Jacob's Creek Sparkling, Canei, Trilogy
VINS DU MONDE : Jacob's Creek, Cruse, Etchart, Long Mountain, Palacio de la Vega, Pasquier Desvignes, Wyndham Estate, Alexis Lichine, Coolabah, Morris, Richmond Grove, Poet's Corner, Orlando, Almaden, Forestier, Tamada, Old Tbilissi, Caucasus Valley

APÉRITIFS À BASE DE VIN ET VINS DOUX NATURELS : Ambassadeur, Bartissol, Byrrh, Dubonnet, Sandeman, Vabe, Padilla

Entretien avec les Directeurs Généraux

L'intégration des activités acquises de Seagram explique en grande partie l'importante progression du chiffre d'affaires "vins et spiritueux" du Groupe.

Comment a évolué votre croissance organique ?

PIERRE PRINGUET : Grâce aux marques acquises de Seagram, le chiffre d'affaires vins et spiritueux du Groupe a progressé de 78 %. Nos marques "historiques" ont réalisé une croissance interne de leur chiffre d'affaires de + 4,5 % et les marques Seagram, sur une base comparable, de + 2,9 %, ce qui est très satisfaisant.

L'intégration des nouvelles marques dans les réseaux du Groupe s'est-elle effectuée conformément à vos objectifs ?

RICHARD BURROWS : Dès le premier jour, Chivas Regal et Martell sont devenus des priorités de tout notre réseau. Dans toutes les régions du monde, l'intégration des marques et des filiales s'est déroulée sans à-coups : il est vrai que nous avons eu toute l'année 2001 pour la préparer.

La baisse des volumes de Chivas Regal et Martell n'est-elle pas cependant préoccupante ?

PIERRE PRINGUET : Nous avons trouvé des surstocks importants sur le marché, ce qui a pénalisé notre activité au cours du premier semestre. Par contre, dès le second semestre, nos efforts ont permis de ralentir la baisse des volumes et cela est confirmé par le bon démarrage en 2003.

Comment comptez-vous relancer Chivas Regal et Martell ?

RICHARD BURROWS : Nous avons engagé une révision complète de leur stratégie marketing qui sera mise en œuvre dès cette année avec des moyens publi-promotionnels renforcés. Les nouvelles campagnes publicitaires seront ainsi lancées dès la rentrée. Mais surtout, nous misons sur la détermination de nos forces de vente dont la motivation pour ces marques ne se dément pas.

Déstockage des marchés (Chivas Regal

et Martell), bonne performance

de Seagram's Gin et The Glenlivet

Évolution des marques-clés Seagram

	2002/2001 12 mois	Vol 2002 Millions de caisses de 9L
Seagram's Gin	- 0,4 %	3,2
Chivas Regal	- 9,1 %	2,8
Martell	- 10,5 %	1,0
The Glenlivet	+ 2,3 %	0,4
Total	- 5,2 %	7,4

Une croissance satisfaisante

de 3,5 % malgré le recul des ans

en France

Évolution des marques-clés historiques

	2002/2001 12 mois	Vol 2002 Millions de caisse de 9L
Amaro Ramazzotti	+ 14,3 %	1,1
Jacob's Creek	+ 11,6 %	5,9
Havana Club	+ 11,6 %	1,7
Jameson	+ 6,6 %	1,5
Clan Campbell	- 0,9 %	1,6
Pastis 51	- 2,6 %	2,0
Ricard	- 2,9 %	6,5
Wild Turkey	- 5,4 %	0,7
Total	+ 3,5 %	21



“Avec une progression de + 78 % du chiffre d'affaires des vins et spiritueux, le Groupe a réussi l'intégration des marques et des filiales issues de Seagram”.

Et qu'en est-il des autres marques-clés acquises de Seagram ?

PIERRE PRINGUET : Elles se sont bien comportées dans toutes les régions du monde. Nous sommes, par exemple, parvenus à stabiliser les ventes de Seagram's Gin aux États-Unis, ce qui constitue une inflexion très positive par rapport à la baisse continue de ces dernières années. The Glenlivet progresse fortement sur ses marchés-clés et devient notre priorité mondiale sur le marché des malts.

Le portefeuille acquis de Seagram comportait également de solides marques locales. Comment évoluent-elles ?

RICHARD BURROWS : Elles connaissent une excellente progression et pour certaines une croissance à deux chiffres. C'est le cas de nos vins et spiritueux produits en Amérique du Sud, notamment le rhum Montilla, et les whiskies Natu Nobilis au Brésil et Blender's Pride en Argentine. Ces marques nous permettent de mieux résister aux difficultés économiques qui pénalisent les produits importés dans cette région du monde. En Inde, Royal Stag se développe très fortement et Imperial Blue dépasse désormais le cap du million de caisses. Il faut également mentionner la performance de 100 Pipers, un Scotch whisky principalement commercialisé en Thaïlande, en Espagne et en Amérique Latine.

Et Sandeman ?

PIERRE PRINGUET : Cette marque de sherry et de porto a été acquise par le groupe portugais Sogrape avec

lequel Pernod Ricard a signé un accord de distribution mondial : nous nous réjouissons de pouvoir ainsi représenter cette marque prestigieuse.

Comment se sont comportées vos marques-clés historiques ?

RICHARD BURROWS : Nos relais de croissance que sont Amaro Ramazzotti, Jacob's Creek, Havana Club, Jameson et Wyborowa ont poursuivi en 2002 leur vigoureux développement.

En France, Ricard et Pastis 51 conservent globalement leurs positions commerciales, en dépit des conditions météorologiques désastreuses qui ont affecté le marché des anisés.

Pernod Ricard a multiplié sa taille par cinq en Amérique du Nord, devenant un opérateur incontournable. Quel a été l'effet sur vos ventes ?

PIERRE PRINGUET : Le Groupe connaît un extraordinaire développement en Amérique du Nord, avec une croissance organique de + 11,4 %. Pernod Ricard USA s'est constitué un puissant réseau de distributeurs, avec un effet positif incontestable sur les ventes et notamment sur Chivas Regal qui se stabilise après des années de déclin. Cette évolution positive touche la plupart des marques-clés : The Glenlivet + 12 % , Jameson + 10 %, Jacob's Creek + 9 %, Seagram's Gin + 1 %.

Quelles ont été les innovations de l'année ?

RICHARD BURROWS : Nous continuons à enrichir notre offre pour être plus proches des attentes de nos

Les 12 marques-clés du Groupe...

Les 12 marques-clés du Groupe...	et leurs propriétaires de marques
Chivas Regal	> Chivas Brothers
Ricard	> Ricard SA
Jacob's Creek	> Orlando Wyndham Group
Martell	> Martell & Co
Jameson	> Irish Distillers,
Seagram's Gin	> Pernod Ricard USA
Pastis 51	> Pernod
Clan Campbell	> Chivas Brothers
Havana Club	> Havana Club International
The Glenlivet	> Chivas Brothers
Wild Turkey	> Pernod Ricard USA
Ramazzotti	> Ramazzotti, filiale de Pernod Ricard Europe.



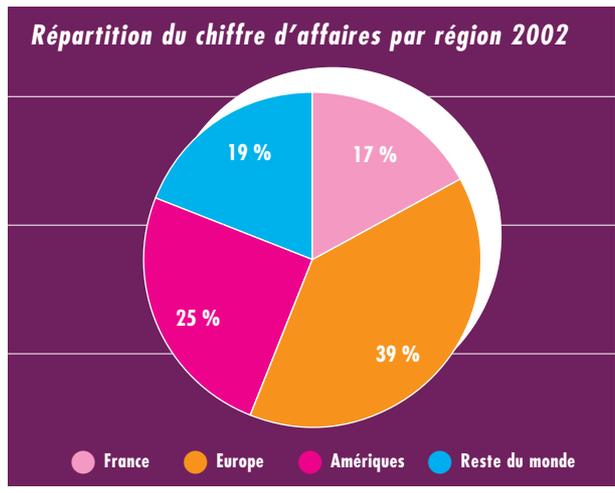
consommateurs, sur chaque marché. En France, nous lançons Ricard Bouteille, une boisson prête à boire. Aux États-Unis, le Mojito Club, un rhum citronné, ainsi que la Seagram's Vodka complètent notre offre auprès des distributeurs. Havana Club a lancé avec succès l'Añejo Blanco et l'Añejo Oro. Orlando Wyndham a développé sa gamme de vins australiens 'premium' avec Jacob's Creek Reserve et Limited Release. En conclusion, avec un réseau en ordre de marche et une gamme complète maintenant bien intégrée, le Groupe peut aborder 2003 avec confiance. ●

Vins et Spiritueux :

chiffre d'affaires par région

<i>Progression du chiffre d'affaires par région (2002/2001)</i>	
<i>France</i>	<i>+ 8,6 %</i>
<i>Europe</i>	<i>+ 52,4 %</i>
<i>Amériques</i>	<i>x 3,5</i>
<i>Reste du monde</i>	<i>x 2,5</i>

13 marques Pernod Ricard figurent dans le Top 100 2002 des spiritueux premium (Source : Impact Magazine)
 Ricard, Seagram's Gin, Chivas Regal, Montilla, Pastis 51, Larios, 100 Pipers, Havana Club, Clan Campbell, Jameson, Ramazzotti, Wyborowa, Martell. ●



Le monde Pernod Ricard

Parmi les trois premiers opérateurs mondiaux dans le secteur des vins et spiritueux, Pernod Ricard dispose d'un portefeuille de marques équilibré et bien présent sur tous les marchés. Depuis 27 ans, le Groupe privilégie une organisation décentralisée.

Son mode de fonctionnement, fondé sur la décentralisation des décisions opérationnelles prises plus près du terrain, constitue sa grande force et sa spécificité dans son secteur d'activité. Pour cela, le Groupe a construit ou acquis ses propres réseaux de distribution sur chacun de ses marchés-clés sur tous les continents.

Selon ce modèle, les sociétés du Groupe "propriétaires de marques", sont en charge pour leurs marques au niveau mondial, non seulement de la production, mais aussi de la stratégie marketing et commerciale. De leur côté, les filiales de distribution adaptent cette stratégie aux réalités de leur marché local, en accord avec le propriétaire de marques.

Sur chacun de ces marchés, des équipes ayant une parfaite compréhension du terrain développent à la fois les marques internationales du Groupe et des marques locales puissantes qui leur servent de tremplin. Ricard et Pernod en France, Irish Distillers en Irlande, Wyborowa en Pologne et Orlando Wyndham en Australie occupent par ailleurs des fonctions de distribution des produits du Groupe dans leur pays.

La holding fixe les priorités stratégiques, détermine les budgets et met en place de solides procédures de contrôle de la marche des filiales. ●

Parmi les trois premiers



Positions commerciales sur le marché des spiritueux internationaux

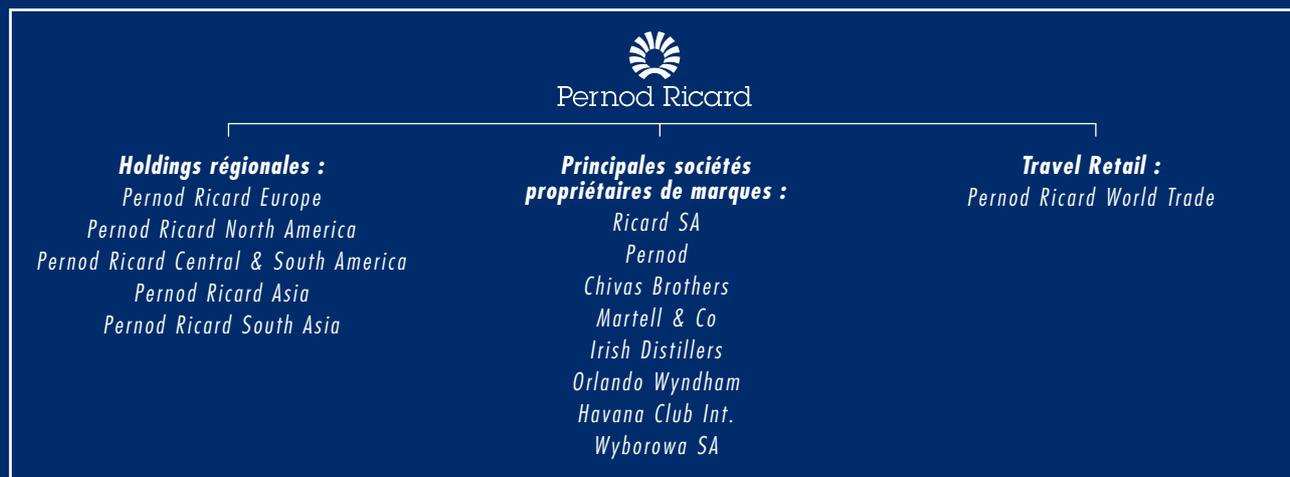
n° 1 en Europe Continentale et en Irlande

n° 2 en

n° 2 du Travel Retail

Source : IWSR

Structure du Groupe / Principales filiales



opérateurs mondiaux



Asie-Pacifique



n° 2 en Amérique Centrale et du Sud (incluant les spiritueux locaux)

n° 6 en Amérique du Nord

France

Numéro 1 en France

Sur son marché historique, le Groupe dispose de trois filiales élaborant tous les spiritueux français du Groupe, notamment les anis et les cognacs. Deux d'entre elles, les sociétés Pernod et Ricard disposent de réseaux commerciaux concurrents entre eux qui, outre leurs propres marques, distribuent les spiritueux élaborés par les autres filiales du Groupe. Martell & C° regroupe l'ensemble de l'activité cognac.

En dépit d'un contexte difficile, un grand nombre de marques du Groupe (Jameson, Havana Club, Wyborowa, Zubrowka, Soho) ont connu une solide croissance sur le marché français. Les anis ont subi un recul des volumes, en grande partie attribuable aux très mauvaises conditions météorologiques, après une progression record au cours de l'exercice 2001. Néanmoins, la part de marché du Groupe progresse sur ce segment. Les ventes aux frontières et à l'exportation ont continué à se développer.

En 2002, le Groupe a célébré en grande pompe trois anniversaires pour ses marques-clés françaises : les 51 ans de Pastis 51, les 70 ans de Ricard et les 90 ans de Martell Cordon Bleu. ●

Ricard : l'accent du Sud

Leader mondial de l'anis, cette société a maintenu son siège à Marseille dans les locaux du quartier Sainte-Marthe où elle fut fondée. Avec plus de 1 200 collaborateurs, dont la première force de vente du marché, la société a ajouté en 2002 Chivas Regal à ses priorités. Ricard SA élabore le Ricard, commercialisé à plus de 6,5 millions de caisses dans



Principales filiales

Ricard et **Pernod** distribuent les produits du Groupe en France.

Martell & C° élabore les cognacs du Groupe. ●

France





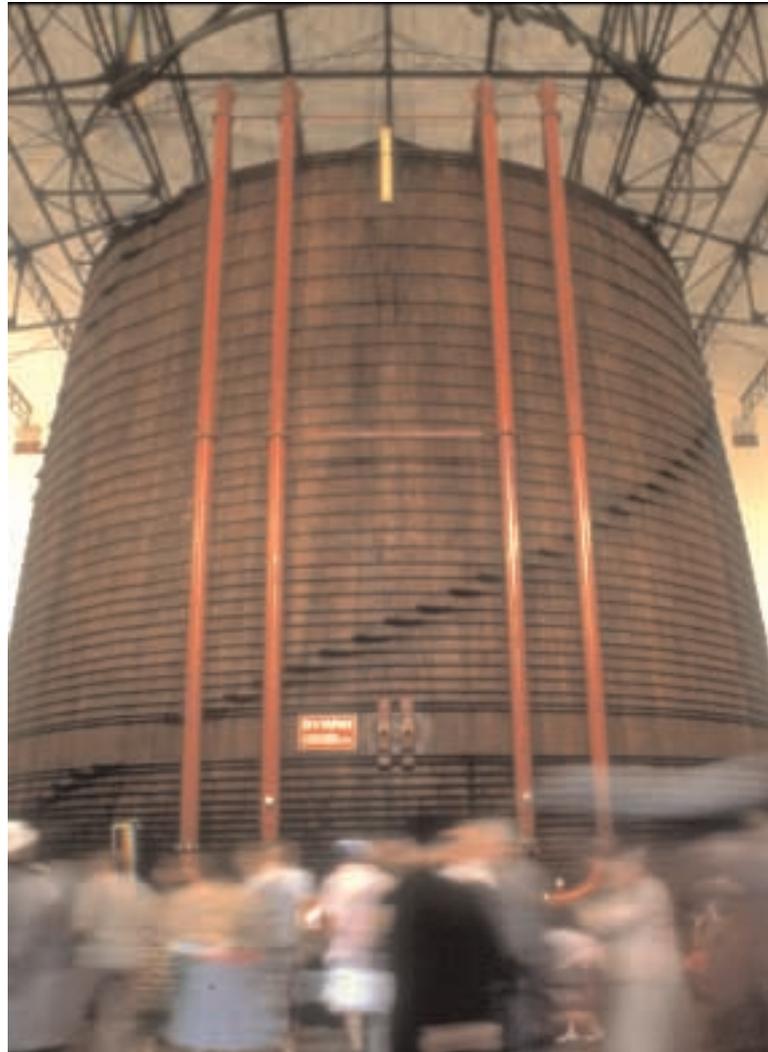
le monde. Son portefeuille comprend également Clan Campbell, la wódka polonaise Wyborowa, l'Irish whiskey Jameson, le gin Larios et les cognacs Bisquit. En fin d'exercice, la société a lancé, sur un marché-test prometteur, "Ricard-bouteille" (prêt-à-boire) en contenant de 25 cl, destiné aux bars de nuit et discothèques, un réseau dans lequel l'anis était jusqu'ici peu présent.

Partenariat avec la Sécurité Routière

Le Groupe ainsi que ses filiales françaises Pernod et Ricard ont signé un partenariat avec la Sécurité Routière portant sur la prévention de l'alcool au volant. ●

Pernod : au rythme de la salsa

De son côté, la société Pernod compte 1 100 collaborateurs et élabore Pastis 51, n° 2 des spiritueux en France, Suze, n° 1 des amers, Soho, une liqueur moderne en forte expansion et exportée au Japon



sous la marque Dita. La société distribue également le cognac Martell, le malt Aberlour, ainsi que la wódka polonaise Zubrowka à l'herbe de bison. Avec Havana Club, le réseau Pernod enregistre l'une des meilleures performances du Groupe sur le marché français, notamment en discothèque, où la "Banda Havana Club" a relancé avec succès les rythmes de la salsa. En grande distribution, ce rhum premium et authentiquement cubain progresse de 30 %. Enfin, le réseau Pernod vient de lancer Seagram's Gin sur le marché français. Pernod possède, en outre, trois filiales spécialisées : Crus et Domaines de France (vins), Cusenier (élaboration d'apéritifs à base de vins et de liqueurs) et Société des Produits d'Armagnac (Marquis de Montesquiou).

En 2002, Pernod a regroupé la production de ses anis (Pastis 51 et Pernod) à Marseille. Ses apéritifs à base de vins et ses liqueurs sont élaborés dans le site historique de Cusenier à Thuir, conçu par Gustave Eiffel, où une nouvelle halle d'embouteillage a été aménagée. Le vin effervescent "Café de Paris" est élaboré à Cubzac, près de Bordeaux. La plate-forme de stockage et de distribution de Créteil a été réorganisée et modernisée.



Martell & Co : au cœur du vignoble

Martell & C° compte 350 collaborateurs et élabore Martell, Bisquit et Renault distribuées en France et dans le monde par les réseaux de distribution de Pernod Ricard. La société a son siège à Cognac même. Ses distilleries et ses chais sont situés au cœur du prestigieux vignoble.

Dès son premier exercice, des études ont été lancées pour repositionner Martell sur ses différents marchés, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie. En France, Martell remporte un succès en grande distribution où la marque progresse très fortement.

Le Centre Pernod Ricard de Bessan

Le Groupe élabore lui-même ses extraits naturels d'anis, à partir de plantes aromatiques soigneusement sélectionnées. La colonne à distiller du Centre de Bessan, mise au point par les chercheurs du Groupe, permet d'obtenir des essences aromatiques d'une qualité parfaite. ●

A la conquête de nouvelles parts de marché

2003 sera pour Martell l'année de la conquête de nouvelles parts de marché. Les perspectives sont très favorables notamment grâce au produit phare de la gamme, Cordon Bleu, produit unique dans la catégorie, tant au niveau de son positionnement que de sa formulation.

Le développement des ventes de Chivas Regal hors domicile et en grande distribution constituera une priorité et bénéficiera d'actions promotionnelles nombreuses. Le lancement au plan national de "Ricard Bouteille" est un enjeu de développement principal dans la conquête du moment nuit. Par ailleurs, des actions ciblées à l'intention des femmes seront menées pour relancer la demande de Ricard. ●

Principaux centres d'élaboration

Bessan, Bordeaux, Cognac, Cubzac, Lille, Lignière, Marseille, Thuir. ●

Europe (hors France)

Numéro 1 en Europe continentale et en Irlande

Riche de ses diversités, l'Europe compte plusieurs sociétés propriétaires de marques qui élaborent et commercialisent des marques-clés, notamment : Chivas Brothers, Irish Distillers, Wyborowa SA ainsi qu'une structure de distribution, Pernod Ricard Europe, dont certaines filiales produisent également des marques à vocation régionale.

Créée lors de l'acquisition des activités de Seagram, Chivas Brothers élabore, vieillit et exporte l'ensemble des Scotch whiskies du Groupe : Chivas Regal, Clan Campbell, Royal Salute, et les malts The Glenlivet, Aberlour, Strathisla, Glen Grant, Longmorn. La société, qui rassemble l'ancienne Chivas Brothers Company et Campbell Distillers, a son siège à Paisley, en Écosse avec des équipes marketing et commerciales à Londres. Elle compte près de 1 000 collaborateurs et vend 9,1 millions de caisses de neuf litres.

Leader mondial des whiskeys irlandais du Groupe, Irish Distillers distille une gamme très complète : Jameson, Bushmills, Paddy, Powers et des whiskeys haut de gamme comme Midleton Very Rare. Elle élabore également le Cork Dry Gin et la vodka Huzzar. Irish Distillers, dont le siège est à Dublin, possède entre autres la plus ancienne "licensed distillery" du monde à Bushmills. La société emploie plus de 700 collaborateurs et commercialise 5,4 millions de caisses de neuf litres.

Wyborowa SA élabore entre autres la marque de wódka de prestige Wyborowa, qui signifie "exquise" en polonais. Issue de l'acquisition de Polmos

Principales filiales

Chivas Brothers : élaboration des Scotch whiskies du Groupe.

Irish Distillers : leader mondial des whiskeys irlandais et distributeur en Irlande.

Pernod Ricard Europe : avec ses filiales d'élaboration et de distribution, assure la commercialisation des marques du Groupe dans tous les pays européens (hors France, Irlande et Pologne).

Wyborowa SA : élaboration de wódka polonaise et distributeur en Pologne. ●





Europe



Poznan et de la fusion des réseaux commerciaux Seagram Polska, Pernod Ricard Polska et Agros Trading en janvier 2002, Wyborowa SA compte 480 collaborateurs et gère depuis Varsovie la commercialisation des produits fabriqués à Poznan mais aussi des marques Pernod Ricard qu'elle importe. Wyborowa SA a vendu 2,9 millions de caisses de neuf litres en 2002.

Pernod Ricard Europe, qui coordonne les activités du Groupe en Europe, hors France, Irlande et Pologne, assure le développement de la présence du Groupe dans cette région, en Afrique et au Proche-Orient par le biais de l'ensemble de ses filiales. Pernod Ricard Europe commercialise et assure la promotion des marques internationales du Groupe ainsi que celles élaborées par ses filiales, comme Ramazzotti (Italie), Larios Dry Gin (Espagne), Becherovka (Tchéquie), Ouzo Mini (Grèce), Ararat (Arménie), etc.

Avec plus de 2 640 collaborateurs, Pernod Ricard Europe est constituée d'une holding, basée à Paris, ainsi que de filiales de distribution et de production partageant un savoir-faire exceptionnel dans le domaine commercial et marketing.

Une année de transition pour Chivas Regal et Martell, nouvelles marques du Groupe

Récemment intégrées au Groupe, les marques Chivas Regal et Martell ont connu une année de transition avec des diminutions de volumes, principalement dues aux sur-stockages réalisés avant l'acquisition en 2001, voire en 2000 pour certains pays.

Chivas Regal, la marque leader des Scotch whiskies du Groupe, a maintenu sa position de leader des "high premium" dans beaucoup de marchés-clés et a stabilisé sa part de marché, bénéficiant d'une excellente notoriété de la marque, d'un très bon niveau de distribution et d'un fort développement en Espagne. Chivas Brothers, après avoir intégré les nouvelles marques acquises au sein de son portefeuille, a reçu le prix très convoité de "Distiller of the Year" (Distillateur de l'année) à l'International Spirits Challenge 2002.

Jameson, Ramazzotti et Wyborowa leaders européens

2002 a vu un renforcement de la position de Pernod Ricard en tant que leader des whiskeys irlandais avec Jameson, en forte augmentation sur le continent avec un taux de croissance à deux chiffres sur plusieurs de ses principaux marchés.



Amaro Ramazzotti a franchi le cap du million de caisses en 2002. Élaborée près de Milan, Ramazzotti a connu l'une des plus fortes croissances du secteur en raison notamment de ses succès en Allemagne où elle est la première marque de spiritueux importé.

La mise en place d'une nouvelle équipe commerciale a vu la relance réussie de Wyborowa, atteignant le million de caisses en décembre. Marque leader sur le segment des premiums en Italie et en Suisse, Wyborowa a par ailleurs connu une forte croissance aux Pays-Bas et en Belgique.

2002 a été pour le rhum cubain Havana Club une année de conquête des volumes sur les marchés européens. Leader absolu en Italie, il a complété sa gamme avec l'Añejo Oro et l'Añejo Blanco.

Leader en Espagne, Larios Dry Gin a connu la plus forte croissance des gins en Italie.

Nouvelles initiatives et nouveaux produits

Région dynamique, l'Europe se veut également créative avec de nouvelles initiatives et de nombreux lancements.

Cette année, plusieurs distilleries écossaises ont ouvert leurs portes aux visiteurs dans un souci de

transparence et de promotion des Scotch whiskies du Groupe. Devant le succès rencontré, l'opération sera reconduite et étendue en 2003.

L'exercice 2002 a vu le lancement d'une *wódka* Wyborowa aromatisée à l'orange en Pologne, ainsi que d'une nouvelle présentation pour les whiskeys Jameson 12 ans et 18 ans d'âge. Ce dernier a par ailleurs été salué par la presse professionnelle en obtenant "l'Editor's Quality Choice Award" en République d'Irlande.

L'année 2003 sera celle du repositionnement des marques Chivas Regal et Martell, priorités du Groupe sur le marché mondial, qui bénéficieront de nouvelles campagnes de communication.

Jameson verra son image de marque affirmée par une nouvelle plate-forme de communication, renforçant notamment son positionnement de "premium whiskey". ●

Principaux centres de production

Arménie, Espagne, Géorgie, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume Uni. ●

Amérique du Nord

Une nouvelle taille pour le Groupe

2002 a été une année de croissance et de consolidation exceptionnelles pour le Groupe, sur les marchés d'Amérique du Nord. Réalisée dans un délai très court, l'intégration des activités de Seagram a permis le triplement aux États-Unis de l'effectif tout en confortant les valeurs essentielles du Groupe : décentralisation, respect des hommes et esprit d'initiative. Aux États-Unis, Pernod Ricard a mené à bien la consolidation de son réseau de distributeurs-grossistes, clé de son développement sur ce marché à forte marge et potentiel important. En outre, Pernod Ricard USA a ajouté à son portefeuille de marques propres la distribution des portos et xérès du groupe portugais Sogrape.

Trois pays, quatre centres d'élaboration dont la plus grande distillerie du monde

Aux États-Unis, Pernod Ricard possède deux importants centres de production. A Lawrenceburg (Indiana), s'étend sur 77 hectares la plus grande distillerie de spiritueux du monde, acquise de Seagram, qui produit Seagram's Gin, Seagram's Vodka et les Seagram's Coolers. A Lawrenceburg (Kentucky), le Groupe élabore et vieillit la gamme des bourbons Wild Turkey. La société comprend également quatre délégations commerciales régionales, ainsi qu'un bureau à Washington, DC. Les ventes aux armées et aux chaînes de magasin sont gérées par la "National Accounts Division", située au siège de White Plains dans l'état de New York.

Pernod Ricard Mexico élabore et distribue deux tequilas premium : Viuda de Romero et Olmeca qui vient de rejoindre le portefeuille de Pernod Ricard.



Pernod Ricard North

America supervise les activités du Groupe aux États-Unis, au Mexique et au Canada. ●



Amérique du Nord



Olmeca est élaborée sur les hauteurs du Jalisco, en plein cœur du pays des agaves bleus.

Le Canada, enfin, est un marché-clé pour plusieurs marques du Groupe. Selon le système en vigueur dans ce pays, celles-ci ont été référencées, province par province, auprès de chacun des monopoles publics de distribution. Le Groupe est un des seuls opérateurs présents sur l'ensemble du territoire.

Volumes en progression

L'année 2002 s'est bien déroulée au plan commercial. Pernod Ricard USA est parvenu à enrayer le déclin des marques acquises de Seagram, dont certaines sont déjà reparties à la hausse, tout en progressant avec ses marques historiques.

Chivas Regal, le Scotch super premium du Groupe, a ainsi connu une forte hausse de ses ventes pendant toute l'année. De même, The Glenlivet, un single malt écossais, a connu une croissance satisfaisante en 2002.

Seagram's Gin, leader incontesté du marché américain, avec près de 3,2 millions de caisses de neuf litres en 2002, a connu une progression constante de ses volumes commercialisés au cours de la seconde

moitié de l'année. Les ventes ont été, notamment, dynamisées par le succès des cocktails à base de gin et des gins aromatisés de la marque, très appréciés des amateurs de nouveautés.

Les marques historiques ont également contribué de manière importante au succès du Groupe sur le marché américain. C'est ainsi que le whiskey irlandais Jameson a connu une croissance à deux chiffres, en dépit de la stagnation du marché du whisky. Le vin australien Jacob's Creek a poursuivi sa forte croissance, Jameson et Jacob's Creek ont par ailleurs été nommés "hot brands" par Impact qui consacre chaque année les marques les plus dynamiques.

Parallèlement, Pernod Ricard USA a lancé Seagram's Vodka et le rhum Mojito Club, deux nouveaux produits spécifiquement conçus pour le marché américain. Seagram's Vodka forme désormais avec Seagram's Gin un duo apprécié des fidèles de la marque. Lancé au second semestre, Mojito Club est un cocktail à base de rhum et de citron, correspondant bien aux tendances actuelles de ce marché.

Au total, les volumes de vins et spiritueux du Groupe ont atteint 6,4 millions de caisses sur le marché des États-Unis. Les Seagram's Coolers, boissons prêtes à



boire à faible teneur en alcool, ont représenté, pour leur part, cinq millions de caisses.

De son côté, Pernod Ricard Mexico a exporté en 2002 plus de 160 000 caisses de tequila Olmeca en neuf mois, alors que la commercialisation de cette marque avait été négligée antérieurement. Les tequilas représentent désormais plus de la moitié des volumes de Pernod Ricard Mexico.

La société, qui détient près de 20 % du marché mexicain des spiritueux importés avec un vaste portefeuille de marques premium, est aussi devenue le premier importateur du secteur, et notamment avec Wyborowa qui est leader des vodkas importées.

Au Canada, le Scotch Chivas Regal, la *wódka* Wyborowa, le rhum Havana Club, la liqueur Sambuca Ramazzotti, le vin australien Wyndham Estate et les Seagram's Coolers figurent parmi les marques leader de leur catégorie respective.

2003 sous de bons auspices

L'année 2003 a démarré sous de bons auspices en Amérique du Nord. Chivas Regal, Martell et Wild Turkey bénéficient de nouvelles campagnes de marketing et de communication dont l'impact devrait

être déterminant sur l'évolution commerciale et l'image de ces marques.

Plusieurs nouveaux produits sont par ailleurs en cours de lancement aux États-Unis, au Canada et au Mexique. Seagram's Vodka, qui a fait des débuts remarquables en Californie en 2002, sera commercialisée à l'échelle nationale et déclinée en plusieurs versions aromatisées. La gamme Seagram's Gin & Juice s'enrichira également d'un nouveau parfum.

Sur le marché à forts volumes des "prêt-à-boire" faiblement alcoolisés, la gamme Seagram's Coolers proposera plusieurs nouveaux parfums. Au Mexique, la tequila Olmeca qui a démontré son potentiel à l'exportation sera relancée sur son marché domestique. ●

Centres de production

États-Unis - Lawrenceburg (Indiana), Lawrenceburg (Kentucky)

Mexique - Arandas, Tequila. ●

Amérique Centrale et du Sud

Numéro 2 en Amérique Centrale et du Sud

En 2002, le Groupe a créé une nouvelle holding régionale, en charge de l'Amérique Centrale et du Sud, Pernod Ricard Central and South America (CESAM), dont le siège est situé à Rio de Janeiro au Brésil.

Les équipes Pernod Ricard CESAM comptent aujourd'hui 900 personnes dans la région. Les effectifs, Argentine exceptée, proviennent à 97 % des anciennes équipes Seagram. Pernod Ricard Central and South America a vendu 5,8 millions de caisses de vins et spiritueux en 2002.

Adaptation de la politique marketing et commerciale

Face à la crise à laquelle est confrontée la région, les activités du Groupe ont bien résisté sur le continent sud-américain : Jameson a progressé au Brésil, tandis qu'Havana Club a maintenu ses volumes. S'adaptant au contexte économique, Pernod Ricard Central and South America s'est appuyée plus fortement sur ses marques locales, solidement implantées et correspondant bien aux conditions actuelles du marché.

Au Brésil, le rhum Montilla conforte son leadership, réalisant notamment une forte percée dans la région de São Paulo. Le whisky local Natu Nobilis, qui a bénéficié d'un nouveau packaging et d'une nouvelle campagne de publicité, a augmenté ses volumes. Sur un marché de la vodka en progression, Orloff a bénéficié du fort engouement pour Orloff Ice, en petite bouteille, lancée à la fin de l'exercice précédent.

Pernod Ricard Brasil a inauguré au début de l'année sa nouvelle unité ultra-moderne de Suape, près de Recife. Conçue pour l'élaboration et l'embouteillage des



Pernod Ricard Central and South America

avec ses filiales d'élaboration et de distribution, assure la commercialisation des marques du Groupe en Amérique Centrale et du Sud. ●

Amérique Centrale et du Sud





grandes marques locales, elle constitue la principale implantation industrielle du Groupe au Brésil. Elle reprend les activités d'embouteillage de l'ancienne unité de São Paulo, fermée définitivement, tandis que le stockage a été transféré à la distillerie de Resende (État de Rio). Ce dernier site devient ainsi le principal centre de distribution du Groupe pour le Sud et Sud-Est du Brésil. Enfin, les vins brésiliens sont désormais mis en bouteille sur leur lieu de production, à Livramento (État de Rio Grande do Sul).

En Argentine, la gamme des vins Etchart a été redéfinie pour tirer parti de la dévaluation du peso sur les marchés d'exportation. A cet effet, la gamme a été simplifiée, la qualité et le packaging ont été améliorés. Pernod Ricard Argentina a également lancé les vins Roblemonte, une nouvelle gamme plus abordable, destinée au marché domestique.

Profitant de l'accroissement de sa gamme, le Groupe a scellé de nouveaux accords de distribution au Chili (où est implanté Pernod Ricard Andes), en Bolivie, au Pérou et en Equateur, marchés sur lesquels il ne possède pas de filiale directe. Les partenaires choisis sont des sociétés fortes et réputées avec lesquelles le Groupe entend nouer des relations durables.



Au Venezuela, les marques importées ont été pénalisées par la grève générale de fin d'année.

Chivas Regal priorité numéro un pour 2003

Priorité n° 1 dans la région, Chivas Regal sera relancé dans toute la zone en 2003, mettant à profit la nouvelle campagne mondiale de la marque et le savoir-faire spécifique du Groupe dans le secteur de la consommation hors domicile.

Parmi les marques internationales, Havana Club, Jameson et Wyborowa constituent également des priorités à l'échelle de la région. Le Groupe continuera d'appuyer son développement sur le succès de ses marques locales, notamment en Argentine et au Brésil. ●

Centres de production

Argentine - Mendoza, Cafayate, Capilla,
Brésil - Suape, Livramento, Resende. ●



Havana Club International

Depuis toujours les rhums cubains, dont Havana Club est l'incontestable fleuron, ont été considérés comme les meilleurs du monde, en raison de la qualité spécifique des cannes (le fameux "or vert de Cuba") et des "miels" qui en sont issus, de la pureté de l'eau utilisée et, surtout, en raison du savoir-faire incomparable des maîtres-rhumiers de l'île. La marque Havana Club appartient à Havana Club International, une joint-venture constituée entre Pernod Ricard et la société Cubaron. Havana Club est la seule marque internationale de rhum authentiquement cubain : elle est distribuée partout dans le monde par le réseau des filiales Pernod Ricard. La distribution à Cuba sera prochainement transférée à Havana Club International.

Depuis 1994, la marque a plus que quadruplé ses ventes, devenant le n° 2 des rhums premium dans le monde, hors États-Unis. En effet, la marque n'est pas commercialisée sur le sol américain où un embargo contre les produits cubains est en vigueur.

Établie à La Havane, Havana Club International compte 56 collaborateurs.

Une croissance soutenue en 2002

Malgré le ralentissement de la conjoncture en Europe et les difficultés passagères du tourisme à Cuba, Havana Club a maintenu une croissance élevée, avec 1,7 million de caisses commercialisées en 2002.

A notamment contribué à ce résultat le lancement réussi de deux nouveaux produits : Añejo Blanco et Añejo Oro. Le premier, un rhum paillé, sert de base aux principaux cocktails cubains et notamment au célèbre "mojito". Le second, qui acquiert sa robe dorée au cours du vieillissement en fûts de chêne, a déjà séduit les consommateurs d'Espagne et de Cuba. ●

Asie-Pacifique

Numéro 2 en Asie-Pacifique

Le Groupe a fortement augmenté sa présence en Asie à la suite du rachat des activités de Seagram. La région constitue un marché-clé pour les Scotch whiskies, et notamment Chivas Regal et Royal Salute, ainsi que pour Martell.

Pernod Ricard Asia est la société holding régionale qui commercialise et distribue les produits du Groupe, au travers de ses dix filiales, en Asie du Nord et du Sud-Est. Pernod Ricard Asia compte près de 600 collaborateurs.

Croissance record des Scotch whiskies en Thaïlande et en Corée

Malgré les défis que représentait l'intégration des sociétés de distribution et des équipes de Seagram, les marques du Groupe ont pu s'appuyer sur des organisations solides, permettant de sensibles progressions dans la région.

En Thaïlande, un des premiers marchés de la région, la forte croissance est due à Master Blend et au Scotch whisky 100 Pipers qui ont tous deux dépassé le million de caisses en 2002. En Corée, Chivas Regal a connu une croissance record. Ces succès ont favorisé les autres marques du Groupe et devraient se poursuivre en 2003, menés par les marchés thaïlandais, coréen et chinois.

Martell a utilisé le savoir-faire du Groupe en matière de promotion pour développer la marque en Chine, un de ses marchés-clés. Le Martell Elite Club, ciblant les hommes de 30 à 45 ans d'un niveau social élevé, a lancé le concept du "connaisseur du plaisir de la vie moderne", au cours de différents événements à Shanghai et dans d'autres villes du pays.



Principales filiales

Pernod Ricard Asia

avec ses filiales de distribution, assure la commercialisation des marques du Groupe en Asie du Nord et du Sud-Est.

Pernod Ricard South Asia

élabore des 'Indian made foreign liquors' et distribue les produits du Groupe en Inde, au Sri Lanka et dans le Golfe Persique.

Orlando Wyndham

élabore les marques Wyndham Estate et Jacob's Creek et distribue les produits du Groupe en Australie et Nouvelle-Zélande. ●

Asie-Pacifique





Ces opérations, devant leur succès, seront poursuivies en 2003.

Jacob's Creek continue d'être la marque de vins australiens leader sur les marchés internationaux

Fondée en 1847 dans la vallée de la Barossa, une région de production de vin de qualité en Australie du Sud, la société Orlando Wines a intégré le Groupe en 1989. Suite à l'acquisition de Wyndham Estate dans la Hunter Valley, en Nouvelle Galles du Sud, Orlando Wyndham a été formé en 1990.

Aujourd'hui, Orlando Wyndham gère sept établissements viticoles en Australie, représentant 2 000 hectares de vignobles porteurs et emploie plus de 1 000 collaborateurs. Orlando Wyndham est présent dans chaque état d'Australie. L'établissement viticole principal, ainsi que les activités centralisées d'embouteillage et d'emballage, sont situés dans la vallée de la Barossa.

Jacob's Creek, marque leader exportée dans plus de 60 pays, et Wyndham Estate ont toutes deux connu une croissance à deux chiffres de leurs ventes dans le monde en 2002. Le maître de chais de Jacob's Creek, Phil Laffer, a été élu maître de chais australien de

l'année. Au cours des "Australian Liquor Industry Awards", Jacob's Creek a été déclaré 'Best marketed Wine' en Australie et Orlando Wyndham a été nommé "fournisseur de l'année".

Orlando Wyndham a été élu "entreprise vinicole australienne de l'année" par le Winestate Magazine et l'édition limitée du Jacob's Creek Chardonnay 2000 a reçu le prix du meilleur vin exporté par le syndicat professionnel australien, Australian Wine and Brandy Corporation.

Le Jacob's Creek Visitor Centre a ouvert ses portes dans la vallée de la Barossa, sur les bords de la rivière qui lui donne son nom. Le centre propose à ses visiteurs des dégustations privées de vins, des visites des chais et comprend également un restaurant.

Orlando Wyndham distribue également les marques de spiritueux du Groupe en Australie et en Nouvelle-Zélande, et notamment depuis juin 2002 Chivas Regal, The Glenlivet, Martell et Seagram's Gin.

L'Asie du Sud est un marché prometteur pour les vins et spiritueux du Groupe

En Inde, une classe moyenne émergente, à plus fort pouvoir d'achat, aspire à consommer des spiritueux



analogues à ceux consommés en Europe ou aux États-Unis et constitue une base de consommateurs potentiels importante. La région enregistre par ailleurs de fortes croissances dans le secteur des whiskies.

Pernod Ricard South Asia compte plus de 300 collaborateurs. Dans les centres de production indiens de Daurala, Kolhapur et Nashik, le Groupe élabore différents whiskies à partir d'un assemblage de malts écossais et de spiritueux de grain indiens, comme Royal Stag et Imperial Blue, tous deux millionnaires en caisses de neuf litres, ainsi que Blenders Pride et Oaken Glow. Les whiskies Passport Scotch, 100 Pipers et Something Special sont quant à eux importés en vrac et ensuite embouteillés localement.

Les whiskies du Groupe rencontrent un fort succès sur ce marché en forte croissance et plus particulièrement Chivas Regal.

De nouveaux produits lancés en 2002, tel le brandy Three Kings, permettent à Pernod Ricard India d'être désormais présente sur tous les segments-clés des spiritueux dans le pays.

Pernod Ricard Sri Lanka a connu une forte augmentation de ses volumes importés ainsi qu'une croissance

importante des brandies élaborés localement, Galerie et Franklin, ainsi que du Flinton Gin.

Dans le Golfe Persique, le Groupe est la première entreprise internationale à posséder une entité commerciale de vins et spiritueux. Installée en 2002 à Dubai, aux Émirats Arabes Unis, Pernod Ricard Gulf distribue les produits du Groupe dans cette zone. ●

Principaux centres de production

Inde - Daurala, Kolhapur et Nashik ;

Australie - Orlando Wines, Richmond Grove et Russet Ridge en Australie du Sud ;

Poef's Corner, Wyndham Estate et Wickham Hill en Nouvelle Galles du Sud, et Morris Wines dans l'État de Victoria. ●

Travel Retail

Le Travel Retail constitue une vitrine essentielle et stratégique pour les marques internationales du Groupe.



N°2 mondial du secteur, Pernod Ricard World Trade commercialise les marques principales du Groupe sur ce marché. La société coordonne les activités marketing et gère les relations avec les distributeurs internationaux dans ce secteur.

Avec son siège à Londres, l'activité Travel Retail du Groupe compte 60 collaborateurs, répartis en équipes régionales en Europe, aux États-Unis et en Asie.

2002 a constitué une année exceptionnelle avec l'intégration de deux marques vedettes du secteur : Chivas Regal et Martell.

Chivas Regal est le spiritueux numéro deux toutes catégories et Martell est le cognac numéro un de ce secteur. Les autres marques principales commercialisées sont le whiskey irlandais Jameson, l'anisé Ricard et les vins australiens Jacob's Creek.



2002 a connu une forte croissance des Scotch whiskies, et notamment de Royal Salute, en Asie. Le Wild Turkey Freedom, un bourbon américain développé exclusivement pour la vente hors taxes, a été lancé en Asie-Pacifique et aux États-Unis. Différentes actions de promotion liées à de grands événements, tels le Martell Grand National, ont également été menées en Europe avec succès.

2003 sera une année de consolidation de l'activité, dépendant des incertitudes liées au contexte géopolitique et économique, peu favorables à l'industrie touristique. Sur un marché mondial en croissance, la présence des vins australiens Jacob's Creek sera augmentée. ●

(Source : IWSR)

Ressources humaines

2002 a vu l'intégration réussie d'environ 3 500 collaborateurs de Seagram. Pernod Ricard compte aujourd'hui plus de 12 000 salariés, dont 68 % d'hommes et 73 % de non-français.

La culture du Groupe depuis sa création en 1975 repose sur le respect de ses marques et de ses hommes. L'organisation du Groupe est délibérément décentralisée pour laisser une meilleure place à l'initiative, à l'épanouissement professionnel et à la responsabilité personnelle de chaque collaborateur, dans le cadre de principes communs rigoureux. Chaque collaborateur, dans chacune de nos filiales, enrichit le Groupe de son talent, de sa culture, de ses produits et de ses traditions. En alliant la culture propre à chaque filiale et la particularité de la culture Pernod Ricard, le Groupe s'appuie ainsi sur ses racines locales pour réussir ses ambitions mondiales.

L'intégration réussie des collaborateurs ex-Seagram

L'intégration des équipes ex-Seagram s'est achevée en 2002. Dans la très grande majorité des pays où Pernod Ricard est implanté, c'est la filiale locale du Groupe qui a eu pour mission d'une part d'assurer la bonne intégration des collaborateurs de Seagram qui ont choisi de rejoindre le Groupe et d'autre part de veiller à une transition organisée et suivie pour le reste du personnel.

Ceci a été mené avec succès par nos filiales de sorte que partout dans le monde la reprise des marques de Seagram s'est faite dans des conditions satisfaisantes et en maintenant la continuité de l'activité dans cette phase délicate.

A l'inverse, dans certains pays comme par exemple en Inde ou au Brésil, où Seagram disposait de filiales importantes et structurées, ce sont ces sociétés qui ont mené à bien l'intégration des activités locales de Pernod Ricard dans leur giron.

Parallèlement, le Groupe a souhaité favoriser l'intégration du personnel ex-Seagram dans la culture Pernod Ricard en créant des occasions de rencontre et d'échange avec les équipes de la holding et des filiales. Dès avril 2002, les équipes de direction ex-Seagram ont pu suivre un stage d'intégration et certains de leurs cadres ont pu prendre part aux formations organisées par le Centre de Formation Pernod Ricard (CFPR) ainsi qu'aux diverses manifestations internes dont le congrès export, organisé aux Embiez (France) en octobre.

Un premier séminaire de Direction générale a eu lieu en 2002, regroupant les PDG et DG de toutes les filiales, dont les filiales récemment acquises, Chivas

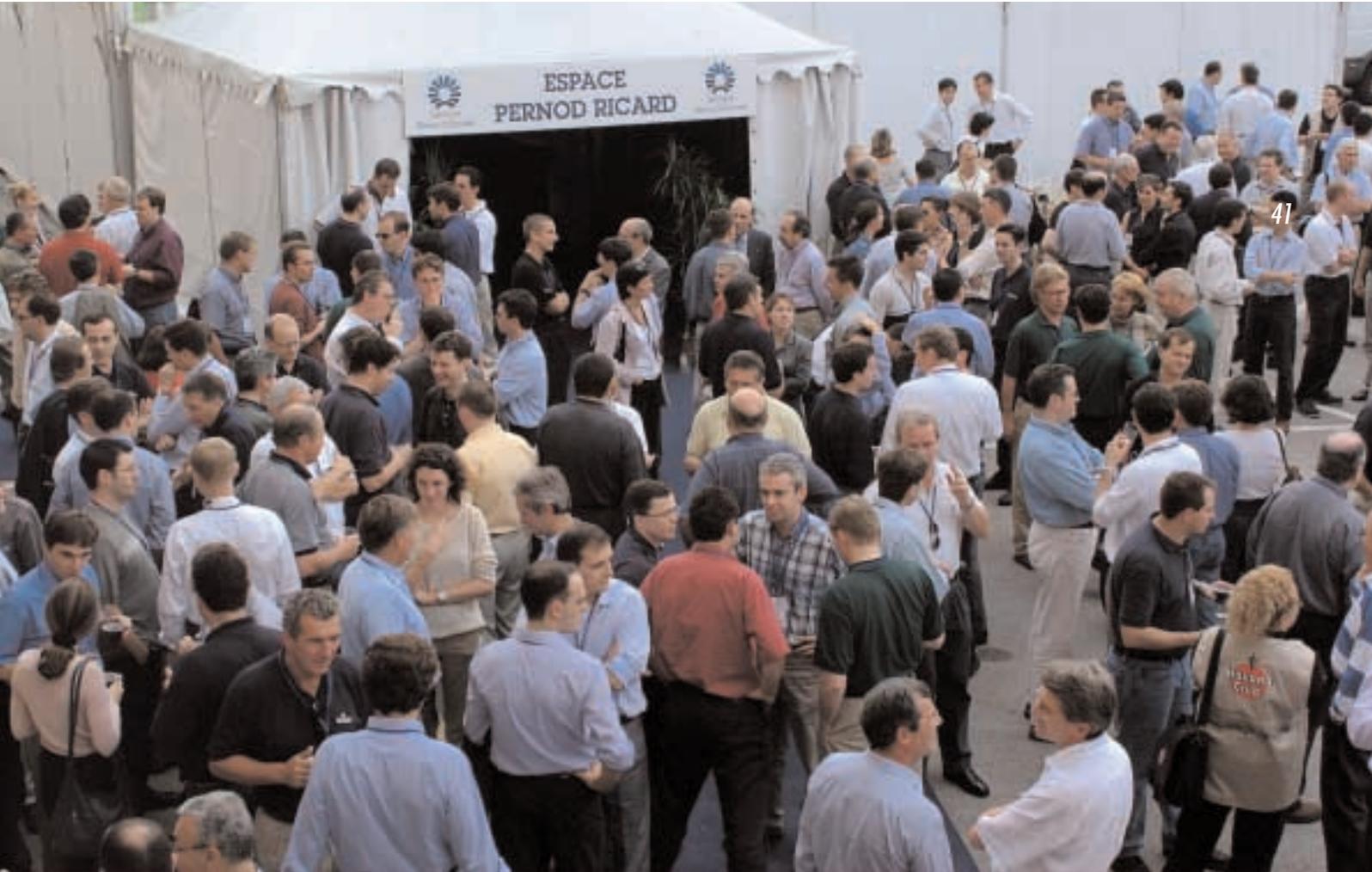
Les valeurs du Groupe

Passion de la convivialité et de la simplicité : La volonté d'aller vers l'autre, la simplicité, le partage et l'amitié, voilà ce qui nous tient à cœur. Ces valeurs se manifestent tant dans nos relations internes que dans celles que nous entretenons avec nos clients et le grand public.

Passion d'entreprendre : Nous sommes de fervents partisans de la décentralisation, seule capable selon nous d'encourager l'esprit d'entreprise sur le terrain. Les équipes locales de direction fondent leurs décisions sur les préférences des consommateurs et le marché local. Nos collaborateurs sont directement intéressés aux résultats.

Passion de l'intégrité : Nous encourageons et formons tous nos collaborateurs à travailler dans le respect de l'éthique et de la transparence. Actionnaires, clients et consommateurs, tous peuvent faire confiance à la fiabilité de nos informations, à l'excellence de nos produits et à notre engagement envers la communauté locale.

Passion de l'engagement : Fiers de nos produits, nos collaborateurs s'engagent à s'impliquer et respecter les marques du Groupe. Nous nous engageons à proposer à nos consommateurs des produits de qualité optimale. Nous respectons nos collaborateurs et leurs cultures et leur proposons des évolutions au sein du Groupe. ●



Pernod Ricard,
c'est l'histoire d'hommes
et de femmes qui
depuis 27 ans partagent
une passion : la passion
de la convivialité,
de l'esprit d'entreprise,
de l'intégrité
et de l'engagement.

Brothers, Martell, Seagram India et Seagram do Brasil (aujourd'hui Pernod Ricard Brasil).

Cette manifestation a permis de mesurer le poids nouveau acquis par le Groupe, notamment aux États-Unis, en Amérique du Sud ainsi qu'en Asie. Elle a constitué un moment-clé pour rappeler les valeurs et le mode de fonctionnement du Groupe. Des visites sur site ont par ailleurs eu lieu, permettant aux nouvelles équipes de se familiariser avec les enjeux actuels et à venir du Groupe.

Par la réussite de cette intégration, le Groupe a prouvé que son modèle de respect des cultures spécifiques des différentes sociétés et de leurs collaborateurs fonctionnait.

Partenariat avec la sécurité routière

Pernod Ricard, en tant qu'entreprise responsable et citoyenne, et ses filiales françaises se sont engagés avec la Délégation interministérielle à la Sécurité Routière à valoriser une conduite sobre au volant au travers de la campagne "Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas".

Cette implication s'est traduite en interne par la mise en place d'un code de comportement responsable, notamment dans les sociétés Ricard et Pernod, rendant chaque collaborateur acteur de la prévention des risques liés à la consommation excessive ou inappropriée et collectivement solidaire. Un plan d'action spécifique vise une réduction significative en trois ans

L'intégration des managers ex-Seagram en chiffres

39 ans en moyenne : L'âge moyen des cadres ex-Seagram qui ont rejoint le Groupe est de 39 ans, équivalent à celui du Groupe en 2001. Dans cette population, 60 % a moins de 40 ans.

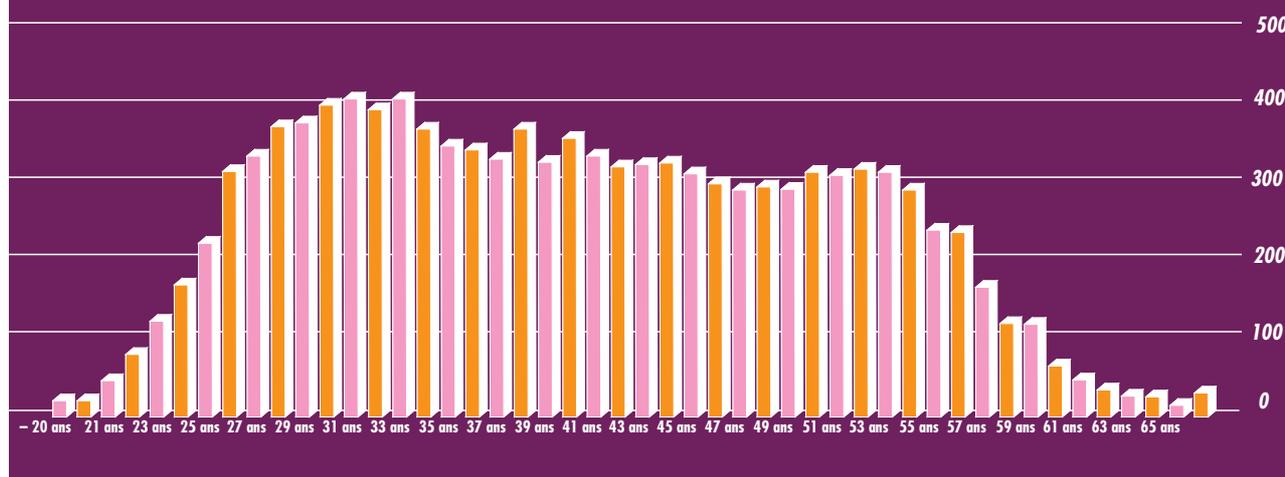
7 ans d'ancienneté : L'ancienneté moyenne des cadres ex-Seagram est de 7 ans, inférieure à celle du Groupe (qui est d'environ 10 ans).

Par ailleurs, 50 % ont moins de 4 ans d'ancienneté.

Les personnels ex-Seagram du Groupe se répartissent dans les métiers suivants : commercial 19 %, marketing 18 %, finance 14 %, production 8 %, ressources humaines 8 %, informatique 7 %, autres 26 %.

212 cadres répartis dans le monde entier : 212 cadres, dont 22 % de femmes, ont rejoint le Groupe, représentant 15 % de cette population du Groupe. Leur provenance géographique est bien équilibrée (22 % proviennent d'Europe, 25 % de France, 22 % d'Asie, 21 % d'Amérique Centrale et du Sud, 10 % d'Amérique du Nord). ●

Âge moyen : 40 ans et 2 mois



du nombre des accidents. L'autodiscipline et l'anticipation constituent les deux piliers de celui-ci. Pour le Groupe, la réussite de ces actions de prévention passe par l'appui de tous ses salariés. Parmi les actions menées, Ricard SA et Pernod ont mis en place un plan de prévention pour leurs commerciaux. Collaborateurs les plus exposés aux risques routiers, ils élaborent un programme de tournées ou d'animations compatibles avec les exigences de la sécurité routière.

Fidélisation des collaborateurs

La qualité des ressources humaines et de l'environnement de travail, le niveau de protection sociale ainsi que la politique de participation aux résultats permettent au Groupe de mieux fidéliser ses collaborateurs. Pernod Ricard encourage ainsi toutes ses filiales dans le monde à mettre en place des politiques de motivation de leurs collaborateurs et d'incitation à la performance. Beaucoup de salariés bénéficient d'une rémunération variable en fonction de la performance personnelle et de celle de l'entreprise. Par ailleurs, le Groupe développe un programme à destination de ses cadres dirigeants liant directement leur rémunération aux performances de la société qu'ils dirigent ainsi qu'à la création de valeur pour les actionnaires. En 2002, 400 cadres dirigeants ont bénéficié de stock options. ●

Centre de Formation Pernod Ricard : chiffres clés

Partout dans le monde, les salariés du Groupe bénéficient des programmes de formation mis en œuvre par leur filiale. Pernod Ricard met également à leur disposition depuis maintenant plus de dix ans son propre Centre de Formation, hébergé au château de La Voisine à Clairefontaine. En 2002, **30** sessions de formation et **3** stages d'intégration ont rassemblé **350** stagiaires (301 stagiaires en stage de développement / 49 en stage d'intégration). 56 % des stagiaires venaient de l'étranger et 85 % étaient européens. ●



Regroupement des équipes de la holding dans un nouveau siège

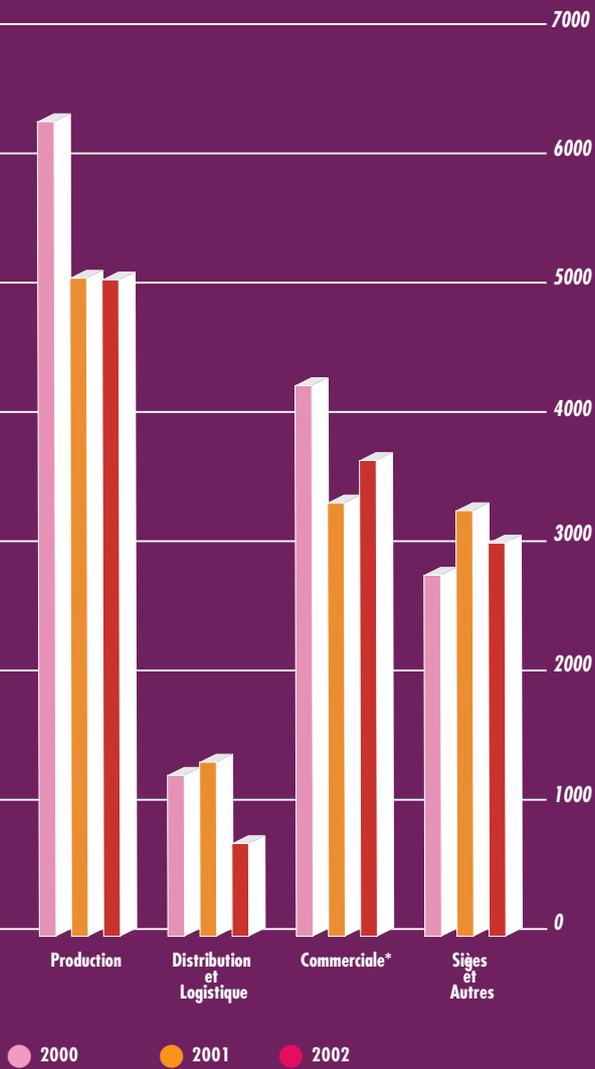
Précédemment sur différents sites, les directions fonctionnelles de la Holding Pernod Ricard sont depuis octobre regroupées au nouveau siège de Pernod Ricard "Galilée", 12 place des États-Unis, Paris XVI^{ème}.

Comptant environ 120 personnes, la société holding assure la cohérence et la politique du Groupe au travers de ses différentes directions fonctionnelles. Ceci consiste notamment en la définition de la stratégie financière du Groupe, de ses objectifs de développement et de ses priorités marketing en terme de marques : marques-clés, marques locales et relais de croissance.

Au niveau des Ressources Humaines, les équipes de la holding sont chargées de proposer les grands axes de la politique de personnel du Groupe, de les présenter aux instances réglementaires (Comité de Groupe, European Work Council), de développer la mobilité internationale du management et de créer des opportunités de formation pour les salariés dans le monde. ●

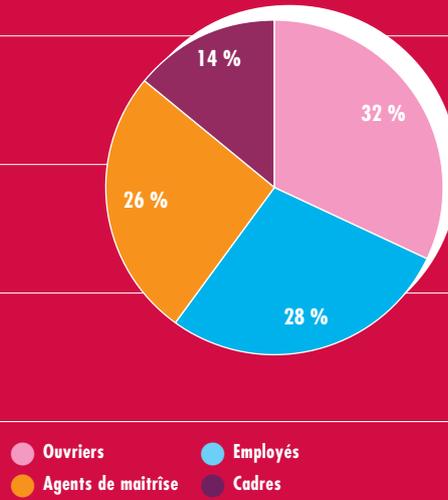
Ressources humaines

Effectifs par fonction

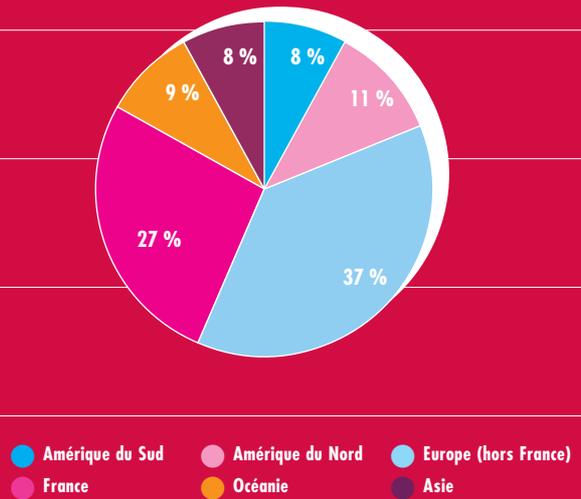


* En 2000, la fonction commerciale était composée de commerciaux "vente" et "administratif".
En 2001 et 2002, elle comprend seulement la fonction commerciale vente.

Effectifs par catégorie



Effectifs par zone géographique



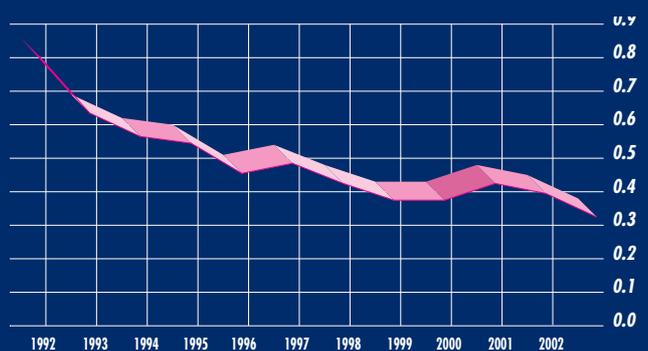
Taux de fréquence des accidents

(Nombre d'accidents avec arrêts / 1 000 000 heures travaillées)



Taux de gravité des accidents

(Nombre de jours perdus / 1 000 heures travaillées)



Le développement durable pour Pernod Ricard inclut une responsabilité environnementale, un engagement de qualité et une éthique quant à la dimension sociale de nos produits.



Responsabilité environnementale

Pernod Ricard s'est résolument engagé dans une dynamique de protection de l'environnement qui implique tous ses sites d'élaboration, notamment en matière de préservation des ressources en eau, de recyclage des contenants, de réduction des déchets et des rejets dans l'environnement.

Pernod Ricard a adopté une démarche systématique pour identifier les impacts potentiels de son activité sur l'environnement à court et long terme. Le Groupe expérimente constamment de nouvelles méthodes pour minimiser l'effet de ses processus d'élaboration sur l'environnement. Lorsque les résultats des sites pilotes sont favorables, ils sont étendus à d'autres sites.

En regard des sites récemment acquis, le Groupe conduit des politiques identiques : un processus d'étude est mené site par site, afin de s'assurer que les meilleurs standards du Groupe sont respectés ou pour intégrer au Groupe leurs pratiques plus avancées.

La communication entre les filiales du Groupe est encouragée pour que celles-ci bénéficient de partages d'expériences.

Préservation des ressources en eau

L'eau, qu'elle soit utilisée pour l'irrigation des cultures ou le procédé de fabrication, est une matière première essentielle aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif pour l'élaboration des vins et spiritueux.

Pernod Ricard prend un soin particulier à préserver cette ressource en optimisant son utilisation et en limitant la charge polluante des eaux rejetées à un niveau ne dégradant pas l'environnement local.

En Inde et en Australie par exemple, ou localement sur nos sites d'élaboration, l'eau représente une denrée

Respect de la biodiversité

L'élaboration de la Suze faisait traditionnellement appel à l'arrachage de la gentiane sauvage, ce qui, à terme, aurait pu porter atteinte à la richesse écologique des régions de production. Pernod Ricard a lancé, il y a plusieurs années, un programme de recherches agronomiques qui a permis la mise en culture de cette plante des montagnes. On récolte désormais la gentiane selon des méthodes de l'agriculture raisonnée, ce qui garantit l'approvisionnement en quantité et en qualité tout en préservant la survie de cette espèce botanique. ●

précieuse ; les eaux usées, résultant du procédé de production, sont traitées de telle manière qu'elles puissent être utilisées directement pour l'irrigation de nos vignes et de nos vergers.

Réduction des déchets

L'industrie a un rôle important à jouer pour réduire le volume de déchets, car elle peut agir à la source. La gestion efficace des déchets a par ailleurs un sens écologique mais également économique pour l'entreprise. Plusieurs programmes innovants ont été lancés dans les unités d'élaboration du Groupe pour minimiser les déchets générés sur le site. En Irlande, en Ecosse et aux Etats-Unis, les céréales entrant dans l'élaboration des whiskies sont, après fermentation, utilisées en alimentation animale. En Irlande, les fûts de chêne en fin de vie sont vendus à des fabricants d'équipements de jardin. Au Mexique, les résidus de l'agave provenant de l'élaboration de la tequila sont compostés et utilisés comme engrais.

Réduction des rejets dans l'atmosphère

Le Groupe cherche à réduire les rejets gazeux dans l'atmosphère. Ainsi, afin de réduire l'impact du gaz carbonique (gaz à effet de serre) sur l'environnement, Pernod Ricard veille à réaliser des économies d'énergie notamment par un choix raisonné et une optimisation de ses procédés de production.

A Lawrenceburg, aux États-Unis, le gaz carbonique issu de la fermentation est récupéré et liquéfié pour être ensuite utilisé pour d'autres industries. En outre, la plupart des usines du Groupe utilisent le gaz naturel, combustible le moins polluant.

Cultiver la vigne avec moins d'eau

Orlando Wyndham prend part à un programme important de recherche sur l'environnement conduit par le South Australian Research and Development Institute. Cette étude vise à développer de nouvelles techniques d'irrigation dans les vignobles d'Orlando Wyndham à Langhorne Creek. Transposées à l'échelle du vignoble propriété d'Orlando Wyndham, des économies d'eau d'environ 50 % conduiraient à plus de 2,5 millions de mètres cube par an. ●



Recyclage des contenants

Depuis de nombreuses années, le verre, matériau chimiquement inerte et totalement recyclable, constitue la très grande majorité des emballages de Pernod Ricard. Aujourd'hui, plus de 60 % des bouteilles en verre teinté utilisées par le Groupe sont en verre recyclé. Afin de minimiser l'impact sur l'environnement des différents emballages en carton utilisés, plusieurs expériences pilotes sont menées en Australie afin d'une part d'utiliser moins de carton et d'autre part d'augmenter le taux de recyclage des emballages en papier et carton.

Démarches de certification

Un programme de certification des installations industrielles du Groupe est en cours. Beaucoup de sites sont déjà certifiés en norme qualité ISO 9000 et en norme environnementale ISO 14001. Les pratiques industrielles du Groupe sont par ailleurs régulièrement auditées.

Qualité

Pernod Ricard propose à ses clients des vins et spiritueux de qualité irréprochable et d'un haut niveau de sécurité alimentaire, conformes aux meilleures pra-



Le “Risk manager”

Pernod Ricard a créé au sein de la holding et de chaque filiale un poste de gestionnaire des risques. Chaque ‘risk manager’ dépend du directeur industriel et répond devant la direction générale. Son rôle est de veiller en permanence à la mise en place et à l’efficacité des mesures de prévention. Ces différents responsables mettent régulièrement en commun leurs expériences. ●

tiques, aux lois et règlements et à l’attente des consommateurs dans le monde. Preuves de son engagement, les politiques Qualité Sécurité Environnement (QSE), mises en œuvre par le Groupe, impliquent un ensemble de règles et de systèmes de contrôles rigoureux. Le département QSE du Groupe, en liaison avec les filiales, vérifie au niveau de chaque site industriel l’application des politiques QSE Pernod Ricard. Il assure également le partage des bonnes pratiques. La réalisation d’un bilan QSE conduit les filiales à rendre compte à la holding des résultats obtenus en ce domaine comme elles le font classiquement en matière de résultats financiers.

Interactions avec les communautés locales

Un des aspects pratiques du développement durable est l’interaction avec les communautés locales. A Nashik, en Inde, Pernod Ricard India gère une distillerie et une unité d’embouteillage. Le médecin le plus proche était à plusieurs kilomètres et l’accès aux soins médicaux constituait un réel problème pour cette population et les 200 collaborateurs. Depuis plus de deux ans, un médecin, rémunéré par l’entreprise, peut dispenser des soins médicaux gratuits aux patients se rendant dans un dispensaire construit par Pernod Ricard India. A la suite du tremblement de terre meurtrier du Gujarat en janvier 2001, Pernod Ricard India a décidé de reconstruire le Primary Health Centre de Godhara, un hôpital endommagé par la catastrophe. Les montants ainsi engagés proviennent d’une contribution de l’entreprise et également d’une contribution des employés. L’hôpital public sera mis en service courant 2003. ●

Alcool, éthique et société

Les enjeux économiques d'une activité évoluant dans un environnement de plus en plus concurrentiel ne dispensent pas de prendre en compte la dimension sociale de la consommation d'alcool. Depuis sa fondation en 1975, Pernod Ricard s'est engagé dans une démarche de commerce socialement responsable et éthique. Être responsable, cela signifie être attentif et respectueux de la santé des consommateurs, et des jeunes plus particulièrement, avec pour objectif la réduction du risque alcool. Être éthique, cela implique la promotion de valeurs claires auprès de ses consommateurs, de ses clients et au sein de sa profession. Pernod Ricard s'investit dans cette démarche au travers de différentes initiatives de recherche, de réduction de l'alcool au volant et de prévention de l'abus d'alcool chez les jeunes.

Agir dans la recherche

Pernod Ricard est acteur dans la recherche et, depuis plusieurs années, soutient des travaux sur la connaissance des mécanismes de la dépendance alcoolique. Le Groupe est à l'origine de la création en France de l'Institut de Recherches Scientifiques sur les Boissons (IREB), organisme privé de recherche en alcoologie qui finance, co-finance et initie des travaux dans le domaine biomédical, l'épidémiologie ou les sciences humaines. Ceux-ci, dirigés par un Conseil scientifique indépendant, font autorité auprès de la communauté scientifique et des responsables de la santé publique.

Réduire le risque chez les jeunes

Pernod Ricard est attaché à la prévention de la consommation précoce chez les jeunes et à la réduction de la consommation excessive ou inappropriée chez les jeunes adultes. L'entreprise est ainsi partie prenante dans différentes organisations à vocation sociale dont l'objet est principalement la réduction du



risque alcool chez les jeunes. Le Groupe soutient les programmes "Responsible serving of alcohol" du Drinks Industry Group en Irlande, "Proof of age" du Portman Group au Royaume-Uni, "Fighting underage drinking" du Century Council aux États-Unis et participe aussi aux programmes de prévention d'Entreprise et Prévention en France, de Goda au Danemark et de la Fundación Alcohol y Sociedad en Espagne. Il encourage également la création de ce type d'organisation dans les pays n'en disposant pas encore. Membre fondateur en Europe de l'Amsterdam Group, le Groupe proscrit toute communication dirigée vers les mineurs ou utilisant des supports principalement destinés aux mineurs. En matière de promotion et de commercialisation de ses produits, le Groupe s'est engagé à ne jamais associer la consommation d'alcool à la réussite sociale, sexuelle ou physique. Le Groupe souscrit par ailleurs à la "Recommandation européenne concernant la consommation d'alcool chez les enfants et les adolescents", qui



préconise notamment la formation des vendeurs et des serveurs de boissons envers de jeunes adultes.

“Celui qui conduit, c’est celui qui ne boit pas”

Pernod Ricard soutient toutes les initiatives publiques ou privées tendant à dissocier la conduite automobile et la consommation d’alcool, source avérée et aggravante d’insécurité et de mortalité routières.

En France, le Groupe est à l’initiative d’une Charte triennale de Sécurité routière signée en 2002 avec la Délégation interministérielle à la Sécurité routière qui prévoit, dès lors que les marques de Pernod Ricard sont associées, de généraliser le concept du “conducteur désigné” (“celui qui conduit, c’est celui qui ne boit pas”) dans les soirées festives fréquentées par les jeunes adultes.

Respecter une éthique professionnelle

Pour respecter l’ensemble de ces engagements dans le monde, Pernod Ricard a mis en œuvre au sein de

sa Direction Générale et dans chacune de ses filiales les structures appropriées d’audit interne et de mise en conformité avec les lois ainsi que les règles d’auto-discipline professionnelle, allant de l’autocontrôle à la modification ou au retrait de la publicité ou communication en infraction avec ces règles.

Des codes d’éthique interne permettent par ailleurs de garantir dans chaque filiale le respect des engagements du Groupe par l’ensemble de ses collaborateurs.

Par ailleurs, le Groupe veille à ce que cette éthique professionnelle s’applique avec la même rigueur dans les pays en voie de développement et les pays développés où il est présent. ●

Le titre Pernod Ricard

Dans un environnement de marché fortement chahuté, après une année 2001 déjà extrêmement difficile, le titre Pernod Ricard a bénéficié de ses bonnes perspectives commerciales et financières mais également de ses qualités naturellement défensives et de la préférence sectorielle.

2002 a marqué la conclusion de la campagne volontariste de cession d'actifs non stratégiques, le Groupe achevant de se recentrer sur un métier unique : les vins et spiritueux. Pernod Ricard a par ailleurs confirmé la bonne marche du processus d'intégration des marques ex-Seagram au sein de son portefeuille et a réitéré ses ambitieux objectifs financiers.

Une valeur défensive dans un marché chahuté

Au cours du premier trimestre, le titre reste pratiquement stable (91,5 € au 31.03) dans un marché (CAC 40) qui se stabilise, après avoir corrigé à la hausse au cours du dernier trimestre 2001, sur l'espérance d'une reprise rapide de l'économie américaine. Au cours du second trimestre, les bourses européennes repartent à la baisse sous l'influence des marchés américains minés par la montée en puissance des scandales financiers et les révisions à la baisse des prévisions de croissance des résultats.

Dans cet environnement extrêmement difficile, les qualités défensives des valeurs classiques et, en particulier,

des valeurs de l'agro-alimentaire jouent à plein. Alors que le Dow Jones abandonne 13,5 % et que le CAC 40 cède 17 %, le titre Pernod Ricard progresse de 8,5 % sur la période (99,2 € le 28 juin) après avoir touché 105,4 € le 8 mai (+ 21 % depuis l'ouverture).

Au début du troisième trimestre, suite à une crise de confiance aiguë vis-à-vis de l'authenticité des comptes, les marchés connaissent des variations sans précédent. De fortes capitalisations affichent des corrections, souvent supérieures à 20 % dans la même séance. Cette volatilité du marché, concentrée jusqu'alors sur les valeurs technologiques, se propage fin juillet au secteur des banques et assurances.

Le secteur des vins et spiritueux, qui a largement surperformé depuis 18 mois, est désormais considéré comme cher. Par ailleurs, l'annonce par le premier opérateur mondial des spiritueux de son inquiétude quant au comportement de ses marques leader et la détérioration de la situation en Amérique latine laissent craindre un tassement des résultats.

Volumes et cours sur 18 mois à la Bourse de Paris (source : Euronext Paris S.A.)

MOIS	VOLUMES (en milliers)	VOLUMES (en milliers) (1)	CAPITAUX (en ME)	COURS MOYEN	COURS MOYEN (1)	PLUS HAUT	PLUS HAUT (1)	PLUS BAS	PLUS BAS (1)	COURS FIN DE MOIS	COURS FIN DE MOIS (1)
septembre 01	4 029	5 036	317	78,72	62,98	87,40	69,92	67,50	54,00	80,25	64,20
octobre 01	3 630	4 538	287	79,12	63,30	84,00	67,20	72,10	57,68	77,75	62,20
novembre 01	3 994	4 993	311	77,90	62,32	83,60	66,88	71,30	57,04	82,50	66,00
décembre 01	3 056	3 820	255	83,54	66,83	88,90	71,12	80,00	64,00	87,00	69,60
janvier 02	5 869	7 336	499	85,04	68,03	86,10	68,88	84,60	67,68	85,50	68,40
février 02	7 826	9 783	683	87,32	69,86	90,25	72,20	83,00	66,40	90,00	72,00
mars 02	4 011	5 014	362	90,35	72,28	93,50	74,80	87,05	69,64	91,50	73,20
avril 02	7 945	9 931	755	95,05	76,04	103,90	83,12	85,90	68,72	102,50	82,00
mai 02	7 437	9 296	752	101,15	80,92	105,40	84,32	96,15	76,92	96,15	76,92
juin 02	7 921	9 901	764	96,39	77,11	99,70	79,76	93,50	74,80	99,20	79,36
juillet 02	6 566	8 208	590	89,89	71,91	99,20	79,36	81,30	65,04	87,80	70,24
août 02	4 004	5 005	357	89,20	71,36	91,80	73,44	86,40	69,12	89,15	71,32
septembre 02	3 164	3 955	287	90,79	72,63	94,25	75,40	85,20	68,16	91,00	72,80
octobre 02	6 794	8 493	690	101,55	81,24	106,90	85,52	89,25	71,40	102,30	81,84
novembre 02	5 266	6 583	515	97,76	78,21	105,40	84,32	90,00	72,00	90,45	72,36
décembre 02	3 777	4 721	345	91,28	73,02	93,30	74,64	87,80	70,24	92,30	73,84
janvier 03	3 961	4 951	361	91,19	72,95	95,45	76,36	86,60	69,28	90,40	72,32
février 03	7 001	8 751	591	84,42	67,54	91,40	73,12	79,88	63,90	89,81	71,85

(1) Les données ont été retraitées afin de tenir compte de l'augmentation de capital par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison de une action nouvelle gratuite pour quatre actions anciennes (effet du 14 février 2003).



Pernod Ricard
clôture l'année 2002
à 92,3 euros, sur
une hausse de 6,1 %
à rapprocher
d'un CAC 40 qui a
abandonné 33,7 %.

Pernod Ricard, comme l'ensemble du secteur des spiritueux, est attaqué et abandonne 11,5 %. Le titre touchera son plus bas de l'année à 81,3 € le 24 juillet, dans un marché en baisse de 12,4 %. En août, la valeur se redresse légèrement, alors que le Groupe confirme ses objectifs de résultats 2002 et réconforte les investisseurs.

En septembre, alors que le CAC 40 s'effondre (-17,5 %), le titre échappe à la tourmente grâce à ses qualités défensives et progresse de 2 % (91 € le 30.09).

Une performance salvée par le marché

Le 2 octobre, la présentation des résultats du premier semestre confirme la bonne croissance organique et illustre pour la première fois à quel point la contribution des marques ex-Seagram est significative, validant ainsi le bien-fondé de l'opération. Dans leur ensemble, les analystes saluent la performance et relèvent, parfois significativement, leurs recommandations.

La valeur se démarque alors de ses compétiteurs en acquérant une préférence qu'elle conservera jusqu'à la fin de l'année boursière.

Le titre progresse de près de 11 % le jour de l'annon-

ce des résultats (98,95 €) avec des volumes étoffés et atteint son plus haut le 22 octobre, à 106,9 €, affichant alors une progression de 23 % depuis le début de l'année.

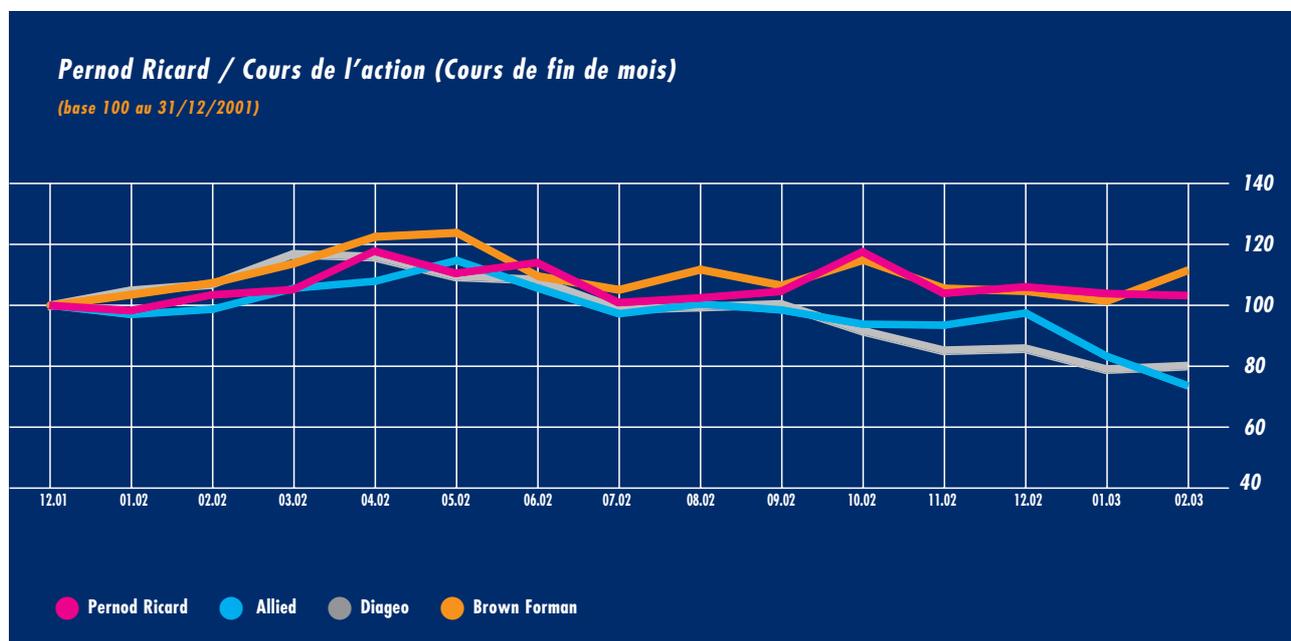
Deux effets ont pesé sur le titre en novembre. D'une part, le vif rebond des marchés en particulier sur les valeurs cycliques très attaquées précédemment, incite à l'arbitrage et les "classiques" sont délaissées.

D'autre part, Pernod Ricard annonce au marché un chiffre d'affaires du troisième trimestre en-dessous des attentes, conséquence du mauvais contexte climatique durant l'été et de la faiblesse des activités en Espagne.

La tentation de prise de bénéfice est forte. Le titre abandonne près de 7 % pour revenir à 97,5 € en clôture du 14 novembre et glisse jusqu'à 90 € à la fin du mois. A ce niveau, toutefois, beaucoup considèrent que la récente correction pourrait être habilement mise à profit pour engranger du titre.

En décembre, les Spiritueux remplissent à nouveau leur rôle défensif et le titre Pernod Ricard progresse de 2 % dans un CAC qui corrige de 7,9 %.

Pernod Ricard clôture l'année 2002 à 92,3 euros, sur une hausse de 6,1 % à rapprocher d'un CAC 40 qui a abandonné 33,7 %.





Pernod Ricard

***RAPPORT FINANCIER 2002
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 7 MAI 2003
EXERCICE 2002***

Pernod Ricard

Société Anonyme au capital de 218 500 651,10 €

Siège Social : 12, place des États-Unis 75116 Paris / Tél. : 33 (0) 1 41 00 41 00 - Fax : 33 (0) 141 00 41 41

R.C.S. Paris B 582 041 943

RAPPORT DE GESTION

CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS	56
ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	57
VINS ET SPIRITUEUX	57
• Évolution des marques-clés historiques	58
• Évolution des marques-clés Seagram	58
INTÉGRATION SEGRAM	59
• Les résultats 2002 confirment les synergies attendues	59
• Un rééquilibrage géographique	59
ACTIVITÉS NON STRATÉGIQUES	60
GESTION DES RISQUES	60
• Risques de marché	60
• Risques juridiques	60
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	61
ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	62
RELATIONS HUMAINES	62
ENVIRONNEMENT	66
PERSPECTIVES D'AVENIR	68
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	68

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	70
DÉTAIL DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	71
DÉTAIL DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL VINS ET SPIRITUEUX PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	72
AUTRES INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	73
BILAN CONSOLIDÉ	74
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	76
TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ	77
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	78
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	96

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRÉSENTATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	98
• Conseil d'Administration et Direction Générale	98
• Commentaires sur la composition du Conseil d'Administration	101
• Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration	102
• Les Comités du Conseil d'Administration	102
• Évaluation du Conseil d'Administration	105
• Les Commissaires aux Comptes	105
INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX :	
RÉMUNÉRATION, PROGRAMMES DE STOCK-OPTIONS	106
• Montant des rémunérations des mandataires sociaux	106
• Politique de rémunération des administrateurs	106
• Politique de rémunération des dirigeants et d'attribution des stock-options	107

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	110
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	112
• Capital souscrit	112
• Capital autorisé non émis	112
• OCÉANE (donnant accès à terme au capital)	114
• Options de souscriptions d'actions	114
• Tableau d'évolution du capital	114
• Répartition du capital et des droits de vote	115
• Marché des titres de l'émetteur	116
• Dividendes	117

COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RÉSULTAT PERNOD RICARD S.A.	119
BILAN PERNOD RICARD S.A.	120
TABLEAU DE FINANCEMENT PERNOD RICARD S.A.	122
ANALYSE DU RÉSULTAT DE PERNOD RICARD SOCIÉTÉ MÈRE	123
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX PERNOD RICARD S.A.	123
RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	132
RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES	133
INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES AU 31 DECEMBRE 2002	134
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	135
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	136
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2003	141

PRÉSENTATION ET TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS	144
RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE	144
RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE	145
• Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'annuler les propres actions acquises par elle	145
• Délégation de pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire	145
• Réalisation de certaines opérations financières	146
• Sort des délégations de pouvoirs à conférer en vue d'augmenter le capital en période d'offre publique d'achat ou d'échange	146
TEXTE DES RÉSOLUTIONS	147
RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE	147
RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE	150

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

INFORMATIONS PRATIQUES

RELATIONS AVEC L'ACTIONNAIRE	157
------------------------------	-----

TABLE DE CONCORDANCE

RAPPORT DE GESTION



Pernod Ricard

Chiffres clés et faits marquants

(en millions d'euros)	2002	2001	2000	1999	1998
Chiffre d'affaires HDT	4 835,7	4 555,2	4 382,0	3 590,3	3 137,7
Chiffre d'affaires Vins et Spiritueux HDT	3 407,9	1 918,0	1 759,6	1 568,7	1 441,2
Résultat opérationnel	750,3	450,5	421,1	372,3	349,4
Résultat net part du Groupe	412,8	358,2	195,0	213,2	202,2
Bénéfice net par action (*)	6,82	6,28	3,46	3,78	3,58
Bénéfice par action hors exceptionnel, convertible et survaleur (**)	7,47	5,23	4,55	4,08	3,74

(*) Le détail du calcul est donné en note 5 des comptes consolidés.

(**) Résultat net part du Groupe avant exceptionnel, amortissement des survaleurs et frais financiers sur OCÉANE, sur une base diluée de l'émission de l'OCÉANE.

Dans un environnement économique mouvementé, le Groupe a réalisé en 2002 des résultats meilleurs qu'annoncés. Tous les objectifs de l'année ont été atteints ou dépassés.

Succès de l'intégration SEAGRAM

Le Groupe a en quelques mois intégré avec succès environ 3 500 collaborateurs et un portefeuille de marques premium mondiales. Le réseau PERNOD RICARD bénéficie aujourd'hui d'une couverture géographique mondiale.

Fin de la coopération avec DIAGEO

PERNOD RICARD et Diageo ont, conformément à leurs engagements, vendu les principaux actifs communs tels que la chaîne de distribution Oddbins, les Seagram's Mixers, le bourbon Four Roses, les porto et sherry Sandeman. PERNOD RICARD a par ailleurs acquis le scotch whisky Passport qui était dans un premier temps destiné à être vendu.

Après avoir signé au début du mois d'août 2002, un accord avec Vivendi Universal concernant les ajustements de prix consécutifs à l'acquisition des actifs Seagram, PERNOD RICARD et Diageo ont mis fin à leur coopération le 21 décembre 2002. Cet accord a, entre autres, constaté que toutes les obligations légales conditionnant l'acquisition de Seagram avaient été remplies.

Doublement du résultat opérationnel Vins et Spiritueux

Le résultat opérationnel du secteur Vins et Spiritueux s'établit en 2002 à 710 millions d'euros, en progression de + 106 %.

Un désendettement plus rapide que prévu

La dette nette de PERNOD RICARD a diminué de 1 400 millions d'euros, en passant de 3 694 millions d'euros au 31 décembre 2001 à 2 294 millions d'euros au 31 décembre 2002. Ce désendettement rapide s'explique notamment par :

- la finalisation du programme de cessions d'activités de diversification de PERNOD RICARD ou de "venture assets" cédés en collaboration avec Diageo,
- l'émission d'OCÉANE (Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes) pour un montant de 489 millions d'euros,
- les flux de trésorerie générés par l'activité Vins et Spiritueux,
- l'évolution favorable des devises.

Un recentrage sur notre cœur de métier

PERNOD RICARD a donc finalisé en 2002 son désengagement de ses activités non stratégiques, par les cessions, notamment, de SIAS MPA (préparations de fruits), de BWG (distribution de gros), des branches confiseries, fruits et légumes d'Agros en Pologne, et, en fin d'année, du pôle cidricole de CSR.

Analyse du compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2002 s'élève à 4 836 millions d'euros, en progression de + 6,2 % par rapport à 2001. Cette progression masque d'importants effets de périmètre liés à la fois à l'intégration des marques Seagram et à la cession d'activités non stratégiques faisant suite au recentrage amorcé en 2001 avec la cession d'Orangina Pampryl et Yoo Hoo. Le secteur des Vins et Spiritueux représente en 2002 plus de 70 % du chiffre d'affaires du Groupe contre 42 % en 2001. Hors effet périmètre et devise, la croissance interne du chiffre d'affaires du Groupe s'établit à + 2,7 %.

Le résultat opérationnel 2002 ressort à 750 millions d'euros, soit une hausse de 66,5 % par rapport à l'année précédente. Tout comme pour le chiffre d'affaires, les variations de périmètre, dont le détail est donné en note 2 des annexes aux comptes consolidés, ont eu un impact significatif sur l'évolution du résultat opérationnel. Le poids relatif des Vins et Spiritueux s'est fortement accru, en passant de 76 % du résultat opérationnel en 2001 à plus de 94 % en 2002.

Le résultat financier s'élève à - 153 millions d'euros, à comparer aux - 39,5 millions de résultat financier de 2001. Il se compose de - 153 millions d'euros de frais financiers sur le financement Seagram, 16 millions de produits de participation et - 16 millions de résultat de change et charges financières diverses. Sur 2002, le coût de la dette, marges bancaires incluses, est de 4,4 %.

Le résultat exceptionnel est de + 10 millions d'euros, contre + 220 millions d'euros en 2001. Il se compose de - 14 millions d'euros relatifs à l'acquisition Seagram, de + 50 millions d'euros liés aux cessions des activités de diversification (dont une plus-value de cession de titres Société Générale de + 88 millions d'euros) et de - 26 millions d'euros de charges diverses, dont - 5 millions d'euros pour la dépréciation de la marque de tequila Viuda de Romero et - 6 millions d'euros de coûts de rupture de contrats de distribution de la marque Wyborowa.

Le taux d'impôt sur le résultat courant est de 25,1 % contre 27,0 % en 2001. Le résultat exceptionnel supporte une charge de - 7 millions d'euros, ce qui porte le taux d'impôt sur le résultat net avant amortissement des survaleurs à 25,9 % (hors retraitement des minoritaires et des sociétés mises en équivalence).

Le résultat net part du Groupe s'élève ainsi à 413 millions d'euros en progression de 15,3 % par rapport à l'année précédente. Hors éléments inhabituels, le résultat net part du Groupe se monte à 410 millions d'euros.

Vins et Spiritueux

Le secteur des Vins et Spiritueux a connu en 2002 un fort développement grâce notamment à un important effet périmètre conséquence de l'intégration des marques Seagram (pour lesquelles des comptes pro forma sont présentés dans la note 2 des annexes aux comptes consolidés), mais aussi à une croissance interne toujours soutenue.

(en millions d'euros)	2002	2001	Variation	dont effet périmètre	dont croissance interne	dont effet devise
Chiffre d'affaires HDT	3 408	1 918	1 490	1 453	86	(49)
% de variation vs 2001			77,7 %	75,7 %	4,5 %	(2,5 %)
Résultat opérationnel	710	344	366	345	26	(5)
% de variation vs 2001			106,2 %	100,2 %	7,5 %	(1,5 %)

Le chiffre d'affaires de l'activité s'élève à 3 408 millions d'euros, en hausse de + 77,7 % par rapport à 2001. Cette progression s'explique principalement par l'intégration des marques Seagram, mais aussi par l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés Wyborowa S.A. et Jan Becher. Par ailleurs, le chiffre d'affaires affiche une croissance interne de + 4,5 % par rapport à l'année précédente. La variation des devises a, quant à elle, un impact négatif de - 2,5 %.

Le résultat opérationnel s'établit à 710 millions d'euros, en progression de + 106,2 % par rapport à l'exercice précédent. Hors effet périmètre et à taux de change constants, la croissance du résultat opérationnel est de + 7,5 %.

Évolution des marques-clés historiques

Les marques-clés historiques ont connu en 2002 une bonne performance globale avec une progression de + 3,5 % par rapport à l'année précédente, grâce au développement vigoureux des relais de croissance, qui permet de compenser le recul des anis après leur forte croissance de + 5 % en 2001.

	2002/2001 (12 mois)	Volumes 2002 (M caisses 9L)
Amaro Ramazzotti	+ 14,3 %	1,1
Jacob's Creek	+ 11,6 %	5,9
Havana Club	+ 11,6 %	1,7
Jameson	+ 6,6 %	1,5
Clan Campbell	- 0,9 %	1,6
Pastis 51	- 2,6 %	2,0
Ricard	- 2,9 %	6,5
Wild Turkey	- 5,4 %	0,7
Total	+ 3,5 %	21

Évolution des marques-clés Seagram

2002 a été pour les principales marques Seagram (Chivas Regal, Martell, Seagram's Gin et The Glenlivet) une année d'intégration avec un assainissement du marché et un déstockage des réseaux de distribution. De manière générale, on constate sur les 4 marques-clés Seagram un redressement au deuxième semestre. Le Groupe estime que ce déstockage représentait environ 750 000 L (83 000 caisses 9L) pour Chivas, et 350 000 L (39 000 caisses 9L) pour Martell.

PERNOD RICARD a procédé, pour Chivas et Martell, à un assainissement progressif du marché notamment grâce à des harmonisations tarifaires. Par ailleurs, la situation difficile en Amérique du Sud, tant d'un point de vue économique que politique (au Venezuela notamment), a eu des effets néfastes sur les ventes de Chivas. Le Groupe estime la perte de volume à 600 000 L (67 000 caisses 9L).

Enfin, les volumes de Seagram's Gin se sont stabilisés en 2002, alors que The Glenlivet a connu une progression de ses volumes en 2002 par rapport à 2001.

	1^{er} semestre 2002 / 1^{er} semestre 2001	2002 /2001 (12 mois)	Volumes 2002 (M caisses 9L)
Seagram's Gin	- 7,5 %	- 0,4 %	3,2
Chivas Regal	- 18,4 %	- 9,1 %	2,8
Martell	- 22,1 %	- 10,5 %	1,0
The Glenlivet	- 1,8 %	+ 2,3 %	0,4
Total	- 13,2 %	- 5,2 %	7,4

Intégration Seagram

Les résultats 2002 confirment les synergies attendues

Les prévisions de doublement du résultat opérationnel du secteur des Vins et Spiritueux en 2002 s'appuyaient sur l'anticipation de fortes synergies liées à l'intégration des équipes et des marques Seagram.

L'acquisition de marques internationales prestigieuses permet de venir compléter, en Europe (y compris en France), un portefeuille de marques déjà très riche en s'appuyant sur un réseau de distribution performant et international. Partout, PERNOD RICARD a désormais atteint une taille critique grâce au renforcement de ses structures, notamment de sa force de vente, via l'intégration de collaborateurs Seagram, et à l'acquisition de marques locales fortes comme le rhum Montilla au Brésil ou le whisky Royal Stag en Inde.

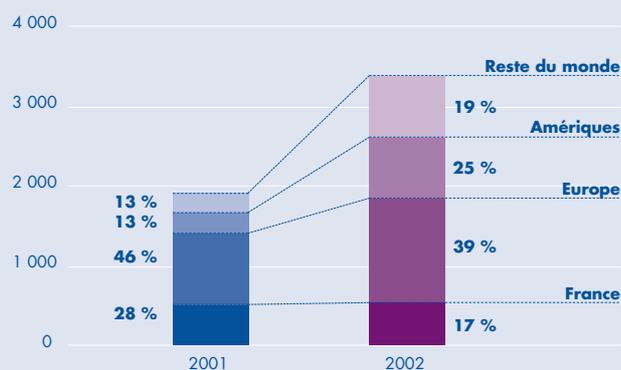
Le succès de cette intégration rapide et les synergies qui en découlent permettent à PERNOD RICARD d'afficher un résultat Vins et Spiritueux au delà de ses objectifs.

En 2002, la marge opérationnelle (résultat opérationnel/chiffre d'affaires) est de 20,8 %, contre 17,9 % en 2001. Cette forte hausse de rentabilité s'accompagne d'un maintien d'un fort niveau d'investissements publi-promotionnels, qui représentent 21,4 % du chiffre d'affaires en 2002, contre 20,7 % en 2001.

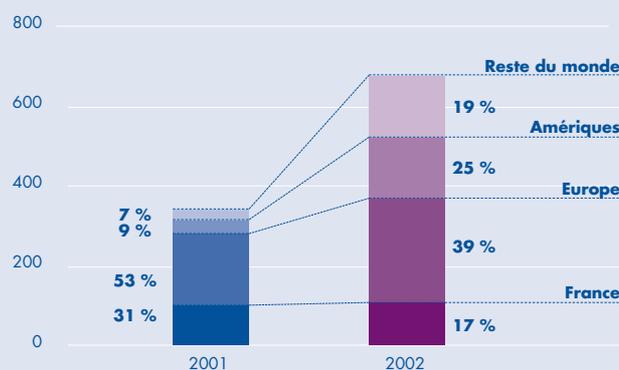
Cette progression est donc la conséquence de la baisse relative des frais de distribution, 3,9 % du chiffre d'affaires en 2002 contre 4,3 % en 2001, et des frais de structure (frais commerciaux, frais généraux, et autres produits et charges) qui, rapportés au chiffre d'affaires, passent de 23,1 % en 2001 à 19,0 % en 2002.

Un rééquilibrage géographique

Répartition du chiffre d'affaires
(en millions d'euros)



Répartition du résultat opérationnel
(en millions d'euros)



Marge opérationnelle

Ce rééquilibrage se retrouve aussi au niveau de la marge opérationnelle, où l'on constate une très forte progression de la rentabilité en Amériques et dans le reste du monde (principalement Asie). Le Groupe peut désormais s'appuyer sur une homogénéité des marges opérationnelles par zone géographique.



Activités non stratégiques

La plupart des activités de diversification de PERNOD RICARD en début d'exercice 2002 a été cédée au cours de l'année. La liste détaillée de ces cessions et de leur date se trouve dans la note 2 des annexes aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2002, les principales sociétés du Groupe dont l'activité ne rentre pas en compte dans le secteur des Vins et Spiritueux sont : Foulon Sopagly, producteur de jus de raisin en vrac, et C.F.P.O., pour laquelle PERNOD RICARD dispose d'une option de vente pour les activités de distribution détenues sur la marque Orangina en Grande Bretagne, Amérique du Sud, Afrique, Asie, et certains pays de l'Europe de l'Est.

Le chiffre d'affaires des autres activités du Groupe en 2002 est de 1 428 millions d'euros, en baisse de - 45,9 % par rapport à 2001. Il correspond principalement aux activités de la SIAS et de BWG jusqu'à leur date de sortie du Groupe. Sa croissance interne s'élève à + 1,4 %.

Le résultat opérationnel, quant à lui, s'établit à plus de 40 millions d'euros, soit une baisse de - 61,9 % par rapport à l'exercice précédent. Hors effet périmètre et devise, la baisse est de - 6,0 %.

Gestion des risques

Risques de marché

Le suivi et la gestion des risques de change, de taux et de liquidité sont assurés par un département trésorerie rattaché à la Direction Financière. Ce département, centralisant l'ensemble des expositions financières du Groupe, regroupe 7 collaborateurs. Un reporting mensuel est produit à l'attention de la Direction Générale, à partir d'une base de données centralisée.

Risques de liquidité, risques de taux, risques de change

L'ensemble de ces points est abordé dans les notes 1.13, 12 et 14 des annexes aux comptes consolidés.

Risque sur actions

Le Groupe détenait au 31 décembre 2002, via sa filiale Santa Lina, 2 950 800 titres de la Société Générale pour une valeur nette comptable de 17,41 euros par action. Au 31 décembre 2002, la valeur de marché de ces actions était de 55,50 euros (cours de clôture).

Risques juridiques

Litiges relatifs aux marques détenues

En dehors des litiges liés à la marche courante des activités et qui ne sont pas significatifs, les litiges suivants peuvent être relevés, comme en 2001.

HAVANA CLUB

La marque Havana Club, dont PERNOD RICARD est co-proprétaire au plan mondial avec une entreprise publique cubaine, fait l'objet d'attaques de la part d'un concurrent du Groupe aux États-Unis et en Espagne.

Aux États-Unis, l'action en contrefaçon intentée par le Groupe a été paralysée, au cours du procès en 1998, par une modification de la loi. Saisie par l'Union Européenne, l'Organisation Mondiale du Commerce a alors jugé cette loi discriminatoire, et donc contraire aux règles de l'OMC en matière de propriété industrielle ; les États-Unis ont demandé un délai, prolongé jusqu'au 30 juin 2003, pour mettre leur législation en conformité avec la décision de l'OMC. Parallèlement, le même concurrent tente – sans succès jusqu'à présent – d'obtenir de l'Office Américain de la Propriété Industrielle qu'il annule la marque concernée.

En Espagne, une action judiciaire relative à la propriété de la marque est en cours depuis 1999 et demeure sans résultat concret à ce jour.

BECHEROVKA

Cette marque fait, elle aussi, l'objet de contrefaçons en Républiques Tchèque et Slovaque et en Russie. De nombreuses actions devant les juridictions civiles et pénales de ces pays ont donc été engagées pour confirmer les droits de propriété du Groupe sur la marque Becherovka et pour faire sanctionner les contrefaçons précitées.

Assurances

De longue date, le Groupe s'est doté d'un ensemble de polices d'assurances visant à garantir, au plan mondial, (a) tous les risques de dommages aux biens à hauteur de 300 millions d'euros par sinistre pour les 8 sites industriels les plus importants et de 100 millions d'euros par sinistre pour les autres, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à ces dommages, (b) l'ensemble des transports de marchandises des sociétés du Groupe, et (c) les conséquences pécuniaires de la mise en cause de la responsabilité civile des sociétés du Groupe et de leurs dirigeants.

En 2002, le Groupe s'est plus particulièrement attaché à adapter ces différentes garanties d'assurances aux sociétés et actifs nouvellement acquis, à identifier rigoureusement les risques nouveaux (notamment grâce à la réalisation de plus de 20 audits par des experts indépendants) et à développer la formation à la sécurité, la prévention et la protection.

Dans des domaines spécifiques, notamment pour l'assurance de leurs flottes automobiles, les sociétés du Groupe bénéficient de polices souscrites localement.

Aspects réglementaires

L'activité d'élaboration et de commercialisation des boissons alcoolisées de PERNOD RICARD s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire spécifique relatif à ces produits et qui varie selon les pays.

Conscient de ses responsabilités dans le domaine des aspects sociaux de l'alcool, le Groupe a toujours eu à cœur de jouer un rôle de leader en la matière. Membre fondateur d'Entreprise & Prévention en France et de l'Amsterdam Group au niveau européen, membre actif, entre autres, du Portman Group au Royaume-Uni et du Century Council aux États-Unis, PERNOD RICARD s'est engagé à développer et financer des actions concrètes sur le terrain pour lutter contre la consommation abusive d'alcool et promouvoir une politique responsable dans le domaine des communications commerciales.

D'autre part, en France, le Groupe est à l'origine de la création de l'Institut de Recherches et d'Études sur les Boissons (IREB), qui finance des chercheurs indépendants dans le secteur bio-médical et les sciences humaines pour mieux comprendre les causes de l'alcoolisme. L'expertise scientifique de l'IREB dans ces domaines fait autorité.

Enfin, le Groupe et ses filiales françaises ont conclu avec la Délégation interministérielle à la Sécurité Routière une charte de partenariat, sur le thème "Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas", et portant donc notamment sur la conduite sobre et la prévention du risque routier dans l'entreprise.

Autres

Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, n'est pas soumis à des contraintes particulières de confidentialité et dispose des actifs nécessaires à l'exploitation de ses activités.

Recherche et développement

En 2002, le Groupe, à travers son centre de recherche (Centre de Recherche Pernod Ricard à Créteil) et les laboratoires de ses différentes filiales, a poursuivi une activité de recherche et développement et consacré environ 0,3 % de son chiffre d'affaires consolidé en dépenses de cette nature. Les montants et les effectifs affectés à la recherche et développement ont baissé par rapport aux années précédentes, en raison, pour l'essentiel, des sorties de périmètre de la SIAS et des activités boissons aux fruits. L'effectif affecté à cette activité en fin d'année s'élève à environ 90 personnes.

Événements significatifs postérieurs à la clôture

- Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 28 janvier 2003, a constaté l'augmentation du capital consécutive à l'exercice de 605 options de souscription d'actions intervenu lors de l'exercice 2002, pour un montant de 1 875,5 euros, le portant ainsi de 174 798 646 euros à 174 800 521,5 euros.
- Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2001 (résolution relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire) le Conseil d'Administration, lors de la séance du 28 janvier 2003, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 43 700 129,60 euros pour le porter d'un montant de 174 800 521,5 euros à 218 500 651,10 euros par voie d'incorporation de la même somme de 43 700 129,60 euros à prélever sur le poste "réserve spéciale des plus-values à long terme" et de créer 14 096 816 actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour quatre anciennes.

Ces actions nouvelles ont été créées et attribuées aux actionnaires le 14 février 2003 et ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2002. Elles ont eu droit au versement de l'acompte afférent à l'exercice 2002 de 0,90 euro par action décidé par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2002 et mis en paiement le 14 janvier 2003. Cet acompte a été réglé à compter du 5 mars 2003. Les droits d'attribution formant rompus n'ont pas été cotés en bourse mais indemnisés. Les ratios d'attribution des OCÉANE et des options de souscription et d'achat d'actions ont été ajustés. Les statuts ont été mis à jour du nouveau capital.

- Compte tenu de l'extrême faiblesse des volumes de titres échangés à Francfort (Allemagne), la décision a été prise de solliciter des autorités de bourse allemandes la radiation du titre du "Frankfurt Stock Exchange". Cette radiation est intervenue le 14 mars 2003.
- Le 3 février 2003 ont eu lieu les élections des membres de la délégation unique des personnels de PERNOD RICARD. Les délégués ont désigné en leur sein deux de leurs membres pour les représenter aux séances du Conseil d'Administration. Cette représentation a pris effet lors du Conseil d'Administration du 18 mars 2003.

Relations humaines

Effectif total

Au 31 décembre 2002, les effectifs du Groupe, compte tenu de l'intégration des effectifs de Seagram et des diverses cessions, étaient de 12 526 personnes dont 9 137 à l'étranger.

La répartition de ces effectifs est la suivante :

	CDI	CDD	Total
France	3 301	88	3 389
H	2 298	38	2 336
F	1 003	50	1 053
Reste du monde	8 419	718	9 137
H	5 729	456	6 185
F	2 690	262	2 952
Total	11 720	806	12 526
H	8 027	494	8 521
F	3 693	312	4 005

L'âge moyen au niveau du Groupe est de 40 ans et 2 mois.

Embauches/Licenciements

Embauches avec prise en compte de l'incorporation de Seagram :

	France	Reste du monde	Total
CDI	230	2 443	2 673
CDD	402	892	1 294
Total	632	3 335	3 967

Licenciements :

	France	Reste du monde	Total
Économiques	72	319	391
Autres	69	246	315
Total	141	565	706

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi / Efforts de reclassement / Réembauches / Mesures d'accompagnement

La société Martell & Co a annoncé en octobre 2002 un plan de réorganisation ayant des conséquences sur les emplois de la société.

Ce plan a pour objet de relancer la marque sur les marchés et réduire les coûts de fabrication. Il prévoit de sortir, pour des raisons de sécurité, les stocks d'alcool de la ville de Cognac et de réunir en un seul site la mise en bouteilles de Renault, Bisquit et Martell.

Lors de la première phase (Livre IV), Martell a consulté le Comité d'Entreprise sur le plan de réorganisation qui prévoit la suppression de 149 postes et la création de 44 postes, sur un total de 414 salariés. Martell s'est engagé à ce que sur ces 44 postes, 24 soient proposés exclusivement à des salariés Martell. Les 20 autres seront proposés de préférence aux salariés de Martell dans la mesure où ils ont ou peuvent acquérir les compétences requises.

Comme il est d'usage chez PERNOD RICARD lors de toute restructuration ou cession de sociétés, le Groupe s'est assuré, au cours de la consultation du Livre III (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) de limiter l'impact social, et a fait en sorte de mettre en œuvre des mesures telles que : des pré-retraites financées par la société, des mesures d'aide à la création ou reprise d'entreprise, des propositions de reclassement dans le Groupe.

Cette procédure a reçu l'agrément de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Le Comité d'Entreprise a introduit une procédure en référé pour annuler ce plan social, mais le Tribunal l'a débouté le 19 mars 2003. Le Comité d'Entreprise a depuis fait appel de la décision.

Organisation du temps de travail

Toutes les filiales françaises du Groupe ont continué de bénéficier des accords de réduction du temps de travail selon des modalités différentes. Cette nouvelle organisation du travail a poussé les structures d'encadrement des sociétés françaises à se remettre en cause pour travailler différemment et de ce fait éviter des heures supplémentaires. Les salariés ont ainsi bénéficié d'une amélioration de leur qualité de vie professionnelle et privée, d'un rythme de vie plus équilibré.

En 2002, le Groupe a employé 319 personnes à temps partiel, notamment en France et en Europe (représentant 295 personnes). L'âge moyen des salariés à temps partiel était 43,57 ans en 2002.

Sous traitance - Main d'œuvre extérieure

Le Groupe a recours de manière marginale à la sous-traitance et à la main d'œuvre extérieure.

Absentéisme et motifs

Au niveau mondial les jours d'absentéisme et leurs motifs sont comme suit pour l'année 2002 :

Nombre de jours d'absences par motif	France	Reste du monde	Total
Maladie	27 441	35 824	63 265
Maternité	3 131	11 164	14 295
Accidents de travail	3 454	5 498	8 952
Accidents de trajet	401	166	567
Autres	1 927	7 748	9 675
Total en jours d'absence	36 354	60 400	96 754
Taux d'absentéisme (1)	5,274	3,238	3,256

(1) Taux d'absentéisme : Nombre de jours ouvrés d'absence / (nombre de jours ouvrés x effectif annuel moyen) x 100

Rémunérations et leur évolution

PERNOD RICARD s'est toujours efforcé de pratiquer une politique de rémunération globale, compétitive sur le marché et stimulante pour les collaborateurs. PERNOD RICARD met l'accent sur une rémunération variable en fonction de la performance personnelle et/ou de l'entreprise, et permet à ses collaborateurs de partager les fruits de sa croissance (à travers des systèmes de bonus, d'intéressement, de participation et de plans de stock options).

Cette politique de rémunération vise à la fois à attirer compétences et talents, et à être en ligne avec les objectifs du Groupe.

Charges sociales

PERNOD RICARD s'est toujours acquitté des charges sociales en conformité avec les obligations légales. Il est cependant fait un effort tout particulier sur la retraite en France et la prévoyance au niveau mondial, dans le but d'offrir à ses salariés des régimes attractifs.

Égalité Femmes/Hommes

Le Groupe renforce l'effectif féminin dans les métiers qualifiés, notamment dans les fonctions commerciales et d'encadrement.

En 2002, le Groupe comptait 32 % de femmes dans son effectif total dont 8,6 % dans l'encadrement.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Dans le cadre des cessions de sociétés réalisées en 2002, le Groupe a signé des accords de garantie sociale afin d'apporter une protection à ses salariés vis-à-vis des repreneurs.

Hygiène et sécurité

La sécurité au travail et la prévention en matière de maladies professionnelles sont des priorités pour toutes les sociétés du Groupe.

Afin de former et sensibiliser les collaborateurs à la sécurité au travail et au respect des obligations légales et réglementaires, les filiales du Groupe ont veillé à fournir à tous leurs salariés des formations sur ces obligations, mais aussi sur les conditions d'utilisation des équipements et des services liés à leur poste de travail, et par ailleurs sur la consommation de nos produits.

Des sessions de formation ont été également organisées par le Centre de Formation PERNOD RICARD. En 2002, le Groupe a dispensé 2 sessions sur le thème "Qualité/Sécurité/Environnement " destinés aux cadres et servant de base au management de la sécurité.

Le nombre d'accidents du travail est en baisse par rapport à 2001 :

Accidents de travail	France	Reste du monde	Total
Nombre			
2001	188	510	698
2002	136	280	416
Taux de fréquence ⁽¹⁾			
2001	33,42	21,38	27,4
2002	24,94	10,44	17,69
Taux de gravité ⁽²⁾			
2001	1,15	0,25	0,45
2002	0,63	0,13	0,38

(1) Taux de fréquence : Nombre d'accidents avec arrêt divisé par nombre d'heures travaillées x 1 000 000

(2) Taux de gravité : Nombre de jours ouvrés d'absences pour accident divisé par nombre d'heures travaillées x 1 000

Formation

Conscient de l'importance de la formation et du développement des compétences de ses collaborateurs, PERNOD RICARD permet à ses salariés de bénéficier des programmes de formation fournis par leur filiale et par le Centre de Formation PERNOD RICARD (CFPR).

Les formations dispensées par l'ensemble des filiales du Groupe sont :

	France	Reste du monde	Total
Dépenses de formation (en milliers d'euros)	2 884	3 406	6 290
Nombre de bénéficiaires	1 792	4 272	6 064
Dépenses par bénéficiaires (en milliers d'euros)	1,6	0,8	1,0
% de la masse salariale	2,36	1,02	1,53

En 2002, 30 sessions de formation et 3 stages d'intégration ont été organisés par le CFPR réunissant 350 stagiaires du Groupe dont plus de la moitié venant de l'étranger. L'année 2002 aura été l'année la plus active depuis sa création.

Emploi et insertion des handicapés

En 2002 PERNOD RICARD a employé 97 personnes handicapées, soit 0,77 % de l'effectif total du Groupe.

Œuvres sociales

En 2002, PERNOD RICARD a consacré 2 647 172 euros aux œuvres sociales.

Impact territorial des activités en matière d'emploi

Les activités de fabrication de boissons sont faites localement (le Cognac dans la région de Cognac, le Scotch Whisky en Ecosse, etc.), si bien que nos produits sont des produits du terroir, ayant des racines locales ; cela a pour conséquence directe de générer des activités et des emplois locaux : il n'y a donc pas de sous-traitance dans des pays lointains.

En outre, de par son appartenance à l'activité agro-alimentaire, le Groupe a tissé des liaisons étroites avec le monde agricole (raisin, anis, alcool, céréales, betterave, gentiane...).

Relations entretenues avec les associations d'insertion et les établissements d'enseignement

Pour attirer des nouveaux talents, le Groupe assure une présence dans les écoles et les universités, les salons ou les forums en France et à l'étranger. Il parraine des promotions, participe à des jurys d'exams, subventionne des événements et accueille des stagiaires à temps plein, en apprentissage et en alternance.

PERNOD RICARD a su créer un véritable partenariat avec de nombreux établissements d'enseignement. PERNOD RICARD a notamment créé en 2002 une chaire de politique de la concurrence à l'université de Toulouse 1, à laquelle le Groupe apporte son soutien financier et dont l'inauguration a eu lieu en février 2003.

Par ailleurs, le Groupe a établi certaines collaborations avec des associations d'insertion.

Environnement

Les données présentées ci-dessous concernent les principaux sites industriels français de l'activité Vins et Spiritueux à l'exclusion des activités logistiques et de transport qui sont sous-traitées. Les activités cidre et préparations de fruits cédées en 2002 n'ont pas été prises en compte.

La politique en ce domaine s'inscrit dans le cadre de la charte PERNOD RICARD/Sécurité/Environnement mise en œuvre par ses filiales et sous le contrôle de l'équipe Qualité/Sécurité/Environnement rattachée à la holding.

Consommations, déchets et effluents

Consommations*		soit pour 1 000 litres de produits finis
Consommation d'eau	319 223 m ³	2 740 litres d'eau
Consommation d'électricité	16 316 050 kWh	140 kWh électricité
Consommation de gaz naturel pour combustion	19 852 028 kWh	170 kWh gaz naturel
Consommation de fuel domestique pour combustion	1 701 738 kWh	15 kWh fuel

* pour les 9 sites français de PERNOD RICARD représentant une production de 1 16,4 millions de litres

Déchets et effluents*		soit pour 1 000 litres de produits finis
Rejets de CO ₂ ** liés aux combustions	4 498 tonnes	39 kg CO ₂
Rejets de CO ₂ ** liés aux fermentations	2,4 tonnes	0,02 kg CO ₂
Eaux usées vers station d'épuration	110 427 m ³	949 litres eaux usées
Eaux propres vers le milieu naturel	151 905 m ³	1 305 litres eaux propres
Déchets organiques traités en externe	12 665 tonnes	109 kg déchets traités
dont vinasses de distillation	12 207 tonnes	dont 105 kg vinasses
Déchets organiques valorisés	1 411 tonnes	12 kg déchets valorisés
dont marcs de raisin	1 065 tonnes	dont 9 kg marcs de raisin
Déchets solides recyclés (essentiellement emballages)	3 047 tonnes	26 kg emballages recyclés
Déchets Industriels Spéciaux traités en externe (conformément à la réglementation)	112 tonnes	1 kg DIS traités

* pour les 9 sites français de PERNOD RICARD représentant une production de 1 16,4 millions de litres

** calculs effectués selon la circulaire du MATE en date du 15.04.2002

Les consommations d'eau et d'énergie les plus significatives sont liées à la distillation pour l'élaboration du cognac ou la production d'anéthole. Utilisées dans les réseaux de refroidissement, ces eaux, très faiblement chargées, et donc ne nécessitant pas de retraitement, sont rejetées dans le milieu naturel.

Les autres effluents liquides sont canalisés vers des stations d'épuration locales ou dans un centre extérieur pour traitement.

Les besoins énergétiques sont couverts, en plus de la consommation d'électricité, par combustion de gaz naturel pour une très grande part ce qui limite les émissions de gaz à effet de serre, en particulier le dioxyde de carbone.

Les autres dégagements de dioxyde de carbone liés aux procédés de fermentation se révèlent peu significatifs (0,05 %).

Les activités industrielles du Groupe n'engendrent pas d'émissions dans l'eau et le sol de substances concourant à l'acidification ou à l'eutrophisation, ni de substances toxiques.

De même, elles n'engendrent pas d'émissions dans l'air et dans l'eau de métaux toxiques, de substances radioactives, cancérigènes, mutagènes ou nuisibles pour la reproduction au mieux de notre connaissance.

Les nuisances sonores ou olfactives ne sont pas significatives.

Outre les effluents de distillation traités à l'extérieur, les autres déchets significatifs sont recyclés ou valorisés.

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Sur un total de neuf sites en France, trois sites sont certifiés ISO 14001 et deux sites sont en cours de certification selon le même référentiel. Pour les autres sites, une analyse des impacts environnementaux a été réalisée et un système de management environnemental est en cours de mise en place.

Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité

Une veille est assurée dans l'entreprise et par des conseils extérieurs afin de maintenir la conformité réglementaire. En particulier, les autorisations d'exploitation font l'objet de mises à jour périodiques pour tenir compte des évolutions techniques et réglementaires.

Dépenses engagées

Pour l'année 2002, les dépenses pour réduire les risques et prévenir les conséquences dommageables de l'activité à l'environnement ont atteint un montant de 3,3 millions d'euros.

Gestion de l'environnement en interne, formation, organisation en cas d'accident

Pour les sites certifiés, le système documentaire définit les responsabilités pour la gestion et la maîtrise des risques environnementaux y compris en cas d'accident d'exploitation. De même, un plan de formation est établi et s'adresse à tous les niveaux de responsabilité. Une démarche similaire existe ou est engagée pour les sites non certifiés.

La structure "Qualité/Sécurité/Environnement et Management des Risques" du Groupe encourage et assiste les filiales en France et à l'étranger dans leurs actions de progrès pour assurer la conformité réglementaire et promouvoir la protection de l'environnement (6 personnes). Au sein de celle-ci, un Gestionnaire des Risques identifie les risques potentiels engendrés par les activités de production, et met en place les moyens techniques et les ressources humaines permettant de minimiser ou supprimer les préjudices pouvant affecter les clients, le personnel, l'environnement, et l'entreprise elle-même.

Chaque année le Groupe organise des séminaires "Qualité/Sécurité/Environnement et Gestion des Risques" qui contribuent à la formation du personnel des filiales et développent le partage d'expériences.

Provisions et garanties pour risques environnementaux

Malgré l'absence de litige en cours, des provisions d'un montant de 4,5 millions d'euros ont été prévues pour la mise en conformité des sites industriels.

En prévention, le Groupe a fait assurer les risques environnementaux liés à ses activités.

Indemnités, réparations des dommages causés

Sans objet au cours de l'exercice 2002.

Filiales à l'étranger

La politique "Qualité/Sécurité/Environnement" du Groupe s'applique de la même manière aux activités des filiales à l'étranger.

Perspectives d'avenir

Les très bons résultats de l'année 2002 confirment le potentiel du nouveau portefeuille qui bénéficie d'un socle solide pour la croissance future. Le bon démarrage de l'année 2003 conforte cette opinion.

Informations complémentaires

- En application des programmes de rachat d'actions propres antérieurement autorisés, PERNOD RICARD S.A. ne détenait pas d'actions au 1^{er} janvier 2002. Au cours de l'exercice, 61 000 titres ont été acquis au cours moyen de 87 euros et cédés au cours moyen de 91,58 euros.
- Au 18 mars 2003, PERNOD RICARD S.A. ne détient plus d'actions propres acquises précédemment en application des programmes de rachat d'actions autorisés autres que celles affectées en qualité de titres de réserve aux différents programmes d'options d'achat d'actions.
- Il est rappelé que PERNOD RICARD S.A. a émis, avec jouissance du 13 février 2002 et portant intérêt à 2,5 % l'an, un emprunt de 488 749 999 euros représenté par 4 567 757 obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange par des actions existantes (OCÉANE). Aucune demande d'exercice de droit d'attribution d'action n'a été formulée pendant l'exercice.
- Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques du 15 mai 2001, PERNOD RICARD S.A. a soumis au vote des actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2002, la mise en conformité des statuts avec les nouvelles dispositions légales. Le Conseil d'Administration, dans sa séance du même jour, a décidé de ne pas procéder à la dissociation des fonctions entre présidence du Conseil d'Administration et Direction Générale de la Société. Messieurs Richard Burrows et Pierre Pringuet ont été confirmés dans leur fonction avec le titre de Directeur Général Délégué.
- Au titre de l'exercice 2002, 605 options de souscription d'actions ont été exercées sur le plan de stock-options du 18 décembre 2001. 605 actions nouvelles ont donc été créées. La constatation de cette augmentation de capital a été réalisée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 28 janvier 2003. Aucune autre option de souscription d'actions n'a été exercée pendant l'exercice.
On trouvera dans le chapitre "Gouvernement d'entreprise" le détail, plan par plan, des options d'achat d'actions ayant été exercées en 2002.
- Nous vous informons que la Société Paul Ricard et la Société SIFA détiennent, toutes deux, 10 % ou plus des droits de vote de PERNOD RICARD.
On trouvera, dans le chapitre "Renseignements de caractère général concernant la société et son capital" un tableau de présentation de l'évolution de l'actionnariat et le rappel des déclarations de franchissement de seuil légal ou statutaire produites au cours de l'exercice.
Le personnel de PERNOD RICARD et de ses filiales détiennent, quant à eux, 2,2 % du capital et 2,8 % des droits de vote.
- Par ailleurs, le montant global brut des rémunérations et avantages versés au cours de l'exercice à chaque mandataire social est présenté dans le chapitre "Gouvernement d'entreprise".

COMPTES CONSOLIDÉS



Pernod Ricard

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01	31.12.00	2002/2001
Chiffre d'affaires H.D.T.*	4 835,7	4 555,2	4 382,0	6,2 %
Achats consommés et frais de production	(2 374,5)	(2 721,6)	(2 630,4)	- 12,8 %
Marge brute	2 461,2	1 833,6	1 751,6	34,2 %
Frais publi-promotionnels et frais de distribution	(962,5)	(735,5)	(698,7)	30,9 %
Contribution après frais publi-promotionnels	1 498,7	1 098,1	1 052,9	36,5 %
Frais commerciaux et frais généraux	(748,4)	(647,6)	(631,8)	15,6 %
Résultat opérationnel	750,3	450,5	421,1	66,5 %
Frais financiers nets	(153,3)	(39,5)	(52,2)	288,0 %
Résultat courant	597,0	411,0	368,9	45,2 %
Résultat exceptionnel	9,6	220,0	(53,4)	- 95,6 %
Impôts sur les sociétés	(156,9)	(235,7)	(97,2)	- 33,4 %
Résultat des sociétés mises en équivalence	1,0	0,7	2,1	NS
Résultat net avant amortissement des survaleurs	450,7	396,0	220,4	13,8 %
Amortissement des survaleurs	(30,0)	(31,4)	(20,4)	- 4,5 %
Résultat net	420,7	364,6	200,0	15,4 %
Droit des tiers dans le résultat	7,9	6,4	5,0	21,8 %
Droit du Groupe dans le résultat	412,8	358,2	195,0	15,3 %

Nombre d'actions	56 387 265	56 386 660	56 386 660	-
Nombre d'actions base 100 % diluée	62 409 872	57 052 318	56 386 660	-
Frais financiers nets sur OCÉANE (coupon & prime de risques)	(12,7)	-	-	-

(en euros)	31.12.02	31.12.01	31.12.00	2002/2001
Résultat par action				
Résultat courant	10,59	7,29	6,54	45,2 %
Résultat net part du Groupe	7,32	6,35	3,46	15,5 %

	31.12.02	31.12.01	31.12.00	2002/2001
Résultat par action base 100 % diluée				
Résultat courant	9,77	7,20	6,54	35,6 %
Résultat net part du Groupe	6,82	6,28	3,46	8,6 %

* Hors Droits et Taxes

Détail du résultat opérationnel par secteur d'activité

Vins et Spiritueux

(en millions d'euros)	2002	2001	2000	Variation 2002/2001	Croissance interne*
Volumes commercialisés (ML)	631	404	388	-	-
Chiffre d'affaires HDT	3 407,9	1 918,0	1 759,6	77,7 %	4,5 %
Marge brute	2 220,9	1 267,5	1 149,8	75,2 %	-
Contribution après frais publi-promotionnels	1 357,6	786,7	712,0	72,6 %	-
Résultat opérationnel	709,8	344,2	301,9	106,2 %	7,5 %

Autres activités

(en millions d'euros)	2002	2001	2000	Variation 2002/2001	Croissance interne*
Chiffre d'affaires HDT	1 427,8	2 637,2	2 622,4	- 45,9 %	1,4 %
Marge brute	240,3	566,1	601,8	- 57,6 %	-
Contribution après frais publi-promotionnels	141,1	311,4	340,9	- 54,7 %	-
Résultat opérationnel	40,5	106,3	119,2	- 61,9 %	- 6,0 %

Total

(en millions d'euros)	2002	2001	2000	Variation 2002/2001	Croissance interne*
Chiffre d'affaires HDT	4 835,7	4 555,2	4 382,0	6,2 %	2,7 %
Marge brute	2 461,2	1 833,6	1 751,6	34,2 %	-
Contribution après frais publi-promotionnels	1 498,7	1 098,1	1 052,9	36,5 %	-
Résultat opérationnel	750,3	450,5	421,1	66,5 %	4,3 %

* La croissance interne correspond à la variation annuelle hors effet devise et périmètre.

Détail des Vins et Spiritueux par zone géographique

France

(en millions d'euros)	2002	2001	2000	Variation 2002/2001	Croissance interne
Volumes commercialisés (ML)	103	103	100	-	-
Chiffre d'affaires HDT	592,4	545,7	509,8	8,6 %	0,8 %
Marge brute	454,8	419,7	391,5	8,4 %	-
Contribution après frais publi-promotionnels	277,5	258,8	246,6	7,2 %	-
Résultat opérationnel	120,0	105,7	95,3	13,6 %	1,5 %

Europe

(en millions d'euros)	2002	2001	2000	Variation 2002/2001	Croissance interne
Volumes commercialisés (ML)	265	185	167	-	-
Chiffre d'affaires HDT	1 330,0	872,7	761,4	52,4 %	6,4 %
Marge brute	835,6	556,6	489,5	50,1 %	-
Contribution après frais publi-promotionnels	512,2	359,2	317,9	42,6 %	-
Résultat opérationnel	276,8	181,7	167,6	52,3 %	8,5 %

Amériques

(en millions d'euros)	2002	2001	2000	Variation 2002/2001	Croissance interne
Volumes commercialisés (ML)	123	41	40	-	-
Chiffre d'affaires HDT	834,5	241,5	236,1	245,6 %	8,5 %
Marge brute	513,6	152,8	141,1	236,0 %	-
Contribution après frais publi-promotionnels	318,0	91,7	80,6	246,6 %	-
Résultat opérationnel	176,0	31,2	21,9	464,6 %	23,7 %

Reste du monde

(en millions d'euros)	2002	2001	2000	Variation 2002/2001	Croissance interne
Volumes commercialisés (ML)	140	75	81	-	-
Chiffre d'affaires HDT	651,0	258,1	252,3	152,3 %	1,8 %
Marge brute	416,9	138,4	127,7	201,3 %	-
Contribution après frais publi-promotionnels	249,9	77,0	66,9	224,6 %	-
Résultat opérationnel	137,0	25,6	17,1	434,8 %	5,2 %

Total

(en millions d'euros)	2002	2001	2000	Variation 2002/2001	Croissance interne
Volumes commercialisés (ML)	631	404	388	-	-
Chiffre d'affaires HDT	3 407,9	1 918,0	1 759,6	77,7 %	4,5 %
Marge brute	2 220,9	1 267,5	1 149,8	75,2 %	-
Contribution après frais publi-promotionnels	1 357,6	786,7	712,0	72,6 %	-
Résultat opérationnel	709,8	344,2	301,9	106,2 %	7,5 %

Autres informations par secteur d'activité

Actif immobilisé par secteur au 31 décembre 2002

(en millions d'euros)	Vins et Spiritueux	Autres activités	Total
Total actifs immobilisés	3 489	30	3 519

Effectifs Moyens

	2002	2001	2000
Vins et Spiritueux	11 544	7 631	7 341
Autres activités	7 107	10 951	13 338
Total	18 651	18 582	20 679

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	31.12.02			31.12.01	31.12.00
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Actif immobilisé					
Immobilisations Incorporelles	2 185,4	92,6	2 092,8	2 023,4	591,5
Immobilisations Corporelles	1 608,7	789,0	819,7	1 122,5	816,1
Survaleurs	374,1	131,6	242,5	239,8	396,0
Immobilisations Financières	795,7	432,1	363,6	786,0	184,7
Total de l'actif immobilisé	4 963,9	1 445,3	3 518,6	4 171,7	1 988,3
Actif circulant					
Stocks	2 142,1	36,6	2 105,5	2 461,0	1 072,7
Créances d'exploitation	1 522,0	84,0	1 438,0	1 671,3	1 238,7
Impôt Différé Actif	184,6	0,0	184,6	133,8	-
Valeurs Mobilières de Placement	93,1	2,7	90,4	152,0	128,9
Disponibilités	89,4	0,0	89,4	932,7	323,6
Total de l'actif circulant	4 031,2	123,3	3 907,9	5 350,8	2 763,9
Comptes de Régularisation Actif	64,3	4,0	60,3	92,1	58,9
Primes de remboursement des obligations	50,3	0,0	50,3	-	-
Écart de Conversion Actif	1,2	0,0	1,2	7,2	1,7
TOTAL ACTIF	9 110,9	1 572,6	7 538,3	9 621,8	4 812,8

Passif

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01	31.12.00
Capitaux propres Groupe	2 568,7	2 451,8	2 072,2
dont résultat net part du Groupe	412,8	358,2	195,0
Intérêts minoritaires	24,0	61,1	83,8
dont résultat tiers	7,9	6,4	5,0
Emprunt Obligataire Convertible	547,9	-	-
Provisions pour Risques & Charges	509,1	518,1	134,7
Impôt Différé Passif	-	-	15,5
Dettes			
Dettes financières	2 473,4	4 779,2	1 326,4
Emballages consignés	1,6	4,0	11,5
Dettes d'exploitation	1 064,5	1 407,3	1 070,1
Dettes diverses	339,8	395,9	98,0
Total des dettes	3 879,3	6 586,4	2 506,0
Comptes de Régularisation Passif	9,3	4,4	0,6
TOTAL PASSIF	7 538,3	9 621,8	4 812,8

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

Capitaux propres du Groupe

Au 31 décembre 2000	2 072,2
Dividendes payés aux actionnaires	(84,6)
Titres auto-détenus	116,8
Précompte	(19,3)
Effet devise	(3,6)
Autres mouvements	12,1
Résultat de la période	358,2
Au 31 décembre 2001	2 451,8
Dividendes payés aux actionnaires	(98,4)
Titres auto-détenus	16,1
Écarts de conversion comptabilisés en situation nette	71,7
Effet devise	(295,1)
Autres mouvements	9,8
Résultat de la période	412,8
Au 31 décembre 2002	2 568,7

Tableau de financement consolidé

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01	31.12.00
Résultat net consolidé part du Groupe	412,8	358,2	195,0
Résultat net consolidé part des minoritaires	7,9	6,4	5,0
Résultat des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)	0,0	(0,7)	0,2
Dotation aux amortissements sur immobilisations	117,4	129,1	106,6
Dotation aux amortissements des survaleurs	29,0	113,0	20,7
Variation des provisions et de l'impôt différé (3)	(44,6)	104,8	22,6
Plus-value sur cession d'immobilisations et autres éléments	(42,3)	(339,3)	(1,7)
Capacité d'autofinancement	480,2	371,5	348,4
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement (2)	(33,9)	122,4	(65,3)
Acquisitions d'immobilisations non financières (nettes des cessions)	(142,5)	(116,6)	(155,7)
Variation des créances et des dettes sur immobilisations	(13,0)	10,3	12,1
Free Cash Flow (5)	290,8	387,6	139,5
Acquisitions d'immobilisations financières (nettes des cessions)	107,9	50,6	(98,6)
Incidence des variations du périmètre de consolidation (4)	396,3	(3 151,2)	(46,1)
Emission Obligation Convertible (OCÉANE 2002-2008)	488,8	-	-
Dividendes versés (yc précompte)	(102,0)	(108,1)	(107,9)
Diminution (augmentation) de l'endettement (avant effet devise)	1 181,8	(2 821,1)	(113,1)
Incidence des écarts de conversion	219,1	0,5	(2,8)
Diminution (augmentation) de l'endettement (après effet devise)	1 400,9	(2 820,6)	(115,9)
Endettement net à l'ouverture de l'exercice	(3 694,5)	(873,9)	(758,0)
Endettement net à la clôture de l'exercice (1)	(2 293,6)	(3 694,5)	(873,9)

(1) La variation de l'endettement net se compose de la variation des emprunts, des dettes financières et de la trésorerie. L'endettement net se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01	31.12.00
Emprunts et dettes financières	(2 473,4)	(4 779,2)	(1 326,4)
Valeurs Mobilières de Placement	90,4	152,0	128,9
Disponibilités	89,4	932,7	323,6
Endettement net de clôture	(2 293,6)	(3 694,5)	(873,9)

(2) La variation du BFR (calculée nette des provisions pour actifs circulants) se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01	31.12.00
Stocks nets	(30,0)	2,0	10,6
Créances d'exploitation nettes	(160,1)	(70,8)	(90,4)
Dettes d'exploitation	172,1	214,1	46,5
Autres	(15,9)	(22,9)	(32,0)
Total	(33,9)	122,4	(65,3)

(3) A l'exclusion des provisions pour actifs circulants prises en compte dans la variation du BFR :

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01	31.12.00
Variation des provisions sur actifs circulants	9,1	28,0	3,5

(4) Le montant 2003 comprend les éléments suivants : impact des cessions d'actifs Seagram pour 326 M€ (dont cessions de Don Julio, Oddbins, Sandeman...), autres cessions (Sias, BWG, CSR...) pour 224 M€ et acquisitions d'actifs et coûts Seagram pour 154 M€ (Jan Becher, Passport...).

(5) Au 31 décembre 2002, le besoin en fonds de roulement inclut un effet négatif de 139 millions d'euros lié au paiement de l'impôt sur la cession Orangina effectuée en 2001. Retraité de cet effet, le Free Cash Flow s'élève à 429,8 millions d'euros.

Annexe aux comptes consolidés

Note 1 • Principes et méthodes comptables

1.1 • Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément aux dispositions de la Loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 et du décret d'application n° 86-221 du 17 février 1986.

Les comptes ont été arrêtés selon le référentiel 99-02.

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les filiales d'importance significative dans lesquelles le Groupe contrôle, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital ou exerce un contrôle de fait.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Toutes les transactions d'importance significative entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au Groupe sont éliminés.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 16. Par mesure de simplification ou en raison du préjudice grave qui pourrait en résulter, seuls les noms et coordonnées des principales sociétés faisant partie du périmètre de consolidation y sont indiqués.

1.2 • Méthodes de conversion

La conversion des comptes établis en devises étrangères est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice ;
- les comptes de résultat sont convertis en utilisant pour chaque devise le cours moyen de l'exercice ;
- l'écart de conversion, résultant d'une part de l'impact de la variation du taux de change entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002 sur les capitaux propres d'ouverture et, d'autre part, de l'utilisation de taux différents pour le compte de résultat et le bilan, est inclus dans les réserves consolidées.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits, résultant de la conversion des soldes concernés aux cours du 31 décembre 2002, sont portés au compte de résultat.

1.3 • Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée. Elles sont dépréciées lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur brute.

Marques reconnues dans le cadre d'acquisitions

La valeur d'entrée des marques acquises est déterminée sur la base d'un calcul actuariel des profits futurs estimés à travers un résultat opérationnel après impôt.

Les projections de profits se font sur une période de 20 ans d'après les outils de prévision du management. Dans le cas de valorisation de marques stratégiques à forte valeur marchande, une valeur résiduelle correspondant à une estimation prudente de leur prix de cession est prise en compte dans le calcul actuariel.

Le taux d'actualisation utilisé tient compte de la répartition géographique des profits.

Dans le cadre d'acquisitions, la valeur affectée aux marques est plafonnée à l'écart d'acquisition résiduel après avoir mis à leur juste valeur les autres postes d'actif et de passif du bilan acheté.

La valeur individuelle de toutes les marques inscrites au bilan fait l'objet d'une revue annuelle sur la base d'une mise à jour de la méthode décrite précédemment. Une provision pour dépréciation est comptabilisée en cas de perte de valeur jugée durable.

1.4 • Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou, s'il y a lieu, à une valeur réévaluée en application des dispositions légales.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou, le cas échéant, dégressif, appliqué à la durée d'utilisation estimée.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Constructions	15 à 50 ans
Installations, matériel et outillage	5 à 15 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans

Les biens immobiliers d'un montant significatif qui sont acquis au moyen d'un contrat de crédit-bail sont capitalisés et amortis selon la durée de vie économique du bien.

Les immeubles ayant fait l'objet de cession-bail font l'objet d'un retraitement similaire. La plus-value dégagée lors de ces opérations est éliminée des résultats de l'exercice de cession.

Les emballages consignés sont évalués au prix de revient. Sur la base des statistiques de chaque entreprise, un retraitement est effectué pour, d'une part, ajuster la valeur d'actif des emballages en fonction des pertes découlant de la casse, d'autre part, comptabiliser le profit éventuel résultant de la freinte en clientèle. Lors de tout changement des taux de consignation, la dette correspondant aux emballages en clientèle est évaluée aux nouveaux taux et la perte éventuelle constatée en résultat.

L'obsolescence est prise en compte par voie d'amortissement.

1.5 • Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition. S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

Cette valeur d'inventaire est égale à la valeur actuelle, qui, d'une façon générale peut être estimée à partir du cours de bourse, ou correspondre à la quote-part des capitaux propres de la société que ces titres représentent.

1.6 • Écarts d'acquisition

Depuis le 1^{er} janvier 1986, les écarts d'évaluation sont affectés aux actifs et en particulier aux marques s'il y a lieu.

L'écart d'acquisition (survaleur) est amorti selon le mode linéaire sur une durée n'excédant pas 40 ans et appropriée à la nature de l'acquisition effectuée.

Les survaleurs sur les acquisitions récentes sont amorties sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une analyse à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la filiale et peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation.

1.7 • Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou au prix de marché, si ce dernier est inférieur. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

La majeure partie des stocks est évaluée selon la méthode des coûts moyens pondérés.

Le prix de revient des stocks à cycle long est calculé, de façon uniforme, en incluant les coûts de distillation et de vieillissement hors frais financiers ; ces stocks sont classés en actif circulant selon les usages de la profession, bien qu'une part substantielle de ceux-ci ne soit destinée à la vente qu'après un délai de stockage supérieur à 1 an.

S'agissant des stocks Seagram acquis par PERNOD RICARD, les produits en cours de production (notamment les stocks à vieillissement des activités "whisky" et "cognac") ont été évalués à leur juste valeur en tenant compte en particulier des stocks à rotation lente et des coûts éventuels de portage.

1.8 • Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan, pour leur valeur d'origine. Lorsque la valeur de marché de ces titres à la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'origine, une provision pour dépréciation est constituée.

1.9 • Emprunts en devises

Le traitement des écarts de conversion relatifs aux emprunts dont la devise est différente de la monnaie de fonctionnement de l'entité emprunteuse est le suivant :

- si l'emprunt est adossé à un investissement net (entité autonome) de monnaie de fonctionnement identique à la monnaie empruntée, alors les écarts de conversion, nets d'impôt, sont comptabilisés en situation nette,
- si l'emprunt est adossé à un actif dont la valeur varie en fonction de la devise empruntée, alors les écarts de conversion, nets d'impôt, sont comptabilisés en situation nette,
- si aucun adossement n'est possible, les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat.

Au 31 décembre 2002, l'ensemble des écarts de conversion nets passés en situation nette représentent un crédit de 71,7 millions d'euros.

Les écarts de change comptabilisés en résultat sont précisés dans la note 3.

1.10 • Emprunts convertibles

Le 13 février 2002, PERNOD RICARD a émis 4 567 757 Obligations Convertibles Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCÉANE) pour un montant de 489 millions d'euros (échéance le 1^{er} janvier 2008) avec une prime de remboursement de 59,2 millions d'euros.

Conformément aux recommandations de la Commission des Opérations de Bourse, PERNOD RICARD a porté à son actif la prime de remboursement des obligations et l'amortit sur la durée de l'emprunt à compter du 13 février 2002.

1.11 • Provisions pour risques et charges

Le poste enregistre l'ensemble des provisions pour risques et charges comptabilisées par les sociétés du Groupe, et en particulier la provision pour indemnités de départ à la retraite hors charges sociales.

Les sociétés étrangères du Groupe provisionnent dans leurs comptes les engagements de retraite en fonction des dispositions nationales en vigueur. Les sociétés françaises du Groupe enregistrent dans leurs comptes les indemnités de départ à la retraite acquises à la clôture de l'exercice pour l'ensemble des personnes ayant 45 ans et plus et dont l'ancienneté est supérieure à 10 ans, à l'exception de Martell pour laquelle la méthode retenue est la méthode actuarielle "Projected Unit Credit". Cette provision est calculée par actualisation des engagements futurs.

L'impact sur les provisions d'une application de la norme préférentielle sur les retraites CRC 99-02 est précisé sur la note 10.

1.12 • Impôt sur les bénéfices

Depuis le 1^{er} janvier 1977, PERNOD RICARD bénéficie du régime de l'intégration fiscale pour les sociétés françaises détenues à plus de 95 %.

Les écarts temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable donnent lieu à la comptabilisation des impôts différés actifs ou passifs qui en résultent selon la méthode du report variable ; il s'agit principalement des décalages temporaires, des annulations de provisions réglementées et des retraitements de consolidation.

Les impôts différés actifs au titre de déficits fiscaux et moins-values à long terme n'ont été enregistrés que dans la mesure où la probabilité de leur imputation à court terme sur des bénéfices fiscaux futurs est élevée.

Le poste "Impôt Différé Passif" enregistre la charge latente nette d'impôt tant à long terme qu'à court terme.

Dans le cadre de la première consolidation de Seagram, des impôts différés ont été retenus sur les différences temporaires sur l'écart d'évaluation et sur les marques à l'exception des marques acquises ne pouvant faire l'objet d'une cession indépendamment des sociétés auxquelles elles sont rattachées.

Les impôts différés en France ont été réévalués en fonction du taux d'impôt en vigueur à la fin de l'exercice sans tenir compte de la minoration des contributions supplémentaires sur les exercices futurs, dont l'impact est non significatif.

1.13 • Gestion des risques financiers et comptabilisation des instruments de couverture du risque de taux d'intérêt

1.13.1 • Gestion des risques financiers

Le Groupe pratique une politique de gestion du risque de change non spéculative concernant :

Les risques opérationnels, comprenant le risque sur ventes et achats, le risque sur frais financiers et le risque sur dividendes. Le Groupe couvre de manière générale à 60 jours les flux enregistrés en comptabilité. Par ailleurs, une partie de l'exposition certaine du Groupe est couverte de façon anticipée par des contrats à terme dans le courant de l'exercice. Enfin, la mise en place des programmes de couverture fait l'objet d'une validation préalable de la Direction Financière ainsi que de la Direction Générale.

Les risques patrimoniaux, matérialisés par la présence d'actifs en devises autres que l'euro. De manière générale, ces actifs sont financés par une dette libellée dans la même devise annulant le risque patrimonial. Par ailleurs, dans le cadre d'acquisition de sociétés, certaines filiales sont amenées à porter une dette dans la devise de fonctionnement de la société acquise, différente de leur devise de comptabilisation. Dans ce cas, les écarts de conversion sont passés en situation nette comme précisé dans la note 1.9.

1.13.2 • Comptabilisation des contrats de garantie de taux

Les résultats liés aux contrats de garantie de taux souscrits sont rapportés, en comptabilité, dans les résultats de PERNOD RICARD prorata temporis tout au long de la durée de vie de ces opérations :

- les primes payées sont étalées comptablement sur la durée de vie du contrat,
- les différentiels d'intérêts perçus ou payés périodiquement, sont comptabilisés dans l'exercice de référence.

1.14 • Suivi des engagements hors bilan

Le Groupe suit ses engagements hors bilan de manière centralisée à travers un tableau de bord qui fait l'objet d'une communication au Conseil d'Administration.

Le Groupe déclare ne pas avoir omis l'existence d'éléments de hors bilan significatifs dans la présentation de ses comptes.

Note 2 • Périmètre de consolidation

2.1 • Effet périmètre Seagram

Comptes Vins et Spiritueux pro forma (*)

(en millions d'euros)	2000	2001	2002(**)	2002 vs 2001
Activités Seagram acquises(*)				
Chiffre d'affaires HDT	1 398,5	1 357,4	1 415,9	4,3 %
Contribution après frais publi-promotionnels	555,1	529,1	547,0	3,4 %
Périmètre historique PERNOD RICARD et autres entrées de périmètre				
Chiffre d'affaires HDT	1 759,6	1 918,0	1 992,0	3,9 %
Contribution après frais publi-promotionnels	712,0	786,7	810,6	3,0 %
Total				
Chiffre d'affaires HDT	3 158,1	3 275,4	3 407,9	4,0 %
Contribution après frais publi-promotionnels	1 267,1	1 315,8	1 357,6	3,2 %

(*) Les comptes pro forma n'ont fait l'objet par les auditeurs que d'une revue limitée à la traduction chiffrée des hypothèses retenues pour leur établissement.

(**) PERNOD RICARD nouveau périmètre, Vins et Spiritueux uniquement.

Conformément aux recommandations de la Commission des Opérations de Bourse, PERNOD RICARD a réalisé des comptes pro forma sur l'acquisition Seagram. Cependant l'établissement de ces comptes a été limité par des difficultés techniques importantes liées à la nature même de la transaction (séparation des actifs et des sociétés entre Diageo et PERNOD RICARD), en particulier :

- informations historiques Seagram non auditées pour les années 2000 et 2001 pour le périmètre racheté,
- information financière disponible ne permettant pas l'établissement de pro forma complets.

A ce titre, les comptes pro forma n'ont fait l'objet par les auditeurs que d'une revue limitée de la traduction chiffrée des hypothèses retenues pour leur établissement.

2.2 • Impact des entrées et sorties de périmètre sur les comptes consolidés

Vins & Spiritueux (1)

(en millions d'euros)	2001	Entrées de périmètre	Marques Seagram	Total effet périmètre	Effet devise	Croissance interne	2002
Chiffre d'affaires HDT	1 918,0	37,4	1 415,9	1 453,3	(48,8)	85,4	3 407,9
Marge brute	1 267,5	21,0	893,4	914,4	(33,4)	72,4	2 220,9
C.A.F.P.*	786,7	4,2	547,0	551,2	(16,3)	36,0	1 357,6
Résultat opérationnel	344,2	(8,9)	353,9	345,0	(5,1)	25,7	709,8

Autres Activités (2)

(en millions d'euros)	2001	Sorties de périmètre	Marques Seagram	Total effet périmètre	Effet devise	Croissance interne	2002
Chiffre d'affaires HDT	2 637,2	(1 221,4)	-	(1 221,4)	(24,0)	36,0	1 427,8
Marge brute	566,1	(316,3)	-	(316,3)	(3,5)	(6,0)	240,3
C.A.F.P.*	311,4	(160,4)	-	(160,4)	(1,8)	(8,1)	141,1
Résultat opérationnel	106,3	(59,4)	-	(59,4)	-	(6,4)	40,5

Total

(en millions d'euros)	2001	Entrées et sorties de périmètre	Marques Seagram	Total effet périmètre	Effet devise	Croissance interne	2002
Chiffre d'affaires HDT	4 555,2	(1 184,0)	1 415,9	231,9	(72,8)	121,4	4 835,7
Marge brute	1 833,6	(295,3)	893,4	598,1	(36,9)	66,4	2 461,2
C.A.F.P.*	1 098,1	(156,2)	547,0	390,8	(18,1)	27,9	1 498,7
Résultat opérationnel	450,5	(68,3)	353,9	285,6	(5,1)	19,3	750,3

(1) Détail des variations de périmètre sur le secteur des Vins & Spiritueux (hors Seagram)

- Wyborowa S.A. entrée dans le périmètre de consolidation le 1^{er} août 2001
- Jan Becher entrée dans le périmètre de consolidation le 1^{er} janvier 2002

(2) Détail des variations de périmètre sur le secteur des fruits transformés & distribution

- Cession de San Giorgio, d'Orangina Pampryl et de Yoo Hoo en 2001
- Cession de SIAS le 23 mai 2002
- Cession des différentes activités non stratégiques d'Agros durant les exercices 2001 et 2002
- Cession de BWG le 24 août 2002
- Cession de CSR (regroupant l'activité cidricole dont la marque Loïc Raison) le 4 décembre 2002

Détail des variations en pourcentages par rapport à 2001

(en millions d'euros)	2001	2002	Croissance %	Effet périmètre %	Effet devise %	Croissance interne %
Chiffre d'affaires HDT	4 555,2	4 835,7	6,2 %	5,1 %	- 1,6 %	2,7 %
Marge brute	1 833,6	2 461,2	34,2 %	32,6 %	- 2,0 %	3,6 %
C.A.F.P.*	1 098,1	1 498,7	36,5 %	35,6 %	- 1,6 %	2,5 %
Résultat opérationnel	450,5	750,3	66,5 %	63,3 %	- 1,1 %	4,3 %

L'impact des acquisitions et cessions de l'exercice sur les comptes de bilan est présenté dans les notes 6 à 10.

* Contribution Après Frais Publi-promotionnels.

Note 3 • Résultat financier

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Frais financiers nets	(152,8)	(56,1)	(69,8)
Produits de participation	15,8	16,2	15,4
Écarts de change et autres	(16,3)	0,4	2,2
Total	(153,3)	(39,5)	(52,2)

Les frais financiers incluent 19,6 millions d'euros de charges liées à l'OCÉANE dont 10,8 millions d'euros de coupon et 8,8 millions d'euros de prime de remboursement. Hors OCÉANE, le coût moyen de la dette s'élève à 4,4 % en 2002.

Le poste "Écarts de change et autres" comprend 8,3 millions d'euros de pertes de change.

Note 4 • Charges et produits exceptionnels nets

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Reprise Seagram	(14,4)	(15,9)	-
Plus-values nettes sur cessions d'actifs et provisions ou dépréciations liées aux cessions d'activités de diversification	50,3	352,8	2,3
Charges de restructuration	(1,9)	(37,3)	(23,9)
Provisions pour risques et dépréciation d'actifs	(13,6)	(60,7)	-
Autres	(10,8)	(18,9)	(31,8)
Total	9,6	220,0	(53,4)

Le poste "Reprise Seagram" correspond essentiellement à l'indemnité versée par Vivendi Universal au titre du sur-stockage de la distribution pratiqué avant la cession à PERNOD RICARD ainsi qu'à l'élimination des marges en stock à l'ouverture sur les produits Seagram.

Les plus-values nettes sur cessions d'actifs comprennent essentiellement la plus-value réalisée sur les titres Société Générale ainsi que la moins-value sur les cessions d'activités de diversification (BWG, CSR, Agros).

Les provisions pour risques et dépréciations d'actifs s'expliquent notamment par le provisionnement de litiges avec des tiers ainsi que le provisionnement de diverses dépréciations d'actifs dont la marque de tequila Viuda de Romero pour 4,5 millions d'euros suite au test de valeur pratiqué à la clôture.

Note 5 • Résultat par action après dilution

Pour l'année 2000, il n'y a pas d'effet de dilution.

	2002	2001
Numérateur (en millions d'euros)		
Résultat courant	597,0	411,0
Résultat net part du Groupe	412,8	358,2
Neutralisation des frais financiers sur OCÉANE (coupon et prime de remboursement net d'impôt)	12,7	-
Résultat courant retraité	609,7	411,0
Résultat net part du Groupe retraité	425,5	358,2
Dénominateur		
Nombre d'actions en circulation	56 387 265	56 386 660
Effet dilutif des stock options	1 454 850	665 658
Effet dilutif de l'OCÉANE (1)	4 567 757	-
Nombre d'actions en circulation dilué	62 409 872	57 052 318
Résultat courant par action	9,77	7,20
Résultat net par action	6,82	6,28

(1) OCÉANE émise le 13 février 2002, Chiffre non proratisé.

Hors éléments exceptionnels, amortissement des survaleurs et frais financiers sur OCÉANE, le résultat net par action sur une base diluée de l'émission des OCÉANE s'élève pour l'exercice 2002 à 7,47 euros.

Note 6 • Immobilisations incorporelles, survaleurs et amortissement des survaleurs

Les immobilisations incorporelles qui figurent à l'actif du bilan en fin d'exercice sont constituées de marques à hauteur de 2 064 millions d'euros.

Les marques reconnues suite à l'acquisition Seagram représentent 1 502 millions d'euros. La variation par rapport à la clôture de l'exercice précédent s'élève à + 45 millions d'euros et s'explique ainsi :

- Variation des devises : - 130 millions d'euros, une partie importante des marques étant libellées en USD et en GBP.
- Ajustement des valeurs suite à la correction du bilan d'ouverture : 175 millions d'euros.

Les marques Chivas, Martell, Seagram's et The Glenlivet représentent 95 % de la valeur affectée sur les marques Seagram.

Les autres variations sur les marques sont liées aux acquisitions de Wyborowa (Pologne) et de Jan Becher (République Tchèque).

La variation sur les survaleurs nettes s'élève à 2,7 millions d'euros. Elle résulte d'une croissance des survaleurs de 39,9 millions d'euros (acquisition de Jan Becher, cession d'activités de diversification) et d'un amortissement de 37,2 millions d'euros constaté sur l'exercice (dont 7,2 millions d'euros passés en résultat exceptionnel).

Le Groupe n'est dépendant d'aucun brevet ou licence spécifique.

Note 7 • Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et provisions	2002 Valeur nette	2001 Valeur nette	2000 Valeur nette
Terrains	63,4	12,6	50,8	72,8	62,6
Constructions	487,3	187,6	299,7	385,2	274,8
Installations techniques, matériel et outillage	790,2	473,6	316,6	453,7	343,3
Autres immobilisations corporelles	224,4	114,9	109,5	140,1	79,5
Immobilisations corporelles en cours	43,0	0,3	42,7	69,3	55,3
Avances et acomptes	0,4	-	0,4	1,4	0,6
Total	1 608,7	789	819,7	1 122,5	816,1

Les investissements annuels 2002 atteignent environ 169 millions d'euros (155 millions d'euros nets des cessions), avec la répartition suivante par secteur d'activité en 2002 :

Vins et Spiritueux France	8,4 %
Vins et Spiritueux Étranger	81,1 %
Autres activités	10,5 %

La variation des immobilisations nettes est essentiellement liée aux variations de périmètre (- 231,6 millions d'euros) et à l'effet de conversion (- 74,5 millions d'euros).

Note 8 • Immobilisations financières

(en millions d'euros)	Valeur brute	Provisions	2002 Valeur nette	2001 Valeur nette	2000 Valeur nette
Titres mis en équivalence	0	0	0	3,6	19,5
Autres titres de participations	656,5	407,9	248,6	542,2	131,4
Créances sur participations	37,9	20,6	17,3	224	19,0
Autres	101,3	3,6	97,7	16,2	14,8
Total	795,7	432,1	363,6	786,0	184,7

La variation des autres titres de participations s'explique principalement par :

- La cession des titres Don Julio représentant 108 millions d'euros,
- La cession de titres Société Générale pour 36 millions d'euros,
- La cession ou le provisionnement de participations détenues conjointement avec Diageo (dans le cadre de la transaction Seagram) pour 146 millions d'euros.

La diminution des créances sur participation résulte de la consolidation de la société SALB en 2002 (consolidation Jan Becher) ainsi que du remboursement et du provisionnement de créances sur des sociétés détenues conjointement avec Diageo.

La croissance du poste "Autres" correspond essentiellement à la mise en place de crédits-vendeurs sur les cessions du Groupe SIAS et de BWG.

Note 9 • Stocks et en-cours

La répartition des stocks et en-cours en valeur nette à la clôture des exercices 2002, 2001 et 2000 est la suivante :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Matières premières	87,0	183,3	166,8
En-cours de biens	1 744,1	1 890,1	600,0
Stocks de marchandises	145,2	177,3	174,3
Produits finis	129,2	210,3	131,6
Total	2 105,5	2 461,0	1 072,7

La variation des stocks et en-cours est essentiellement liée aux variations de périmètre (- 222,5 millions d'euros) et à l'effet de conversion (- 159,1 millions d'euros).

PERNOD RICARD ne connaît pas de dépendance significative vis à vis de ses fournisseurs.

Note 10 • Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	87,5	77,2	34,3
Provisions pour risques	421,6	440,9	100,4
Total	509,1	518,1	134,7

Il n'existe pas à notre connaissance de fait ou de litige qui pourrait affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Le Groupe a calculé qu'une application homogène de la méthode actuarielle telle qu'actuellement préconisée par la norme IAS 19 impliquerait la reconnaissance d'une provision pour retraite additionnelle de 53 millions d'euros. Dans le cadre d'un changement de méthode comptable cette provision serait passée par situation nette pour son montant net d'impôt soit 40 millions d'euros.

Note 11 • Impôt sur les bénéfices

11.1 • Part de l'impôt sur les bénéfices liée à de l'impôt exigible et à de l'impôt différé

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Impôt exigible	(158,6)	(245,8)	(98,5)
Impôt différé	1,7	10,1	1,3
Total	(156,9)	(235,7)	(97,2)

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable. Au bilan, ils se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Impôt différé actif	302,3	271,9	57,5
Impôt différé passif	117,7	138,1	73,0
Impôt Différé Actif net au bilan	184,6	133,8	-
Impôt Différé Passif net au bilan	-	-	15,5

11.2 • Preuve d'impôt (tax proof)

(en millions d'euros)	Sur résultat courant	2002 Sur résultat exceptionnel	Sur résultat net*
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur en France (35,43 %)	(211,5)	(3,4)	(214,9)
Impact des différences de taux d'imposition	30,7	(25,6)	5,1
Impact des produits et charges non imposables ou déductibles et autres impacts	30,9	22,0	52,9
Charge d'impôt effective	(149,9)	(7,0)	(156,9)
Taux facial	25,1 %	73,4 %	25,9 %

* Résultat net avant amortissement des survaleurs, résultat des sociétés mises en équivalence et impôt sur les sociétés.

Le taux facial d'impôt sur les bénéfices 2002 s'établit à 25,9 % contre 37,4 % en 2001 et 30,8 % en 2000. Retraité des éléments exceptionnels, le taux facial d'impôt s'établit à 25,1 % contre 27,0 % en 2001 et 28,5 % en 2000.

Note 12 • Dettes financières

12.1 • Répartition de la dette financière brute par maturité

Répartition de la dette financière brute par date d'exigibilité

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Court terme (moins de 1 an)	365,4	794,6	1 065,1
Dont concours bancaires	312,9	633,3	991,5
Moyen terme (de 1 à 5 ans)	2 108,0	3 968,3	154,1
Long terme (plus de 5 ans)	0	16,3	107,2
Total	2 473,4	4 779,2	1 326,4

12.2 • Répartition de la dette financière nette par devise et par nature

La dette financière nette correspond à 2 294 millions d'euros, soit 2 474 millions d'euros de dette brute diminuée de 180 millions d'euros de disponibilités et valeurs mobilières de placement.

Répartition de la dette nette par nature, par devise, après couverture de change

(en millions d'euros)	Total	Crédit Syndiqué	Billets de Trésorerie	Financements Locaux
EUR	1 006	762	217	27
USD	917	961	-	(44)
JPY	252	245	-	7
Autres Devises	119	-	-	119
Total	2 294	1 968	217	109

Nota bene : le détail des couvertures de change sur dette est donnée en note 14.

La dette nette du Groupe se décompose en 86 % de crédit syndiqué mis en place dans le cadre de l'acquisition des actifs Seagram d'échéance décembre 2006 et 14 % d'autres financements (programme de billets de trésorerie et lignes de crédits locales) couverts jusqu'à 750 millions d'euros par des lignes garanties sécurisant totalement le risque de liquidité.

Répartition de la dette nette par devise et par échéance après couverture de change

(en millions d'euros)	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
EUR	1 006	124	882	-
USD	917	(64)	981	-
JPY	252	7	245	-
Autres Devises	119	119	-	-
Total	2 294	186	2 108	-

Décomposition des types de couvertures de taux par devises

(en millions d'euros)	Dette par devise	Dette couverte	Dont couvertures fixes	Dont taux variables "capés"	% dette couverte
EUR	1 006	753	603	150	75 %
USD	917	753	582	171	82 %
JPY	252	233	233	-	93 %
Autres Devises	119	-	-	-	-
Total	2 294	1 739	1 418	321	76 %

Sur le total de 1 418 millions d'euros de dette couverte à taux fixe, 107 millions proviennent de dettes levées à taux fixe, le solde provient de couvertures mises en place dont le détail par type de contrat est donné dans la note 14.

Sur la base de la dette au 31 décembre 2002, une hausse des taux de 1 % génèrerait des frais financiers additionnels de 8,8 millions d'euros.

Ratios à respecter dans le cadre du crédit syndiqué

Dans le cadre du crédit syndiqué mis en place pour l'acquisition de Seagram, PERNOD RICARD s'est engagé à respecter certains ratios financiers définis contractuellement.

Les comptes au 31 décembre 2002 font apparaître une importante flexibilité à l'égard de ces ratios.

Ratios	Niveau au 31.12.2002	Seuil contractuel au 31.12.2002
Total Net Interest Cover (1)	6,63	Doit être supérieur à 2,25
Cash Flow Cover (2)	2,38	Doit être supérieur à 1
Net Senior Debt / EBITDA (3)	2,59	Doit être inférieur à 4,75

(1) ratio EBITDA (Excédent Brut d'Exploitation) par frais financiers nets

(2) ratio cash flows par charges d'intérêt

(3) ratio dette nette par EBITDA (Excédent Brut d'Exploitation)

Ces ratios font l'objet d'une attestation par les Commissaires aux Comptes destinée à l'agent du crédit syndiqué.

Nantissements relatifs au crédit syndiqué

L'exécution des obligations de PERNOD RICARD et, le cas échéant, des autres sociétés du Groupe, au titre du crédit syndiqué mis en place pour le financement de l'acquisition Seagram a été garantie par la constitution de sûretés prenant la forme de nantissements de comptes d'instruments financiers et de nantissements d'actions, de nantissements de marques, et de cautionnements solidaires. Ces sûretés garantissent indistinctement les obligations de la société PERNOD RICARD S.A. et celles des autres sociétés du Groupe.

Autres informations sur la dette

Le 20 mars 1992, PERNOD RICARD a procédé à l'émission, hors de France, d'un emprunt obligataire sous forme de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant nominal de 61,0 millions d'euros. Les T.S.D.I. sont qualifiés de "reconditionnés", par suite de la conclusion avec une société tierce d'une convention concomitante à l'émission. La dette nette au 31 décembre 2002 (soit 20,1 millions d'euros) a été incluse dans le poste "Dettes Financières". Ce montant correspond au nominal de l'émission duquel a été déduite une indemnité initialement versée et capitalisée depuis l'émission.

Note 13 • Engagements financiers

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Engagements donnés			
Crédit-bail	48,0	48,5	25,2
Cautions et garanties	2 072,0	2 951,3	284,9
Engagements d'achat aux fournisseurs et autres	86,0	86,1	21,4

Détail des principaux engagements

- En 2001, PERNOD RICARD s'est porté garant auprès de ses filiales PR Finance S.A., PR Larios, E.V.C., PR Newco 1 et Austin Nichols, au titre du crédit syndiqué mis en place pour financer l'acquisition d'une partie des activités Vins et Spiritueux de Seagram. Le montant actuellement garanti s'élève à 1 881,8 millions d'euros.
- En 2000, PERNOD RICARD s'est porté garant de sa filiale IDG au titre d'emprunts bancaires dont le solde restant dû s'élève à 43,4 millions de Livres Sterling (soit un montant équivalent à 66,7 millions d'euros).
- En 1998, PERNOD RICARD s'est porté garant au titre d'emprunts contractés par sa filiale PR Finance S.A. à hauteur de 53 millions d'euros.
- PERNOD RICARD a également délivré une garantie au groupe IRISH DISTILLERS dans le cadre précisé en note 16 de l'annexe aux comptes sociaux.
- Dans le cadre de l'acquisition de Seagram, Martell & Co a confirmé ses engagements d'achat d'eaux de vie de Cognac.
 Martell & Co a cédé en date du 28 septembre 1999 un stock d'eaux de vie de cognac à une société tierce dont elle ne détient aucun titre, mais dont elle assure la gestion des stocks cédés à travers un contrat de mandat et de conseil. Martell & Co s'est engagé irrévocablement et inconditionnellement à racheter ce stock à cette société et celle-ci s'est engagée à le lui revendre dans les mêmes conditions. Ces contrats d'option d'achat/vente ont une durée de quatre ans à compter du 1^{er} octobre 1999.
 Le prix d'exercice de rachat est défini contractuellement et s'élève au 31 décembre 2002 à un montant maximum de l'ordre de 47 millions d'euros en cas d'exercice de l'option le 1^{er} octobre 2003 et sur la base de taux d'intérêts stables d'ici à cette date.
 Ce montage n'a pas été retraité comme une dette financière dans les comptes de PERNOD RICARD en raison de son aspect peu significatif (moins de 2 % de la dette financière consolidée).
- PERNOD RICARD a également repris l'engagement, conclu par la société Martell & Co auprès :
 - de l'Union des Viticulteurs Producteurs de Cognac, d'achat de cognacs qui s'étalera sur les exercices 2003, 2004 et 2005 pour un montant maximum de 25,8 millions d'euros, sur la base des taux actuels.
 - de viticulteurs, d'achat d'eaux de vie sur les exercices 2003, 2004 et 2005 au prix du marché, soit un engagement d'environ 8,2 millions d'euros.
- Par ailleurs des garanties spécifiques au crédit syndiqué sont spécifiées dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Note 14 • Contrats de garantie de taux et de change

Contrat de couvertures de taux

(en millions d'euros)	<1 an	>1 an et <5 ans	Total
Swap payeur taux fixe	296	779	1 075
Tunnel (Achat Cap/ Vente Floor)	-	236	236
Caps	149	172	321

Contrat de couvertures sur dettes en devises

Suite à la cession d'actifs GBP au cours de l'exercice, le Groupe a transformé en EUR, la dette moyen terme levée en GBP pour l'acquisition de ces actifs (69 millions d'euros).

Note 15 • Effectifs moyens et frais de personnel

Les effectifs moyens sont présentés dans l'information sectorielle.

Les frais de personnel se sont élevés à 658 millions d'euros en 2002 contre 606 millions d'euros en 2001 et 611 millions d'euros en 2000. Ces chiffres incluent, outre les charges de personnel intérimaire, l'intéressement et les taxes sur les salaires.

Note 16 • Liste des principales sociétés consolidées

Sociétés	Pays	Sociétés Financières	Vins et Spiritueux	Autres Activités	% d'intérêt 31.12.02	% d'intérêt 31.12.01	Méthode de consolidation
Pernod Ricard S.A.	France	✓			Société mère	Société mère	
PR Finance	France	✓			100	100	I.G.
Santa Lina	France	✓			100	100	I.G.
- JFA				✓	100	100	I.G.
- Distillerie Busnel			✓		100		I.G.
- Foulon Sopagly				✓	100		I.G.
- Marmande Production				✓	100	100	I.G.
Ricard	France		✓		100	100	I.G.
- Galibert & Varon	France		✓	✓	99,98	99,98	I.G.
Pernod	France		✓		100	100	I.G.
- Cusenier	France		✓		100	100	I.G.
- Crus et Domaines de France	France		✓		100	100	I.G.
- Société des Produits d'Armagnac	France		✓		100	100	I.G.
Pernod Ricard Europe	France		✓		100	100	I.G.
- PR Larios	Espagne		✓		100	100	I.G.
- Pernod Ricard Swiss	Suisse		✓		100	100	I.G.
- Ramazzotti	Italie		✓		100	100	I.G.
- PR Portugal	Portugal		✓		95,5	95,5	I.G.
- PR Deutschland	Allemagne		✓	✓	100	100	I.G.
- PR Austria	Autriche		✓		100	100	I.G.
- PR Nederland	Pays-Bas		✓		100	100	I.G.
- PR Hellas	Grèce		✓	✓	99,98	99,98	I.G.
- PR Belgium	Belgique		✓		100	100	I.G.
- PR Rouss	Russie		✓		100	100	I.G.
- PR Sweden AS	Suède		✓		100	100	I.G.
- Brand Partners A/S	Norvège		✓		50	50	I.G.
- PR Denmark	Danemark		✓		100	100	I.G.
- PR Finland	Finlande		✓		100	100	I.G.
- Tinville	France		✓		100	100	I.G.
- Yerevan Brandy Company	Arménie		✓		100	100	I.G.
- Jan Becher	République Tchèque		✓	✓	100		I.G.
- SALB	République Tchèque		✓		100		I.G.
- Pernod Ricard UK	Grande-Bretagne		✓		100	100	I.G.
PR Asia	France		✓		100	100	I.G.
- Pernod Ricard Japan K.K.	Japon		✓		100	100	I.G.
- Casella Far East Ltd.	Hong Kong		✓		100	100	I.G.
- Casella Taïwan	République de Chine		✓		100	100	I.G.
- Perithai	Thaïlande		✓		100	100	I.G.
- PRK Distribution Ltd	Corée		✓		100	100	I.G.
- Perising Pte Ltd	Singapour		✓		100	100	I.G.
- PR Malaysia	Malaysia		✓		100	100	I.G.

COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Pays	Sociétés Financières	Vins et Spiritueux	Autres Activités	% d'intérêt 31.12.02	% d'intérêt 31.12.01	Méthode de consolidation
- Martell Far East Trading Ltd	Hong Kong		✓		100	100	I.G.
- Shanghai Yi Jia	Chine		✓		100	100	I.G.
- Seagram Thailand Co. Ltd.	Thaïlande		✓		100	100	I.G.
Établissements Vinicoles							
Champenois (EVC)	France	✓			100	100	I.G.
PR North America	France		✓		100	100	I.G.
- PRC Diffusion	Caraïbes		✓		100	100	I.G.
- PR Canada	Canada		✓		100	100	I.G.
- PR Mexico	Mexique		✓		100	100	I.G.
- Seagram do Mexico	Mexique		✓		100	100	I.G.
- JDC S.A de C.V	Mexique		✓		100	100	I.G.
- JDCServices S.A de C.V	Mexique		✓		100	100	I.G.
- Austin Nichols	USA		✓		100	100	I.G.
- Boulevard Distillers	USA		✓		100	100	I.G.
- PR USA (Lawrenceburg Distillers and Importers)	USA		✓		100	100	I.G.
PR CESAM (Central and South America)	France		✓		100	100	I.G.
- PR Argentina	Argentine		✓		100	100	I.G.
- PR Venezuela	Venezuela		✓		100	100	I.G.
- Pramsur	Uruguay		✓		100	100	I.G.
- PR Chile	Chili		✓		100	100	I.G.
- PR Colombia	Colombie		✓		100	100	I.G.
- PR Brasil	Brésil		✓		100	100	I.G.
- PR Uruguay	Uruguay		✓		100		I.G.
- Seagram do Brasil	Brésil		✓		100	100	I.G.
Agros	Pologne				97,9	97,9	I.G.
- Agros Investments S.A	Pologne		✓	✓	97,9	97,9	I.G.
- Agros Trading Sp. Zo.o	Pologne		✓	✓	97,4	97,4	I.G.
- Agros Fortuna Sp.zo.o	Pologne			✓	88,1	88,1	I.G.
- ZPC Agros Optima S.A (1)	Pologne			✓		88,5	I.G.
- Agros-Herby Sp.zo.o	Pologne			✓	87,4	87,4	I.G.
- PPM Agros-Koszalin S.A (1)	Pologne			✓		57,0	I.G.
- Agrolas Sp.zo.o	Pologne			✓	97,4	97,4	I.G.
- ZPC Skawa S.A (1)	Pologne			✓		50,5	I.G.
- CH Odnia Koszalin Sp.zo.o (1)	Pologne			✓		50,2	I.G.
Wyborowa	Pologne		✓		80	80	I.G.
World Brands							
Duty Free	Grande-Bretagne		✓		100	100	I.G.
Chivas Brothers	Grande-Bretagne		✓		100	100	I.G.
- Chivas 2000	Ecosse		✓		100	100	I.G.
- Chivas Brothers Americas Ltd	Ecosse		✓		100	100	I.G.
- Chivas Brothers Europe Ltd	Ecosse		✓		100	100	I.G.

COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Pays	Sociétés Financières	Vins et Spiritueux	Autres Activités	% d'intérêt 31.12.02	% d'intérêt 31.12.01	Méthode de consolidation
- Chivas Brothers Japan Ltd	Ecosse		✓		100	100	I.G.
- The Glenlivet Distillers Ltd	Ecosse		✓		100	100	I.G.
- Hill Thomson & Co Ltd	Ecosse		✓		100	100	I.G.
- Campbell Distillers	Ecosse		✓		100	100	I.G.
- White Heather Distillers	Grande-Bretagne		✓		100	100	I.G.
- Aberlour Glenlivet Distillery	Grande-Bretagne		✓		100	100	I.G.
- PR Newco 1 Ltd	Ecosse		✓		100	100	I.G.
- PR Newco 2 Ltd	Ecosse		✓		100	100	I.G.
- PR Newco 3 Ltd	Ecosse		✓		100	100	I.G.
- PR Newco 4 Ltd	Ecosse		✓		100	100	I.G.
Irish Distillers Group Ltd	Irlande		✓		100	100	I.G.
- Irish Distillers Limited	Irlande		✓		100	100	I.G.
- The Old Bushmills Distillery Co Ltd	Irlande du Nord		✓		100	100	I.G.
- Fitzgerald & Co. Ltd	Irlande		✓		100	100	I.G.
- Dillon Bass Limited	Irlande du Nord		✓		63	63	I.G.
- Watercourse Distillery Ltd	Irlande		✓		100	100	I.G.
- BWG Group Ltd	Irlande			✓	100	100	I.G.
- BWG Foods Ltd (1)	Irlande			✓		100	I.G.
- BWG (NI) Limited (1)	Irlande du Nord			✓		100	I.G.
- J&J Haslett Ltd (1)	Irlande du Nord			✓		100	I.G.
- BWG Wholesale (GB) (1)	Grande-Bretagne			✓		100	I.G.
- Appleby Westward Group Plc (G.B.) (1)	Grande-Bretagne			✓		100	I.G.
- Bellevue Cash & Carry Ltd (G.B.) (1)	Ecosse			✓		100	I.G.
- Goodwins of Hanley Ltd (G.B.) (1)	Grande-Bretagne			✓		100	I.G.
- T&A Symonds Ltd (G.B.) (1)	Grande-Bretagne			✓		100	I.G.
- E.V Saxton & Sons Ltd (G.B.) (1)	Grande-Bretagne			✓		100	I.G.
- A.R. Daunt & Co. Limited (G.B.) (1)	Grande-Bretagne			✓		100	I.G.
- Bargain Booze Ltd (1)	Grande-Bretagne			✓		100	I.G.
- Pernod Ricard South Africa Ltd	Afrique du Sud		✓		100	100	I.G.
Comrie Plc	Irlande	✓			100	100	I.G.
Martell	France		✓		100	100	I.G.
- Augier Robin Briand	France		✓		100	100	I.G.
- Société des Domaines Viticoles Martell	France		✓		100	100	I.G.

COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Pays	Sociétés Financières	Vins et Spiritueux	Autres Activités	% d'intérêt 31.12.02	% d'intérêt 31.12.01	Méthode de consolidation
- Martell and cie Pty Ltd (South Africa)	Afrique du Sud		✓		100	100	I.G.
- I.C.H	France		✓		100	100	I.G.
- Renault Bisquit	France		✓		100	100	I.G.
Pernod Ricard Australia	Australie		✓		100	100	I.G.
- Orlando Wyndham Group Pty Limited	Australie		✓		97.9	97.9	I.G.
- Two Dogs	Australie		✓	✓	100	100	I.G.
- Orlando Wyndham New Zealand Limited	Australie		✓		100	100	I.G.
Compagnie Financière des Produits Orangina	France	✓			100	100	I.G.
Compagnie Financière CSR (1)	France			✓		99.2	I.G.
- CSR SA (1)	France			✓		99.2	I.G.
SIAS-MPA (1)	France			✓		100	I.G.
- SIAS-France (1)	France			✓		100	I.G.
- Ramsey Laboratories (1)	USA			✓		100	I.G.
- Flavors From Florida (1)	USA			✓		100	I.G.
- DSF Gmbh (1)	Allemagne			✓		60	I.G.
- SIAS Port (1)	Mexique			✓		100	I.G.
- SIAS Mex (1)	Mexique			✓		100	I.G.
- SIAS Australia (1)	Mexique			✓		100	I.G.
- SIAS Korea (1)	Mexique			✓		95.6	I.G.
- SIAS Foods UK Ltd (1)	Grande-Bretagne			✓		100	I.G.
- SIAS (Dachang) Foods Ingredient co.Ltd (1)	Chine			✓		70	I.G.
- YB SIAS GmbH (1)	Autriche			✓		50	I.G.
- SIAS Polska (1)	Pologne			✓		93.1	I.G.
- SIAS Regional (1)	Argentine			✓		67	I.G.
- SIAS Bohemia (1)	République tchèque			✓		100	I.G.
- South Pacific Foods (1)	Fidji			✓		100	I.G.
- SIAS Flavo Food (1)	Afrique du Sud			✓		75	I.G.
Peri Mauritius	Ile Maurice		✓		100	100	I.G.
United Agencies Limited	Inde		✓		74	74	I.G.
Havana Club	Cuba		✓		50	50	I.G.
Seagram India Ltd.	Inde		✓		100	90	I.G.

I.G. : Intégration globale

M.E.E. : Mise en équivalence

N.C. : Non consolidé

(1) Ces sociétés ont été cédées au cours de l'exercice 2002. Elles ne sont par conséquent plus consolidées au 31.12.02. Le résultat de ces sociétés a été pris en compte dans le résultat de PERNOD RICARD à concurrence du résultat réalisé par ces sociétés entre le 1^{er} janvier 2002 et la date de cession.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société PERNOD RICARD S.A. établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 19 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

**Compagnie Consulaire
d'expertise Comptable**

Jean Delquié

Benoît Fléchon

**Société d'expertise
Comptable A. & L. Genot
Groupe RSM Salustro Reydel**

Alain L. Genot

**Mazars & Guérard
Mazars**

Frédéric Allilaire

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



Pernod Ricard

Présentation des organes de direction et d'administration

Conseil d'Administration et Direction Générale

Prénom et Nom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat (1)	Nombre d'actions détenues au 31.12.02	Mandats exercés en dehors du Groupe
Président-Directeur Général M. Patrick Ricard	15.06.1978	2003	506 301	Président : FEVS (Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux) Administrateur : Altadis (Espagne), Provimi France, Société Générale, Société Paul Ricard, Société Paul Ricard et Fils, Société Immobilière et Financière pour l'Alimentation (S.I.F.A.)
Vice-Président du Conseil d'Administration M. Thierry Jacquillat	10.05.1989	2003	26 068	Président : Association École Normale de Musique de Paris Alfred Cortot Vice-Président : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Administrateur : Société Immobilière et Financière pour l'Alimentation (S.I.F.A.)
Directeurs Généraux Délégués				
M. Richard Burrows	02.05.2000	2003	10 435	Deputy Governor : The Bank of Ireland Administrateur : Cork University Foundation, Development Consultants International Ltd., The Entreprise Trust
M. Pierre Pringuet	02.05.2000	2003	11 800	
Administrateurs				
Mme Françoise Hémar	09.06.1983	2007	46 174	
Mme Danièle Ricard	16.06.1969	2004	60 164	Président-Directeur Général : Société Paul Ricard Vice-Président-Directeur Général : Société Paul Ricard et Fils Gérante : Société Presqu'île de Cassis
M. Jean-Claude Beton	11.06.1987	2004	14 759	Président-Directeur Général : Forbees S.A. Gérant : GFA Grand Ormeau Administrateur : Somecin

Prénom et Nom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat (1)	Nombre d'actions détenues au 31.12.02	Mandats exercés en dehors du Groupe
M. Jean-Dominique Comolli Administrateur indépendant	06.05.1997	2002	51	Président-Directeur Général : SEITA Co-Président : Altadis (France) Administrateur : Altadis (Espagne)
Lord Douro* Administrateur indépendant	18.03.2003	2002	-	Président : Framlington Group (Grande-Bretagne), Richemont Holding UK Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur : Compagnie Financière Richemont AG (Suisse), Global Asset Management Worldwide (Grande-Bretagne), Sanofi-Synthélabo (France)
M. François Gérard	10.12.1974	2005	34 100	
M. Rafaël Gonzalez Gallarza	17.07.1997	2007	50	Président du Conseil d'Administration : Prensa Malaguena S.A., Société Immobilière et Financière pour l'Alimentation (S.I.F.A.) Administrateur : Endesa
M. Jean-Jacques Laffont Administrateur indépendant	31.05.2002	2007	80	Membre du Conseil : Société d'Économétrie Membre du Comité de Direction : Association Française de Sciences Économiques
M. Gérard Théry Administrateur indépendant	04.05.1999	2004	125	Président : Génération Numérique BFT Président du Conseil d'Administration : Fondation Mécénat Musical (Société Générale) Administrateur : ERAP
Société Paul Ricard représentée par Mme Béatrice Baudinet**	09.06.1983	2002	6 548 373	

* Lord Douro a été coopté lors de la séance du Conseil d'Administration du 18 mars 2003.

** Mme Béatrice Baudinet est Vice-Présidente du Conseil d'Administration de la Société Paul Ricard.

(1) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

Autres mandats exercés dans le Groupe :

Monsieur Patrick Ricard (Président-Directeur Général)

Sociétés françaises :

Administrateur (MARTELL & Co, PERNOD RICARD EUROPE, PR FINANCE S.A.) ; Représentant Permanent de la Société PERNOD RICARD au sein du Conseil d'Administration (CUSENIER, JFA, PERNOD, RICARD, SANTA LINA) ; Représentant Permanent de Santa Lina (C.F.P.O.) ; Membre du Conseil de Direction (PR ASIA, PR Central and South America, PR North America) ; Représentant permanent de International Cognac Holding (RENAULT BISQUIT).

Sociétés étrangères :

Président du Conseil d'Administration (COMRIE PUBLIC LIMITED Company) ; Administrateur (ABERLOUR GLENLIVET DISTILLERY Company Limited, AUSTIN NICHOLS and Co Inc., BOULEVARD Export Sales Inc., CHIVAS Brothers Ltd, DISTILLERIE FRATELLI RAMAZZOTTI, DUNCAN FRASER and Company Limited, GLENFORRES GLENLIVET DISTILLERY, HOUSE OF CAMPBELL Ltd, IRISH DISTILLERS GROUP Ltd, MUIR MACKENZIE and Company Limited, PERIBEL, PERI MAURITIUS, PR LARIOS, PR ACQUISITIONS II, PR NEDERLAND SPIRITS AND WINES B.V., PERNOD RICARD SWISS, POLAIREN TRADING LIMITED, POPULOUS TRADING LIMITED, SANKATY TRADING LIMITED, THE GLENLIVET DISTILLERS, WHITE HEATHER DISTILLERS Limited, W. WHITELEY and Company Limited, WORLD BRANDS Duty Free Ltd) ; Représentant Permanent de la Société PERNOD RICARD au sein du Conseil d'Administration (CAMPBELL DISTILLERS Limited, HAVANA CLUB HOLDING S.A).

Monsieur Thierry Jacquillat (Vice-Président)

Sociétés françaises :

Président-Directeur Général (PR FINANCE S.A., SANTA LINA) ; Représentant Permanent de la Société PERNOD RICARD au sein du Conseil d'Administration (C.F.P.O., ÉTABLISSEMENTS VINICOLES CHAMPENOIS (E.V.C.), GALIBERT & VARON Lignères, PERNOD RICARD EUROPE) ; Membre du Conseil de Direction (PR ASIA, PR CENTRAL AND SOUTH AMERICA, PR NORTH AMERICA) ; Administrateur (JFA, PERNOD, RICARD).

Sociétés étrangères :

Président (HAVANA CLUB HOLDING S.A., HOUSE OF CAMPBELL Limited) ; Membre du Conseil de Surveillance (WYBOROWA S.A.) ; Administrateur (ABERLOUR GLENLIVET DISTILLERY Company Limited, AUSTIN NICHOLS and Co Inc., AUSTIN NICHOLS Export Sales, Inc., BOULEVARD DISTILLERS AND IMPORTERS, BOULEVARD Export Sales Inc., CAMPBELL DISTILLERS Limited, COMRIE PUBLIC LIMITED Company, DISTILLERIE FRATELLI RAMAZZOTTI, DUNCAN FRASER and Company Limited, GLENFORRES GLENLIVET DISTILLERY, IRISH DISTILLERS GROUP Ltd, MUIR MACKENZIE and Company Limited, PERICEYL PRIVATE LIMITED, PERNOD RICARD JAPAN K.K, PERIBEL, PR LARIOS, POLAIREN TRADING LIMITED, POPULOUS TRADING LIMITED, PR ACQUISITIONS II, SANKATY TRADING LIMITED, WHITE HEATHER DISTILLERS Limited, W. WHITELEY and Company Limited, WORLD BRANDS Duty Free Ltd).

Monsieur Richard Burrows (Directeur Général Délégué)

Sociétés françaises :

Directeur Général Délégué (PR FINANCE S.A.) ; Administrateur (MARTELL & Co, PERNOD, RICARD, PERNOD RICARD EUROPE).

Sociétés étrangères :

Membre du Conseil de Surveillance (WYBOROWA S.A.) ; Administrateur (AUSTIN NICHOLS and Co Inc., BOULEVARD DISTILLERS AND IMPORTERS, CHIVAS BROTHERS Ltd, CHIVAS BROTHERS (AMERICAS) Ltd, CHIVAS BROTHERS (EUROPE) Ltd, CHIVAS BROTHERS (JAPAN) Ltd, DILLON BASS Ltd, GALLWEY LIQUEURS Ltd, IRISH DISTILLERS Ltd, IRISH DISTILLERS GROUP Ltd, IRISH DISTILLERS TRUSTEES Ltd, IRISH MANAGEMENT INSTITUTE, LONG MOUNTAIN WINES (PTY) Ltd, PERI MAURITIUS, PERNOD RICARD AUSTRALIA Pty Limited, PR NEWCO 1, PR NEWCO 2, PR NEWCO 3, PR NEWCO 4, PR NEWCO 5, PR SOUTH AFRICA (PTY) Ltd, PROUDLEN (NI) Ltd, PROUDLEN DISTILLERY Ltd, POLAIREN TRADING LIMITED, POPULOUS TRADING LIMITED, SANKATY TRADING LIMITED, SEAGRAM INDIA, THE GLENLIVET DISTILLERS, WATERCOURSE DISTILLERY Ltd).

Monsieur Pierre Pringuet (Directeur Général Délégué)

Sociétés françaises :

Directeur Général Délégué (PR FINANCE S.A.) ; Administrateur (MARTELL & Co, PERNOD, RICARD, PERNOD RICARD EUROPE).

Sociétés étrangères :

Président du Conseil (PR SWISS) ; Président du Conseil de Surveillance (WYBOROWA S.A.) ; Membre du Conseil de Surveillance (AGROS HOLDING S.A.) ; Administrateur (AUSTIN NICHOLS and Co Inc., CHIVAS BROTHERS Ltd, DISTILLERIE FRATELLI RAMAZZOTTI, G.W.S., IRISH DISTILLERS GROUP Ltd, IRISH DISTILLERS Ltd, PERNOD RICARD AUSTRALIA Pty Limited, PR BELGIUM, PR DEUTSCHLAND, PR HONG KONG, PR JAPAN K K, PR LARIOS, PR NEDERLAND SPIRITS AND WINES B.V., SEAGRAM INDIA, SCITRIUM EUROPE INVESTMENTS B.V., TAYLOR BURNHAM INDUSTRIES B.V., THE GLENLIVET DISTILLERS).

Monsieur François Gérard (Administrateur)

Sociétés françaises :

Administrateur (CUSENIER, MARTELL & Co, PERNOD).

Monsieur Rafaël Gonzales Gallarza (Administrateur)

Sociétés étrangères :

Président du Conseil d'Administration (PR LARIOS) ; Administrateur (CHIVAS BROTHERS Ltd, PR NEWCO 1, PR NEWCO 2, THE GLENLIVET DISTILLERS, RUAVIEJA).

Commentaires sur la composition du Conseil d'Administration

- Représentent la délégation unique du personnel de PERNOD RICARD S.A. au Conseil d'Administration : Madame Nathalie Hody et Madame Julia Massies. Cette représentation a pris effet lors du Conseil d'Administration du 18 mars 2003.
- Lord Douro, Arthur Charles Valerian Wellesley, a été coopté en qualité d'administrateur lors de la réunion du Conseil du 18 mars 2003, en remplacement de Monsieur Jean-René Fourtou qui a démissionné de son mandat. La ratification de la cooptation de Lord Douro est proposée au vote des actionnaires lors de la présente assemblée.
- Lord Douro, de nationalité anglaise, est né le 19 août 1945. Il est marié et père de cinq enfants. Il a été élu député européen de 1979 à 1989 et a assuré la présidence de Sun Life de 1995 à 2000. Il exerce actuellement les différents mandats suivants :
 - Administrateur de Sanofi-Synthélabo (France)
 - Président de Framlington Group (Grande-Bretagne)
 - Président de Richemont Holding UK Ltd (Grande-Bretagne)
 - Administrateur de Compagnie Financière Richemont AG (Suisse)
 - Administrateur de Global Asset Management Worldwide (Grande-Bretagne)Il est détenteur de 50 actions PERNOD RICARD.
- Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres élus pour 6 ans. Selon les statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 50 actions de la société pendant toute la durée de son mandat. Quatre administrateurs ont la qualité d'administrateurs indépendants et répondent aux critères de qualification mis en évidence par les rapports Vienot et le rapport Bouton sur le gouvernement d'entreprise. Il s'agit de Messieurs Jean-Dominique Comolli, Jean-Jacques Laffont, Gérard Théry et Lord Douro.
- Le Conseil d'Administration est convaincu de l'importance, en son sein, d'administrateurs indépendants. Il propose aux suffrages de l'Assemblée du 7 mai 2003 la nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants. Il s'agit de Monsieur Didier Pineau-Valencienne et de Monsieur William Webb.
- Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 17 décembre 2002, a arrêté son règlement intérieur. L'objet du règlement est de compléter les aspects légaux, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil. Il prescrit des règles de diligence, de confidentialité, de révélation de conflits d'intérêts.
- Le règlement intérieur rappelle les différentes règles sur les conditions d'intervention des administrateurs sur les titres de la Société. Il décrète l'inscription des titres des administrateurs sous la forme nominative et l'obligation des déclarations de transactions effectuées sur les titres de la Société (adhésion à la recommandation COB 2002-01).

Les Comités du Conseil d'Administration

Indépendamment du Comité Stratégique, le Conseil d'Administration a mis en place un Comité d'Audit et un Comité des Rémunérations.

Le Comité Stratégique

Président :	M. Patrick Ricard
Membres :	Mme Danièle Ricard M. François Gérard M. Rafaël Gonzalez Gallarza M. Thierry Jacquillat

Le Comité Stratégique s'est réuni à 8 reprises au cours de l'année 2002.

Sa mission consiste essentiellement à préparer les décisions stratégiques soumises à l'approbation du Conseil d'Administration. Il est également tenu informé de la marche des affaires sociales du Groupe, sur les plans financier et commercial.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a été créé le 29 janvier 2002.

Président :	M. Thierry Jacquillat
Membres :	M. Jean-Dominique Comolli M. Gérard Théry

En complément de la charte de fonctionnement, adoptée en juin 2002, le Comité d'Audit a arrêté son règlement intérieur lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 2003.

Ses missions sont principalement :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe,
- d'analyser les options d'arrêté des comptes,
- d'examiner le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés ne seraient pas incluses,
- de donner au Conseil d'Administration un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux Comptes, sur la qualité de leurs travaux et sur le montant de leur rémunération ; de veiller au respect des règles garantissant leur indépendance,
- d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Conseil d'Administration,
- d'examiner les risques et engagements hors bilan significatifs.

Compte rendu des travaux 2002

Le Comité d'Audit a été créé par décision du Conseil d'Administration du 29 janvier 2002 dans un environnement rendu très nouveau :

- au plan interne par l'intégration de l'activité Vins & Spiritueux achetée à Seagram.
- au plan externe par l'émergence de dispositions légales et de recommandations nouvelles en matière de gouvernement d'entreprise.

Au cours de l'année 2002, le Comité a tenu 5 réunions auxquelles ont été largement associés la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes du Groupe. Le taux de participation ressort à 93 %.

Les principaux travaux du Comité, qui a fonctionné conformément à son règlement interne, ont porté sur les points suivants :

- Revue de l'essentiel des rapports, textes législatifs et réglementaires français, européens et américains concernant le gouvernement d'entreprise, la fonction des Comités, les modifications récentes ou en cours qui y ont été apportées.
- Examen des structures d'acquisition et du mode de comptabilité des actifs rachetés à Seagram et du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2002.
Une attention particulière a été apportée à l'évaluation des éléments incorporels et des stocks ainsi qu'aux provisions pour risques et charges.
- Suivi de l'endettement du Groupe au cours de l'exercice.
- Revue de la nouvelle organisation des services financiers de la Holding, de ses filiales et sous-filiales qui ont été sensiblement renforcés par un doublement de leurs effectifs et par des compétences accrues en matière de fiscalité, trésorerie, contrôle de gestion et audit interne.
Une attention particulière a été portée à cette fonction mieux calibrée au niveau central.
- Passage aux normes IAS
Un appel d'offres, auquel le Comité a été associé, a été lancé auprès de consultants extérieurs en vue d'étudier la mise en place dans les meilleurs délais des nouvelles normes comptables européennes.
- Examen de la situation au 30 juin 2002 et des comptes consolidés au 31 décembre 2002 (pour ces derniers, au cours de la réunion du 13 mars 2003).
Le Comité d'Audit a rencontré à plusieurs reprises le management et les Commissaires aux Comptes avec lesquels il a discuté des états financiers et comptables ainsi que des questions où le jugement intervient et où la fiabilité des comptes est concernée.
- Examen des rapports d'audit interne 2002.
- Revue de l'organisation du collège des Commissaires aux Comptes.
La rémunération du collège des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2002 est présentée dans le tableau "Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe" de la page 105. Les honoraires autres que ceux de l'audit des comptes sont liés d'une part, et pour majeure partie, aux travaux d'audit d'acquisition effectués à l'occasion du rachat de Seagram par PERNOD RICARD et d'autre part à diverses missions dont une a concerné les procédures d'achats.
Le Comité d'Audit a considéré que ni l'objet de ces travaux ni leur rémunération n'étaient de nature à remettre en cause l'indépendance de leur mission de Commissaires aux Comptes de PERNOD RICARD.
Par ailleurs et eu égard à l'accroissement des activités du Groupe hors Europe, il est apparu opportun au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit de renforcer l'expertise internationale du collège des Commissaires aux Comptes.
Un appel d'offres a été lancé auprès des cabinets :
 - PriceWaterhouseCoopers
 - Deloitte, Touche & Tohmatsu
 - Ernst & Young
 - KPMGLe choix de Deloitte, Touche & Tohmatsu a été fait par le Conseil d'Administration dans sa séance du 18 mars 2003 suite aux recommandations faites à ce sujet par le Comité d'Audit.

L'année 2002 a été une année d'intégration d'une activité qui a quasiment doublé la taille des Vins et Spiritueux du Groupe. Ceci n'a pas manqué d'avoir des conséquences importantes sur la structure, l'organisation, les méthodes et outils de travail, entre autres au sein de sa fonction financière. Les services spécialisés du Groupe se sont acquittés avec succès de cette tâche. L'exercice 2003 devrait consolider ces acquis, notamment au travers de deux chantiers principaux :

- Étudier les meilleures voies et moyens pour renforcer l'audit interne des filiales et sous-filiales,
- Évaluer les enjeux comptables et financiers de passage aux normes IAS, liés ou non à la mise en place de procédures comptables écrites.

Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations a été créé le 28 février 2000.

Président : M. Jean-Dominique Comolli*

Membres : Mme Danièle Ricard
M. Jean-Claude Beton

* En remplacement de Monsieur Jean-René Fourtou, administrateur ayant démissionné au cours de l'exercice 2002.

Le Comité des Rémunérations a arrêté son règlement intérieur lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 2003. Deux réunions ont eu lieu en 2002. Le taux de participation ressort à 100 %.

Ses missions sont principalement :

- de proposer au Conseil d'Administration les modalités et montants de la rémunération fixe et/ou variable des mandataires sociaux, y compris tous avantages en nature et en matière de retraite,
- d'apprécier l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par les mandataires sociaux, le cas échéant, d'autres sociétés du Groupe,
- de contrôler l'application annuelle des règles fixées par le Conseil d'Administration en vue notamment de la détermination des rémunérations variables,
- d'examiner la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux des sociétés du Groupe,
- de proposer au Conseil d'Administration la politique générale d'attribution des options d'achat ou de souscription d'actions à consentir par la Société,
- d'examiner toute question que lui soumettrait son président, le Conseil d'Administration ou le président du Conseil d'Administration relativement aux sujets décrits ci-dessus ainsi qu'aux projets d'augmentation du capital réservée aux salariés.

En 2002, les travaux ont porté sur la définition de la politique de rémunération pour les mandataires sociaux dirigeants et les règles d'attribution des options.

- La politique de rémunération du Groupe pour les mandataires sociaux dirigeants est une politique volontairement tournée vers les résultats. De ce fait, la part variable déterminée en fonction des critères de résultat opérationnel, de résultat net par action et d'endettement peut représenter le principal de leur rémunération.
- Les règles d'attribution des options aux mandataires sociaux dirigeants et aux cadres à haut niveau de responsabilité s'inscrivent dans la politique globale de rémunération définie par le Comité des Rémunérations et approuvées par le Conseil d'Administration. Elles sont fonction du niveau de responsabilité, de la réalisation des objectifs du Groupe ou de la filiale d'appartenance, ainsi que de la performance individuelle. Le tableau "Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions" met en évidence la quote-part d'options attribuées aux mandataires sociaux dirigeants de PERNOD RICARD S.A., ainsi qu'aux dix premiers salariés du Groupe.

Composition future des Comités d'Audit et des Rémunérations

Sous réserve de la nomination par l'Assemblée, en qualité de nouvel administrateur, de Monsieur Didier Pineau-Valencienne et de la ratification de la cooptation de Lord Douro, le Conseil d'Administration envisage d'arrêter comme suit la composition future des Comités d'Audit et des Rémunérations :

Le Comité d'Audit

Président : M. Thierry Jacquillat

Membres : M. Gérard Théry
M. Didier Pineau-Valencienne

Le Comité des Rémunérations

Président : M. Jean-Dominique Comolli

Membres : Mme Danièle Ricard
Lord Douro

Évaluation du Conseil d'Administration

Une fois par an, le Conseil d'Administration s'interroge sur sa composition ainsi que sur celle des différents Comités et s'assure de l'adéquation de son organisation et de celle de son fonctionnement à ses missions. Il constate régulièrement l'évolution du taux d'assiduité aux réunions et veille à ce que les sujets portés à l'ordre du jour soient convenablement débattus.

De plus, périodiquement, il exécute une évaluation formelle de ses travaux. Le Conseil s'est réuni à 8 reprises au cours de l'année 2002. Le taux de participation ressort à 94 %.

Les Commissaires aux Comptes

Commissaires aux Comptes titulaires de PERNOD RICARD

- Compagnie Consulaire d'expertise Comptable Jean Delquie (CCCJD), représentée par Monsieur Benoît Fléchon, 84, Boulevard de Reuilly, 75012 Paris, nommée en Assemblée Générale du 12 mai 1993 et dont le mandat a été renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- Société d'Expertise Comptable A.&L. Genot Groupe RSM Salustro Reydel, représentée par Monsieur Alain L. Genot, Le Grand Pavois, 320, avenue du Prado, 13268 Marseille Cedex 08, nommée pour la première fois en Assemblée Générale du 11 juin 1987 et dont le mandat a été renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- Cabinet Mazars & Guérard, représenté par Monsieur Frédéric Allilaire, Le Vinci, 4 allée de l'Arche, 92075 La Défense Cedex, nommé en Assemblée Générale du 11 juin 1987 et dont le mandat a été renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

	Mazars & Guérard				CCCJD				A.&L. Genot				Autres Commissaires aux Comptes				
	Montant (milliers euros)		%		Montant (milliers euros)		%		Montant (milliers euros)		%		Montant (milliers euros)		%		
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	
AUDIT																	
• Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3 286	2 686	43	55	130	120	70	97	136	113	60	81	387	57	71	100	
• Missions accessoires	4 327*	2 042*	56	42	55	4	30	3	92	26	40	19	158	-	29	-	
Sous-total audit	7 613	4 728	99	97	185	124	100	100	228	139	100	100	545	57	100	100	
AUTRES PRESTATIONS																	
• Juridique, fiscal	39	143	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total autres prestations	39	143	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	7 652	4 871	100	100	185	124	100	100	228	139	100	100	545	57	100	100	

* Missions liées principalement aux travaux d'audit d'acquisition effectués à l'occasion du rachat de Seagram par PERNOD RICARD.

Intérêts des dirigeants et des mandataires sociaux : rémunération, programmes de stock-options

Montant des rémunérations des mandataires sociaux

(euros)	Rémunération fixe y compris jetons de présence filiales	Rémunération variable au titre de l'exercice 2002	Jetons de Présence	Total Rémunération au titre de l'exercice 2002
Président-Directeur Général				
M. Patrick Ricard	880 702	1 426 504	29 400	2 336 606
Vice-Président du Conseil d'Administration				
M. Thierry Jacquillat	595 684		29 400	625 084
Directeurs Généraux Délégués				
M. Richard Burrows	579 357	832 696		1 412 053
M. Pierre Pringuet	579 444	832 696		1 412 140
Administrateurs				
Mme Françoise Hémard			29 400	29 400
Mme Danièle Ricard			29 400	29 400
M. Jean-Claude Beton	37 041		29 400	66 441
M. Jean-Dominique Comolli			44 100	44 100
M. Jean-René Fourtou			22 050	22 050
M. François Gérard			29 400	29 400
M. Rafaël Gonzalez Gallarza	234 688		29 400	264 088
M. Jean-Jacques Laffont			22 050	22 050
M. Gérard Théry			44 100	44 100
Société Paul Ricard			29 400	29 400

Le tableau de rémunération des mandataires sociaux fait ressortir la part fixe ainsi que la part variable de la rémunération perçue au titre de l'exercice clos. Il s'agit d'un changement de méthode par rapport à la présentation faite lors de la précédente assemblée, qui prenait en compte la rémunération correspondant à la part fixe perçue en 2001 au titre de l'exercice 2001 et la part variable perçue en 2001 au titre de l'exercice 2000.

Politique de rémunération des administrateurs

Au titre de l'exercice 2002, le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration ressort à 382 200 euros. La répartition en a été faite par parts égales (29 400 euros) et les administrateurs indépendants du Comité d'Audit ont reçu une allocation supplémentaire de 14 700 euros.

Il est proposé à l'Assemblée du 7 mai 2003, de porter, à compter de l'exercice 2003, à 528 000 euros, le montant global des jetons de présence du Conseil d'Administration. Afin de mieux prendre en compte la contribution effective de chaque administrateur ou membre indépendant des Comités aux travaux du Conseil, ainsi que de l'absentéisme, il a été décidé d'instaurer, dans les règles de répartition, une partie fixe et une partie variable.

Politique de rémunération des dirigeants et d'attribution des stock-options

Rémunération

La part variable peut représenter le principal de la rémunération des dirigeants. Elle est fondée sur des critères de résultat opérationnel, de résultat net par action et d'endettement. Cette politique a été confirmée à l'occasion des chantiers du Comité des Rémunérations en 2002.

Stock-options

Les règles d'attribution des options aux mandataires sociaux dirigeants sont fonction du niveau de responsabilité, de la réalisation des objectifs du Groupe ainsi que de la performance individuelle.

Tableau des options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix EUR	Dates d'échéance	Plan n°
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social				
P. RICARD	21 344	92,15	17.12.2012	11
P. PRINGUET	17 076	92,15	17.12.2012	11
R. BURROWS	17 076	92,15	17.12.2012	11
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social				
P. RICARD	18 000	40,55	19.12.2006	2
T. JACQUILLAT	15 120	46,85	04.10.2004	1
"	24 000	40,55	19.12.2006	2
P. PRINGUET	3 800	46,85	04.10.2004	1
"	6 000	40,55	19.12.2006	2
"	3 500	56,70	28.01.2009	4

Tableau des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers attributaires salariés du Groupe non mandataires sociaux et options levées par ces derniers

	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix EUR	Plan n°
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	76 059	92,15	11
Options détenues sur l'émetteur levées durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	86 612	42,81	1/2/4

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (situation au 31.12.2002)

	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11
Date d'autorisation par l'Assemblée	12.05.93	12.05.93	12.05.93	05.05.98	05.05.98	05.05.98	05.05.98	03.05.01	03.05.01	03.05.01	03.05.01
Date du Conseil d'Administration	04.10.94	19.12.96	19.12.97	28.01.99	27.01.00	27.09.00	19.12.00	19.09.01	18.12.01	11.02.02	17.12.02
Nature des options	Achat	Souscription	Souscription	Souscription							
Nombre total des options pouvant être souscrites	775 130	835 800	244 596	233 084	266 842	60 000	299 925	38 674	665 658	111 187	690 438
dont par les mandataires sociaux de PERNOD RICARD S.A.	39 060	56 400	52 846	20 863	25 820	60 000	30 112	0	83 478	0	55 496
dont par les 10 premiers attributaires salariés du Groupe	74 340	76 800	38 465	45 808	45 197	0	49 806	38 674	87 778	21 854	76 059
Départ d'exercice des options	04.10.94	19.12.96	19.12.97	28.01.99	27.01.00	27.09.00	19.12.00	19.09.01	18.12.01	11.02.02	17.12.02
Date d'expiration	04.10.04	19.12.06	19.12.07	28.01.09	27.01.10	27.09.10	19.12.10	19.09.11	18.12.11	11.02.12	17.12.12
Prix de souscription ou d'achat	46,85 EUR	40,55 EUR	45,89 EUR	56,70 EUR	59,90 EUR	54,50 EUR	58,30 EUR	78,70 EUR	77,00 EUR	81,50 EUR	92,15 EUR
Nombre d'options souscrites au 31.12.02	601 033	587 350	1 403	5 962	0	0	0	0	605	0	0
Options annulées pendant l'exercice	0	0	0	1 309	2 770	0	2 229	0	4 576	7 252	0
Options non exercées au 31.12.02	104 167	231 814	213 459	214 479	258 009	60 000	297 059	38 674	660 477	103 935	690 438

Conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 3 mai 2001, le Conseil d'Administration de PERNOD RICARD a institué les 11 février et 17 décembre 2002 deux plans d'options de souscriptions d'actions de la société, au profit des cadres de haut niveau de responsabilité du Groupe.

Le plan du 11 février 2002 a porté sur 111 187 actions consenties en options de souscription d'actions au profit de 84 bénéficiaires (personnel venant de chez Seagram), et au prix moyen de 81,5 euros chacune, correspondant à la moyenne des cours de l'action de PERNOD RICARD pendant les 20 séances de bourse ayant précédé la réunion du Conseil ayant décidé cette attribution. Sur ce prix a été pratiqué un rabais d'environ 5 %. Les mandataires sociaux dirigeants de PERNOD RICARD ne sont pas dans les bénéficiaires de ces options.

Le plan du 17 décembre 2002 a porté sur 690 438 actions consenties en options de souscription au profit de 398 personnes au prix moyen de 92,15 euros chacune. Le prix d'attribution correspond à la moyenne des cours de l'action de PERNOD RICARD pendant les 20 séances de bourse qui ont précédé le Conseil ayant décidé cette attribution. Aucun rabais n'a été appliqué à ce prix moyen. 55 496 options ont été attribuées aux mandataires sociaux de PERNOD RICARD.

*RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL*



Pernod Ricard

Renseignements de caractère général concernant la Société

Dénomination : PERNOD RICARD

Siège Social : 12, place des États-Unis 75116 PARIS

Législation : PERNOD RICARD est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, de nationalité française, régie par le Code de Commerce.

Date de constitution et durée : Elle a été constituée à compter du 13 juillet 1939 pour une durée de 99 années qui prendra fin à pareille époque de l'année 2038.

L'objet social, tel que mentionné dans l'article 2 des statuts, est ici intégralement rapporté :

"La société a pour objet, directement ou indirectement :

La fabrication, l'achat et la vente de tous vins, spiritueux et liqueurs, ainsi que de l'alcool et de tous produits et denrées d'alimentation, l'utilisation, la transformation et le commerce sous toutes ses formes des produits finis ou mi-finis, sous-produits, succédanés provenant des opérations principales effectuées dans les distilleries ou autres établissements industriels de même nature.

Les opérations qui précèdent pouvant être faites en gros, demi-gros ou détail et en tous lieux, en France ou hors de France.

Le dépôt, l'achat, la vente, rentrant dans l'énumération qui précède.

La représentation de toutes maisons françaises ou étrangères produisant, fabriquant ou vendant des produits de même nature.

La participation dans toutes les affaires ou opérations quelconques, pouvant se rattacher à l'industrie et au commerce de mêmes produits, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de sociétés nouvelles, apports, souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, etc.

Toutes opérations se rapportant à l'industrie hôtelière et à l'industrie des loisirs en général et notamment la participation de la société dans toutes entreprises, sociétés créées ou à créer, affaires ou opérations quelconques pouvant se rattacher à l'industrie hôtelière ou des loisirs en général, étant précisé que la société pourra faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, associations ou sociétés avec tous tiers ou autres sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit : apports, fusions, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, etc.

La prise d'intérêts dans toutes sociétés industrielles, commerciales, agricoles, immobilières, financières ou autres, constituées ou à constituer, françaises ou étrangères.

L'acquisition, l'aliénation, l'échange et toutes opérations portant sur des actions, parts sociales ou parts d'intérêts, certificats d'investissement, obligations convertibles ou échangeables, bons de souscription d'actions, obligations avec bons de souscriptions d'actions et généralement sur toutes valeurs mobilières ou droits mobiliers quelconques.

Toutes opérations de caractère agricole, cultures générales, arboriculture, élevage, viticulture, etc. Toutes opérations connexes ou dérivées de nature agricole ou industrielle s'y rapportant.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant en favoriser le développement."

Numéro d'identification : La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS 582 041 943 PARIS (58 B 4194).

Documents sociaux : Les documents juridiques (statuts, procès verbaux d'Assemblées Générales, rapports des contrôleurs légaux...) peuvent être consultés au Siège Social de PERNOD RICARD, 12, place des États-Unis, 75116 PARIS

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices :

Les bénéfices nets sont constitués par les produits de la Société tels qu'ils résultent du compte de résultat, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, des amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels s'il y a lieu.

- Sur les bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, 5 % à la réserve légale tant que celle-ci n'a pas atteint le plafond légal ;
- Sur le complément 6 % à titre de premier dividende ;
- Sur l'excédent disponible, selon décision de l'Assemblée, ou report à nouveau ou dotation à tous fonds de réserve ;
- Le solde est réparti aux actionnaires à titre de dividende complémentaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire est autorisée à distraire des réserves non obligatoires qui auraient été constituées sur les exercices antérieurs, toutes sommes qu'elle jugerait bon pour être : soit distribuées aux actionnaires ou affectées à l'amortissement total ou partiel des actions, soit capitalisées ou affectées au rachat et à l'annulation d'actions.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Assemblées Générales

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

Les convocations sont faites par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du Siègne Social et en outre au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les actionnaires, titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint d'actionnaire.

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription en compte de leurs titres cinq jours au moins avant la réunion et pour les titulaires d'actions au porteur, et dans le même délai, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date de l'Assemblée.

a/ Droits de vote multiple

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis dix ans au moins, et à compter du 12 mai 1986 inclusivement, au nom du même actionnaire (Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 1986).

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, ont également un droit de vote double et ce, dès leur émission.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

b/ Limitation des droits de vote

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, dans la limite de 30 % des droits de vote. (Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 1986)

c/ Déclaration de seuils statutaires

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un pourcentage de participation supérieur à 0,5 % du capital social, est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été dépassé. Cette notification devra être renouvelée, dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de chaque seuil contenant la fraction retenue de 0,5 % jusqu'au seuil de 4,5 % inclus.

En cas de non-respect de l'obligation mentionnée à l'alinéa qui précède, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration du délai fixé par l'article L.233-14 du Code de Commerce suivant la date de régularisation de la notification (Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 1989).

Renseignements de caractère général concernant le capital

Les conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et les droits des actions sont en tous points conformes aux prescriptions légales. Les statuts ne prévoient pas de dispositions dérogatoires et n'imposent pas de contingences particulières.

Capital souscrit

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT DIX HUIT MILLIONS CINQ CENT MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN EUROS ET DIX CENTIMES (218 500 651,10 €). Situation au 14 février 2003, à la suite de l'augmentation du capital par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison de une action nouvelle gratuite pour quatre anciennes.

Il est divisé en soixante dix millions quatre cent quatre vingt quatre mille quatre vingt une (70 484 081) actions, toutes entièrement libérées et de même catégorie.

Capital autorisé non émis

On trouvera ci-dessous le rappel des résolutions adoptées en Assemblée Générale Extraordinaire et autorisant le Conseil d'Administration à augmenter ou à réduire le capital social :

Date AGE	N° de résolution	Objet	Durée
31.05.02	10	Autorisation de réduire le capital social	24 mois
03.05.01	1	Autorisation à émettre des actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription afin de consentir des options de souscription d'actions aux cadres à haut niveau de responsabilité et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.	5 ans
03.05.01	2	Autorisation d'augmenter le capital social ⁽²⁾ avec maintien du droit préférentiel de souscription à concurrence de 304 898 034,47 euros.	26 mois
03.05.01	3	Autorisation à émettre ⁽¹⁾ des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription et à concurrence de 304 898 034,47 euros.	26 mois
31.05.02	11	Suppression des autorisations qui précèdent (résolutions 2 et 3 de l'AGE du 3 mai 2001) en cas d'OPA et d'OPE sauf pour des émissions de valeurs mobilières approuvées antérieurement au dépôt de l'offre.	Jusqu'à la prochaine AGO
03.05.01	5	Autorisation d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, les bénéficiaires seraient les adhérents à un Plan d'Épargne Entreprise et/ou un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, le montant nominal global des actions pouvant être ainsi émises serait de 5 % du capital actuel.	5 ans

Notes 1 et 2 : voir page suivante.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

(1) Cette autorisation a été partiellement utilisée par le Conseil d'Administration lors de l'émission par PERNOD RICARD d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes (OCÉANE) à jouissance du 13 février 2002. L'émission a porté au total sur 4 567 757 OCÉANE pour un montant total de 488 749 999 euros. A la suite de l'augmentation de capital à effet du 14 février 2003 et à raison d'une action nouvelle pour quatre anciennes, le ratio d'attribution a été ajusté, l'obligation donnant désormais droit à la conversion et/ou l'échange d'une obligation pour 1,25 action PERNOD RICARD.

(2) Cette autorisation a été partiellement utilisée par le Conseil d'Administration lors de l'augmentation du capital par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites, à effet du 14 février 2003 et à raison d'une action gratuite nouvelle pour quatre anciennes. L'augmentation de capital corrélative ressort à 43 700 129,60 euros.

A la suite de ces deux utilisations et la création de 605 actions nouvelles résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions, le montant nominal résiduel des actions susceptibles d'être émises sous le couvert de la 2^{ème} et de la 3^{ème} résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée du 3 mai 2001, s'élève à soixante huit millions six cent quatre vingt dix sept mille trois cent vingt deux euros et soixante sept centimes (68 697 322,67 euros).

Si l'on prend en compte la totalité des options de souscription émises (et non exercées à ce jour) dans le cadre des différents plans d'options de souscription d'actions au bénéfice des personnels du Groupe, le montant nominal résiduel des actions susceptibles d'être émises ressort à soixante trois millions cinquante neuf mille sept cent soixante dix sept euros trente sept centimes (63 059 777,37 euros).

Résolutions soumises à l'AGE du 7 mai 2003 autorisant le Conseil d'Administration à augmenter ou à réduire le capital social :

- La résolution 16 autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital pour annulation des actions propres de la Société, acquises par elle en application de l'article L.225-209 du Code de Commerce, selon autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2003.
- La résolution 17 annulerait la délégation de même nature conférée par l'AGE du 3 mai 2001 à laquelle elle se substituerait.
- La résolution 18 annulerait la délégation de même nature conférée par l'AGE du 3 mai 2001 à laquelle elle se substituerait.
- La résolution 19 annulerait la délégation de même nature conférée par l'AGE du 3 mai 2001 à laquelle elle se substituerait.
- La résolution 20 suspendrait les délégations de pouvoir qui précèdent en période d'OPA ou d'OPE, sauf pour des émissions de valeur mobilière approuvées antérieurement au dépôt de l'offre.

N° de résolution	Objet	Durée
16	Autorisation de réduire le capital social	24 mois
17	Autorisation d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, les bénéficiaires seraient les adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise et/ou un plan paternel d'épargne salariale volontaire, le montant nominal global des actions pouvant être ainsi émises serait de 5 % du capital actuel.	5 ans
18	Autorisation d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription à concurrence de 200 000 000 d'euros.	26 mois
19	Autorisation à émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription et à concurrence de 200 000 000 d'euros	26 mois
20	Suppression des autorisations qui précèdent résolutions 18 et 19 de la précédente Assemblée en cas d'OPA et d'OPE pour des émissions de valeurs mobilières approuvées antérieurement au dépôt de l'offre	jusqu'à la prochaine AGO

Il n'existe pas, à ce jour, de titres non représentatifs du capital.

OCÉANE (donnant accès à terme au capital)

PERNOD RICARD a émis un emprunt de 488 749 999 euros représenté par 4 567 757 obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes (OCÉANE) de valeur nominale unitaire de 107 euros à jouissance du 13 février 2002. La durée de cet emprunt est de 5 ans et 322 jours à compter du 13 février 2002. L'amortissement normal s'effectuera ainsi en totalité le 1^{er} janvier 2008 par remboursement à un prix de 119,95 euros par OCÉANE. Les OCÉANE portent intérêt à un taux de 2,50 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année.

- Délai d'exercice de l'option de conversion ou d'échange des OCÉANE : à compter du 13 février 2002 jusqu'au 7^{ème} jour ouvré qui précède la date de remboursement.
- A la suite de l'augmentation de capital, à compter du 14 février 2003, par incorporation de réserves et création d'actions nouvelles à raison d'une action nouvelle gratuite pour quatre anciennes, le ratio d'attribution des OCÉANE a été ajusté, l'obligation donnant désormais droit à la conversion et/ou l'échange d'une obligation pour 1,25 action PERNOD RICARD.
- Au 31 décembre 2002 la totalité des OCÉANE restait en circulation et peut donner droit à la conversion ou à l'échange de 5 709 697 actions PERNOD RICARD (après ajustement résultant de l'augmentation de capital à effet du 14 février 2003).

Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2002 les options de souscription d'actions émises et non exercées au titre de divers plans de stock options, accordées aux personnels du Groupe, ressortaient à 1 454 850 options.

A la suite de l'augmentation de capital par incorporation de réserves à effet du 14 février 2003, le ratio d'attribution des options de souscription d'actions a été ajusté. Ainsi le nombre total de titres PERNOD RICARD susceptibles d'être créés à la suite de l'exercice des options de souscription d'actions ressort à 1 818 563 actions (après ajustement résultant de l'augmentation de capital à effet du 14 février 2003).

Tableau d'évolution du Capital

Capital avant	Titres	Nominal	Année	Nature de l'opération	Quotité	Prise d'effet	Titres créés	Prime d'émission	Titres au capital	Capital après	Nominal
939 777 680 FRF	46 988 884	20 FRF	1994	Attribution gratuite	1 pour 5	1.07.94	9 397 776	S O ⁽¹⁾	56 386 660	1 127 733 200 FRF	20 FRF
1 127 733 200 FRF	56 386 660	20 FRF	2001	Conversion en euros	S O	31.10.01	S O	S O	56 386 660	174 798 646 EUR	S O ⁽²⁾
174 798 646 EUR	56 386 660	S O ⁽²⁾	2003	Exercice d'options	S O	12.08.02 ⁽³⁾	605	73,9 EUR	56 387 265	174 800 521,5 EUR	S O ⁽²⁾
174 800 521,5 EUR	56 387 265	S O ⁽²⁾	2003	Attribution gratuite	1 pour 4	14.02.03	14 096 816	S O	70 484 081	218 500 651,10 EUR	S O ⁽²⁾

(1) S O : Sans Objet

(2) Lors de la conversion du capital en euros, PERNOD RICARD a décidé la suppression dans les statuts de la valeur nominale des actions.

(3) Les titres résultant de l'exercice des options ont été créés le 12 août 2002 ; l'augmentation de capital corrélative a été constatée par le Conseil d'Administration du 28 janvier 2003.

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnariat	Situation au 18.03.2003			Situation au 15.04.2002			Situation au 28.02.2001		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
S.A. Paul Ricard	8 435 671 ⁽¹⁾	12,0	18,9	6 558 537	11,6	18,6	6 543 032	11,6	18,9
Société Immobilière et Financière pour l'Alimentation (S.I.F.A.)	7 215 373 ⁽²⁾	10,2	16,3	5 772 299	10,2	16,3	5 772 299	10,2	16,6
Titres détenus par le personnel	1 545 532	2,2	2,8	1 300 198	2,3	3,1	1 371 594	2,5	3,2
FRM Corp et Fidelity International limited	1 993 785 ⁽³⁾	2,8	2,4	2 833 687	5	4,2	-	-	-
Groupe Société Générale	3 172 483 ⁽⁴⁾	4,5	3,7	-	-	-	-	-	-
La Caisse des Dépôts et Consignation (CDC Ixis)	2 859 992 ⁽⁵⁾	4,1	3,4	2 851 151	5,1	4,2	-	-	-
Silchester International Investors Ltd (UK) (*)	1 342 811 ⁽⁶⁾	1,9	1,6	-	-	-	2 844 093	5	4,3
BNP PARIBAS	366 620 ⁽⁷⁾	0,5	0,4	-	-	-	-	-	-
ATOUT France EUROPE	400 000 ⁽⁸⁾	0,6	0,5	-	-	-	-	-	-
PERNOD RICARD									
- Actions propres	1 734 892	2,5	-	1 704 230	3	-	3 112 004	5,5	-
- Auto-contrôle	-	-	-	173 583	0,3	-	196 583	0,4	-
Autres et Public	41 416 922	58,7	50	35 192 975	62,5	53,6	36 547 055	64,8	57
TOTAL	70 484 081	100	100	56 386 660	100	100	56 386 660	100	100

Pour un même déclarant nous ne rapportons ici que la plus récente déclaration.

(*) Agissant pour le compte d'investisseurs institutionnels et de fonds communs dont Silchester assure la gestion.

(1) S.A. Paul Ricard est entièrement détenue par la famille Ricard.

(2) Société Immobilière et Financière pour L'Alimentation (S.I.F.A.) est principalement détenue par Kirin Brewery Company Limited à hauteur de 47,5 % de son capital. Parmi d'autres actionnaires, PERNOD RICARD détient une participation minoritaire dans le capital de SIFA via sa filiale Santa Lina.

(3) Déclaration du 19 février 2003 (franchissement à la baisse du seuil de 5 %).

(4) Déclaration du 24 janvier 2003.

(5) Déclaration du 3 mars 2003 (franchissement à la baisse du seuil de 5 %).

(6) Déclaration du 22 février 2002.

(7) Déclaration du 25 septembre 2002.

(8) Déclaration du 10 février 2003.

Par ailleurs au titre d'intermédiaire inscrit, 3 déclarations ont été produites :

- Le 17 février 2003 une déclaration de franchissement à la baisse du seuil de 10 % par JP Morgan Chase Investor Services avec 6 297 312 actions et 8,9 % du capital.
- Le 5 février 2003 une déclaration de The Northern Trust Company pour 1,4 % du capital.
- Le 7 mars 2003 une déclaration de franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital par State Street Bank and Trust Company avec 3 527 150 actions et 5 % du capital.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les informations rapportées ont été recueillies jusqu'au 18 mars 2003, c'est-à-dire après l'augmentation de capital par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à effet du 14 février 2003. Les nombres d'actions An – 1 et An – 2 n'ont pas été retraités.

Le nombre approximatif d'actionnaires est estimé à 60 000 (enquête TPI).

Le nombre de droits de vote ressort à 84 723 944.

Il n'y a pas eu de modification significative dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 0,5 % du capital (seuil statutaire) ou des droits de vote.

Il n'y a pas de personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, exerce un contrôle sur le capital de PERNOD RICARD.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire.

La structure du Groupe est présentée dans le chapitre "Le monde PERNOD RICARD" dans la première partie du rapport annuel.

PERNOD RICARD est la seule société du Groupe cotée en bourse.

Marché des titres de l'émetteur

Les actions PERNOD RICARD

Elles sont actuellement négociées sur :

- Le premier marché d'EURONEXT PARIS (système de règlement différé). Les volumes traités au cours des 18 derniers mois ressortent dans la rubrique "Bourse" de la partie rédactionnelle du rapport annuel.
- Compte tenu de l'extrême faiblesse des volumes traités à Francfort (Allemagne), il a été décidé la radiation du titre du "Frankfurt Stock Exchange". Cette radiation est intervenue le 14 mars 2003.
- Les actions PERNOD RICARD se négocient également sur le SEAQ International de Londres.
- PERNOD RICARD a émis en 1993 un programme d'ADR (American Depositary Receipt) sous couvert de la Bank of New York (marché OTC).

Les OCÉANE

Les OCÉANE PERNOD RICARD 2,5 % Fév. 2002/Janv. 2008 sont actuellement négociées sur le marché officiel de :

- Bourse de Paris (Premier Marché de Euronext Paris S.A.).

Les volumes traités sur l'OCÉANE sont les suivants :

	Cours en euros		Volume de transactions	
	Plus Haut	Plus Bas	Nombre de Titres	Capitaux en euros
2002				
Février*	111,80	107,00	4 722	520 728
Mars	113,50	110,00	10 959	1 217 026
Avril	118,90	110,00	118 331	13 540 952
Mai	119,50	113,20	10 801	1 269 994
Juin	119,30	110,00	3 819	445 218
Juillet	119,10	108,00	37 342	4 248 406
Août	116,10	105,00	1 542	176 982
Septembre	118,50	108,00	19 411	2 265 764
Octobre	133,00	111,00	24 558	3 027 306
Novembre	136,00	116,00	25 951	3 245 710
Décembre	130,00	115,60	13 252	1 598 170
2003				
Janvier	133,00	119,14	89 137	10 840 051
Février	123,20	115,00	10 541	1 254 903

Source : Euronext (marché des obligations convertibles (Marché Central)).

* du 13 au 28 février

Dividendes

Rappel des dividendes distribués au cours des cinq dernières années (1)

Exercice	Date de mise en paiement	Montant net en euros	Avoir fiscal en euros	Total en euros	Montant global de l'exercice en euros
1997	14.01.1998	0,64	0,32	0,96	
	13.05.1998	0,81	0,40	1,21	2,17
1998	12.01.1999	0,72	0,36	1,09	
	11.05.1999	0,78	0,39	1,16	2,25
1999	12.01.2000	0,75	0,375	1,125	
	10.05.2000	0,85	0,425	1,275	2,40
2000	11.01.2001	0,80	0,40	1,20	
	10.05.2001	0,80	0,40	1,20	2,40
2001	10.01.2002	0,80	0,40	1,20	
	11.06.2002	1,00	0,50	1,50	2,70
2002	14.01.2003	0,90	0,45	1,35	(a)
	05.03.2003	0,90	0,45	1,35	(b)

(1) Dans un souci de présentation, les informations historiques en francs pour les années 1997, 1998, 1999, 2000 ont été converties en euros et arrondies au centième d'euros le plus proche

Les dividendes, dont le paiement n'a pas été demandé, sont prescrits au bénéfice du Trésor Public au terme de 5 ans après leurs mises en paiement.

(a) le montant des dividendes 2003 sera connu définitivement à l'issue de l'Assemblée Générale (dividendes ayant trait à l'exercice 2002).

(b) les titres nouveaux résultant de l'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites à effet du 14 février 2003 et à raison d'une action gratuite nouvelle pour quatre actions anciennes, ont été créés jouissance du 1^{er} janvier 2002 et ont eu droit, en régularisation, à l'acompte sur dividende de 0,90 € net mis en paiement sur les titres anciens le 14 janvier 2003.

COMPTES SOCIAUX



Pernod Ricard

Compte de résultat **PERNOD RICARD S.A.**

(en milliers d' euros)	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Redevances	39 608	39 282	36 788
Autres produits	19 860	28 048	26 912
Reprises sur provisions	0	13	0
Total des produits d'exploitation	59 468	67 343	63 700
Services extérieurs	(65 129)	(58 800)	(54 715)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 669)	(1 144)	(1 115)
Charges de personnel	(17 382)	(10 324)	(7 996)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 538)	(906)	(913)
Autres charges	(358)	(318)	(339)
Total des charges d'exploitation	(86 076)	(71 492)	(65 078)
Résultat d'exploitation avant opérations financières	(26 608)	(4 149)	(1 378)
Produits de participations	556 585	143 744	78 630
Autres intérêts et produits assimilés	16 913	6 187	4 979
Reprises sur provisions	4 026	0	0
Différences positives de change	3 794	3 688	6 133
Produits nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement	0	0	0
Total des produits financiers	581 318	153 619	89 742
Dotations aux provisions	(15 424)	(4 027)	0
Intérêts et charges assimilés	(52 468)	(37 049)	(31 978)
Différences négatives de change	(4 005)	(85)	(108)
Total des charges financières	(71 897)	(41 161)	(32 086)
Résultat financier	509 421	112 458	57 656
Résultat courant	482 813	108 309	56 278
Produits exceptionnels	240 903	2 718 029	2 927
Charges exceptionnelles	(448 148)	(2 922 754)	(5 466)
Résultat exceptionnel	(207 245)	(204 725)	(2 539)
Résultat avant impôt	275 568	(96 416)	53 739
Impôt sur les bénéfices	70 210	21 878	15 089
Résultat de l'exercice	345 778	(74 538)	68 828

Bilan PERNOD RICARD S.A.

Actif

(en milliers d'euros)	31.12.2002			31.12.2001	31.12.2000
	brut	amortissements et provisions	net	net	net
Immobilisations incorporelles	34 845	(2 054)	32 791	32 817	33 283
Licences, marques	34 845	(2 054)	32 791	32 817	33 283
Immobilisations corporelles	13 607	(4 337)	9 270	2 942	2 689
Terrains	1 253	0	1 253	960	960
Constructions	3 489	(1 244)	2 245	1 124	1 160
Matériel et outillage	178	(153)	25	3	4
Autres	8 687	(2 940)	5 747	855	565
Immobilisations financières	1 762 705	(93 194)	1 669 511	2 006 307	1 240 352
Participations	1 348 757	(92 840)	1 255 917	1 308 425	833 605
Créances rattachées à des participations	399 677	(354)	399 323	692 057	303 071
Prêts	18	0	18	18	28
Autres	13 935	0	13 935	37	6 491
Actions propres	318	0	318	5 770	97 157
Total actif immobilisé	1 811 157	(99 585)	1 711 572	2 042 066	1 276 324
Avances et acomptes versés sur commandes	451	0	451	285	193
Créances d'exploitation	19 899	0	19 899	17 706	17 271
Créances clients et comptes rattachés	12 704	0	12 704	12 343	12 883
Autres	7 195	0	7 195	5 363	4 388
Créances diverses	336 860	(328)	336 532	307 543	46 392
Valeurs Mobilières de Placement	76 191	(2 676)	73 515	105 504	116 756
Disponibilités	2 686	0	2 686	134 735	11 924
Total actif circulant	436 087	(3 004)	433 083	565 773	192 536
Charges constatées d'avance	2 317	0	2 317	1 945	8 502
Prime de remboursement des obligations	50 281	0	50 281	0	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 123	0	1 123	865	1 313
Écart de Conversion Actif	5 449	0	5 449	13 707	0
Total comptes de régularisation	59 170	0	59 170	16 517	9 815
Total général	2 306 414	(102 589)	2 203 825	2 624 356	1 478 675

Passif

(en milliers d'euros)	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Capital	174 801	174 799	171 922
Primes d'émission, de fusion, d'apport	37 712	37 667	37 955
Réserves	440 739	330 858	330 570
Réserves légales	17 480	17 480	17 192
Réserves réglementées	423 259	313 378	313 378
Report à nouveau	119 878	402 654	440 603
Résultat de l'exercice	345 778	(74 538)	68 828
Provisions réglementées	136	144	151
Total des capitaux propres	1 119 044	871 584	1 050 029
Provisions pour risques et charges	55 092	210 879	3 768
Dettes financières	677 670	1 201 499	148 919
Emprunts obligataires convertibles	547 902	0	0
Emprunts obligataires non convertibles	0	60 980	60 980
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	99 313	1 108 591	26 809
T.S.D.I.	30 455	31 928	33 401
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	27 729
Dettes d'exploitation	50 660	42 968	19 972
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 999	34 157	14 200
Dettes fiscales et sociales	17 661	8 811	5 772
Dettes diverses	282 187	286 097	254 755
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	0	84 921	0
Autres	282 187	201 176	254 755
Total des dettes	1 010 517	1 530 564	423 646
Produits constatés d'avance	239	347	431
Écart de Conversion Passif	18 933	10 982	801
Total comptes de régularisation	19 172	11 329	1 232
Total général	2 203 825	2 624 356	1 478 675

Tableau de financement PERNOD RICARD S.A.

(en milliers d'euros)	31.12.2002
Résultat net	345 778
Dotation aux amortissements sur immobilisations	898
Variation des provisions	(71 431)
Moins-value/Plus-value sur cession d'immobilisations et autres éléments	249 047
Capacité d'autofinancement	524 292
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	157 486
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	681 778
Acquisitions d'immobilisations non financières (nettes des cessions)	(7 458)
Acquisitions d'immobilisations financières (nettes des cessions)	3 369
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(4 089)
Émission OCÉANE	488 750
Augmentation de capital	47
Dividendes versés + précompte	(98 630)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	390 167
Variation de l'endettement net	1 067 856
Endettement net à l'ouverture de l'exercice	(1 019 936)
Endettement net à la clôture de l'exercice	47 920

Notice sur la présentation du tableau de financement :

La variation de l'endettement net se compose de la variation des emprunts, des dettes financières et de la trésorerie.

L'endettement net se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	01.01.2003
Emprunts et dettes financières	(129 768)
Compte courant débiteur net PR Finance	98 811
Valeurs Mobilières de Placement	76 191
Disponibilités	2 686
Endettement net à la clôture de l'exercice	47 920

Analyse du résultat de **PERNOD RICARD Société Mère**

PERNOD RICARD, Société Mère du Groupe, a pour rôle essentiel d'assurer les missions d'intérêt général et de coordination dans les domaines de la stratégie, du contrôle financier des filiales, de la croissance externe, du marketing, du développement, de la recherche, des relations humaines et de la communication. Par ailleurs, PERNOD RICARD est mandaté par ses filiales françaises pour effectuer pour leur compte, leurs achats d'espaces publicitaires.

Enfin, PERNOD RICARD a concédé à certaines de ses filiales l'exploitation des marques dont elle est propriétaire. Les produits d'exploitation qui incluent les redevances perçues au titre des marques appartenant à PERNOD RICARD se sont élevés à 59,5 millions d'euros, en baisse d'environ 12 % par rapport à 2001. Les charges d'exploitation s'élèvent à près de 86 millions d'euros versus 71,5 en 2001 et sont en hausse de 20 %. Ces variations sont principalement liées aux modifications de périmètre et à la réorganisation de la Société Mère suite à l'acquisition d'une partie de la division Vins et Spiritueux de Seagram.

Le résultat d'exploitation passe ainsi de - 4,1 à - 26,6 millions d'euros.

La hausse des dividendes perçus des filiales, en particulier suite à la cession d'Orangina-Pampryl en 2001, se reflète dans le résultat financier en forte progression à 509 millions d'euros versus 112,5 millions d'euros en 2001.

Le résultat exceptionnel constitue une charge de - 207 millions d'euros. Elle s'explique principalement par les effets de l'acquisition de Seagram dans les comptes de la Société Mère - tels que dotations aux provisions liées à la dépréciation des titres des sociétés acquises conjointement avec Diageo et destinées à être cédées ou liquidées ou honoraires de conseils relatifs à la finalisation des accords avec Vivendi Universal et/ou Diageo - et par des cessions d'actifs non stratégiques. Par conséquent, en 2002, le résultat net de l'exercice est bénéficiaire de 345,8 millions d'euros contre une perte de - 74,5 millions d'euros sur l'exercice 2001.

Annexe aux comptes sociaux PERNOD RICARD S.A.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2002, dont le total est de 2 203 824 979 euros et au compte de résultat de l'exercice, qui fait apparaître un gain de 345 778 498 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002.

Les notes n° 1 à 20, ci-après, présentées en milliers d'euros font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18 mars 2003 par le Conseil d'Administration.

Note 1 • Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 • Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est constituée essentiellement par la valeur des fonds de commerce et marques dégagés à l'occasion de la fusion entre Pernod et Ricard en 1975 et lors de fusions ultérieures.

Elles sont dépréciées lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur brute.

1.2 • Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• Constructions	50 ans linéaire
• Agencements et aménagements des constructions	10 ans linéaire
• Matériel et outillage	5 ans dégressif
• Matériel roulant	5 ans linéaire
• Mobilier, matériel de bureau	10 ans linéaire ou 4 ans dégressif

1.3 • Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou par le coût d'achat hors frais accessoires. Dans le cadre des dispositions légales, certains titres ont été réévalués selon leur valeur au 31 décembre 1976.

En fin d'année, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participations est égale à leur valeur actuelle qui, d'une façon générale, correspond à la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent.

Dans certaines situations particulières la Société prend également en compte le potentiel économique et financier de la filiale considérée, en faisant notamment référence à l'actif net réévalué.

Les titres acquis dans le cadre de plans d'option d'achat d'actions ont été inscrits en valeurs mobilières de placement et évalués au prix d'achat des actions par les bénéficiaires.

1.4 • Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 • Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la provision spéciale de réévaluation des biens amortissables.

1.6 • Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques, pour leur valeur totale.

1.7 • Instruments financiers : change

Le Groupe utilise des instruments financiers (swaps de change) pour gérer et réduire son exposition aux fluctuations des cours de change.

Les instruments sont utilisés à des fins de couverture d'actifs et de passifs.

Lorsque ces contrats sont qualifiés de couverture, les profits et pertes sur ces contrats sont comptabilisés dans la même période que l'élément couvert ; dans le cas contraire, les variations de la valeur de marché de ces instruments sont constatées en résultat de la période.

1.8 • Provisions d'exploitation

Outre les provisions habituellement constatées au titre des charges à payer, PERNOD RICARD constitue chaque année une provision pour faire face au paiement des indemnités de départ à la retraite.

1.9 • Impôt sur les bénéfices

En application de l'article 209 sexies du CGI, PERNOD RICARD bénéficiait d'un agrément d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1977.

A compter du 1^{er} janvier 1988, la Société a opté pour le nouveau régime fiscal des groupes.

Les économies fiscales et les déficits fiscaux transférés par les filiales en application de ce régime sont constatés en autres dettes lorsqu'ils sont provisoires, puis passés en impôt sur les sociétés lorsqu'ils sont définitivement acquis à PERNOD RICARD.

En revanche, les gains et les surcoûts d'intégration provenant de la Société Mère sont constatés dès l'exercice où ils naissent en impôt sur les sociétés.

1.10 • Transfert de l'activité de trésorerie à PR Finance S.A.

PERNOD RICARD a transféré, au 1^{er} décembre 1995, son activité de centralisation de la trésorerie et de financement des besoins de PERNOD RICARD et de ses filiales à PR Finance S.A., filiale à 100 %.

Par ailleurs, dans le cadre de la procédure centralisée de change, PR Finance S.A. assure désormais la compensation multilatérale des flux commerciaux intra-Groupe (netting) et la couverture des expositions de change des filiales.

Enfin, PR Finance S.A. assure également la centralisation de la couverture de risque de taux de PERNOD RICARD et de ses filiales.

Note 2 - État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 01.01.02	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31.12.02	Valeurs d'origine avant réévaluation
Immobilisations incorporelles	34 408	437	0	34 845	34 845
Immobilisations corporelles	6 865	7 022	280	13 607	12 795
Immobilisations financières	2 014 129	834 631	1 086 055	1 762 705	1 732 590
Total	2 055 402	842 090	1 086 335	1 811 157	1 780 230

Immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

Acquisition de titres de participations	180 062
Augmentations de capital	211 497
Augmentations sur créances rattachées à des participations	13 248
Autres immobilisations financières	19 214
Total	424 021
Cessions de titres de participations	(358 695)
Diminutions sur créances rattachées à des participations	(305 982)
Autres immobilisations financières	(10 767)
Total	(675 444)

Note 3 • État des amortissements

(en milliers d'euros)	au 01.01.02	Augmentations	Diminutions	au 31.12.02
Immobilisations incorporelles	677	463	0	1 140
Immobilisations corporelles	3 923	434	20	4 337
Total	4 600	897	20	5 477

Note 4 • Comptes de régularisation actifs

(en milliers d'euros)	au 01.01.02	Augmentations	Diminutions	au 31.12.02
Charges constatées d'avance	1 945	2 101	1 729	2 317
Primes de remboursement des obligations	0	59 152	8 871	50 281
Charges à répartir sur plusieurs exercices	865	653	395	1 123
Écart de Conversion Actif	13 707	5 783	14 041	5 449
Total	16 517	67 689	25 036	59 170

Le principal mouvement sur ce poste concerne la prime de remboursement relative à l'émission d'un emprunt obligataire à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange par des actions existantes (OCÉANE) dont il est donné les principales caractéristiques en note 13. Cette prime, d'un montant brut de 59 152 453 euros a fait l'objet d'un amortissement de 8 871 490 euros en 2002 calculé sur la durée de l'emprunt soit 5 ans et 322 jours.

Note 5 • État des provisions

(en milliers d'euros)	Montant au 01.01.02	Augmentations	Diminutions	au 31.12.02
Provisions réglementées				
• Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
• Provision spéciale de réévaluation	143	0	7	136
Total 1	143	0	7	136
Provisions pour risques et charges				
• Pour pertes de change	4 026	5 356	4 026	5 356
• Provisions pour impôts	2 323	0	0	2 323
• Autres provisions	204 530	44 023	201 140	47 413
Total 2	210 879	49 379	205 166	55 092
Provisions pour dépréciations				
• Sur immobilisations incorporelles	914	0	0	914
• Sur immobilisations financières	7 822	85 372	0	93 194
• Autres provisions	4 013	0	1 009	3 004
Total 3	12 749	85 372	1 009	97 112
Total général	233 771	134 751	206 182	152 340

Provisions pour risques et charges :

- La provision pour pertes de change est principalement liée aux pertes de change latentes des opérations liées au financement de l'acquisition Seagram.
- La provision pour impôt correspond pour environ 2,3 millions d'euros à de l'impôt différé résultant de l'intégration fiscale, le solde étant lié à des risques fiscaux divers.
- Les autres provisions incluent principalement une provision pour charges exceptionnelles de restructuration du réseau de distribution de Seagram acquis conjointement avec Diageo pour un montant de 31,7 millions d'euros et environ 1,0 million d'euros de provisions pour départ à la retraite.

Provisions pour dépréciation :

- La provision pour dépréciation des titres inclut une provision d'un montant de 85,4 millions d'euros relatif aux titres de sociétés du périmètre Seagram destinées à être cédées ou liquidées.
- Autres provisions

Les titres acquis dans le cadre des plans d'option d'achat mis en place en 1994, 1996, 1997, 1999, 2000 et 2001 ont été évalués par référence à la valeur d'achat des titres par les bénéficiaires.

Note 6 • État des échéances des créances et des dettes

(en milliers d'euros)

1) Créances	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé			
• Créances rattachées à des participations	399 677	93 780	305 897
• Prêts	18	0	18
• Autres immobilisations financières	14 254	363	13 891
Actif circulant	436 087	436 087	0
Total général	850 036	530 230	319 806
2) Dettes	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	547 902	0	547 902
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	99 313	13 493	85 820
T.S.D.I.	30 455	1 474	28 981
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0
Dettes d'exploitation	50 660	50 660	0
Dettes diverses	282 187	223 763	58 424
Total général	1 010 517	289 390	721 127

Note 7 • Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

(en milliers d'euros)

Postes du bilan (valeur brute)	Montant concernant les entreprises :	
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	1 213 654	135 103
Créances rattachées à des participations	399 338	338
Créances clients et comptes rattachés	10 017	0
Autres créances	246 883	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 285	0
Autres dettes	247 253	15

Note 8 • Réévaluation

Variation de la provision spéciale de réévaluation : la reprise de provision s'élève à 7 605 euros.

Note 9 • Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
• Créances rattachées à des participations	1 221
• Autres immobilisations financières	0
• Créances clients et comptes rattachés	14 764
• Autres créances	9 046
• Disponibilités	2
Total	25 033

Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 555
• Dettes financières diverses	0
• Dettes d'exploitation	36 417
• Autres dettes	3
Total	48 975

Note 10 • Composition du capital social

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 janvier 2003, ce dernier a constaté l'augmentation du capital résultant de l'exercice en 2002 de 605 options de souscription d'actions afférent à un programme de stock options. Au 31 décembre 2002, le capital social s'établit à 174 800 521,5 euros et se compose de 56 387 265 actions.

Note 11 • Titres subordonnés à durée indéterminée

Le 20 mars 1992 PERNOD RICARD a procédé à l'émission, hors de France, d'un emprunt obligataire sous forme de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant nominal de 400 millions de francs (soit environ 61 millions d'euros).

Les T.S.D.I. sont qualifiés de "reconditionnés", par suite de la conclusion avec une société tierce d'une convention concomitante à l'émission.

Le montant net disponible au 31 décembre 2002 est de 30 454 539 euros et apparaît dans le poste "dettes financières". Cet encours correspond au montant mis à disposition à la date d'émission retraité de la partie des intérêts non déductibles.

Note 12 • Emprunts obligataires non convertibles

PERNOD RICARD a émis un emprunt obligataire zéro coupon de 400 millions de francs (soit environ 61 millions d'euros), de maturité 6 ans et indexé sur l'évolution de l'action PERNOD RICARD.

Cet emprunt a fait l'objet d'un remboursement total conformément aux accords initiaux.

Note 13 • Emprunts obligataires convertibles

Avec jouissance du 13 février 2002, PERNOD RICARD a émis, un emprunt de 488 749 999 euros, portant intérêt à 2,5 % l'an, représenté par 4 567 757 obligations, de 107 euros de valeur nominale, à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange par des actions existantes (OCÉANE). Aucune demande d'exercice de droit d'attribution d'action n'a été formulée pendant l'exercice.

La durée de l'emprunt est de 5 ans et 322 jours. L'amortissement normal est, en totalité, fixé au 1^{er} janvier 2008 par remboursement à un prix de 119,95 euros.

Cet emprunt a été comptabilisé pour sa valeur totale – prime de remboursement incluse – et donc pour un montant total de 547 902 452 euros.

Note 14 • Crédit syndiqué lié à l'opération Seagram

Dans le cadre de l'opération Seagram, PERNOD RICARD a souscrit une partie du crédit syndiqué s'élevant en principal à un montant équivalent à 1 055 963 485 euros au 31 décembre 2001. Cet emprunt a fait l'objet de remboursements principalement suite à l'émission d'OCÉANE en février 2002 et à la cession de divers actifs non stratégiques ; son montant a donc été réduit à un montant équivalent à 85 820 539 euros au 31 décembre 2002.

Le financement a, par ailleurs, donné lieu à des garanties énoncées dans la note 16.

Note 15 • Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Total	Résultat courant	Résultat Exceptionnel
Résultat avant impôt	275 568	482 813	(207 245)
Impôt avant intégration	38 514	13 140	25 374
Gain net d'intégration fiscale	31 696	0	31 696
Résultat après impôt	345 778	495 953	(150 175)

Note 16 • Engagements financiers

(en milliers d'euros)	Montant
Engagements donnés	
Cautions concernant les filiales	*2 237 792
Cautions concernant les tiers	1 057
Total	2 238 849

* dont caution accordée à PR FINANCE S.A. en 2002 — 952,6 millions d'euros — relative au crédit syndiqué lié à l'opération Seagram, à des emprunts et des billets de trésorerie. Le montant total des cautions liées à l'opération Seagram concernant les autres filiales de PERNOD RICARD, s'élève à 1 726,6 millions d'euros.

Dans le cadre de la mise en place du crédit syndiqué, PERNOD RICARD a donné en garantie aux banques les principales marques dont il est le propriétaire et les titres des principales filiales de PERNOD RICARD.

PERNOD RICARD a, dans le cadre de la section 17, "Companies (Amendment) Act, 1986 (Republic of Ireland)", garanti irrévocablement les passifs, au titre des exercices 1997 à 2002, des filiales suivantes : Comrie Ltd., Irish Distillers Group Ltd., Irish Distillers Ltd., The West Coast Cooler Co. Ltd., Watercourse Distillery Ltd., Fitzgerald & Co. Ltd., Ermine Ltd., Gallwey Liqueurs Ltd., Smithfield Holdings Ltd., Irish Distillers Holdings Ltd.

Le contrat de crédit bail en vigueur au 31 décembre 2001 a fait l'objet d'une levée anticipée au 1^{er} juillet 2002 et le bien afférent est entré dans le patrimoine de PERNOD RICARD pour un montant de 1 462 504 euros.

Note 17 • Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)

Nature des différences temporaires

Montant d'impôt

ACCROISSEMENTS

Accroissement de la dette future d'impôts

Néant

ALLÈGEMENTS

Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :

• Organic et autres	46
• Indemnités de départ à la retraite	367
• Prime de remboursement OCÉANE	3 143

Allègement de la dette future d'impôts

3 556

Le taux d'imposition retenu est le taux en vigueur en 2003, soit 35,43 %.

Note 18 • Effectif moyen 2002

	Personnel salarié	A disposition de l'entreprise
Cadres	53	
Agents de maîtrise et techniciens	14	
Employés (1)	7	2
Total	74	

(1) 3 contrats d'apprentissage non compris

Note 19 • Redevances

Les redevances perçues en exécution des contrats de licence de marques détaillés dans le paragraphe 2.6 du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sont proportionnelles au chiffre d'affaires.

PERNOD RICARD ne reçoit pas d'autre rémunération de ses filiales au titre de ses missions d'intérêt général et de coordination.

Note 20 • Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2002

Chiffres en milliers d'euros	Capitaux propres avant affectation		Quote-part du Capital (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts	Cautions et Avals	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat Net	Dividendes encaissés
	Capital	des résultats		Brute	nette					
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE PERNOD RICARD (1)										
Ricard, 4 et 6, rue Berthelot, 13014 Marseille	54 000	151 025	99,98	67 227	67 227			454 399	55 613	39 375
Austin Nichols, 777 Westchester Avenue White Plains, N.Y. 10604 (USA)	1	207 720	100,00	168 118	168 118		520 227	531 486	(59 100)	
Pernod, 120, avenue du Maréchal-Foch, 94015 Créteil	39 322	134 928	99,99	94 941	94 941			306 602	13 869	4 541
Compagnie Financière des Produits Orangina, 17, boulevard de l'Europe, BP241 13747 Vitrolles Cedex	9 986	24 495	99,97	39 587	39 587			14 289	(5 335)	292 901
Pernod Ricard Europe Wines & Spirits 2, rue de Solférino, 75340 Paris cedex 07	40 000	43 071	99,99	36 402	36 402			31 160	(3 603)	
Campbell, West Byrehill, Kilwinning, Ayrshire - KA 136 LE (Ecosse)	11 530	6 769	95,98	40 198	40 198			28 837	17 028	46 841
Santa Lina, 2 et 2 bis rue de Solférino 75007 PARIS	4 158	278 627	99,98	145 274	145 274	7 052			(32 982)	
PR Finance S.A. 12, place des Etats-Unis 75016 PARIS	77 000		99,99	89 221	89 221		425 220		46 734	
Résidences de Cavalière, 83290 Cavalière	3 140	739	99,98	3 125	739	1 807		56	(169)	
PR Australia, 33 Exeter Terrace, Devon Park SA 5008 (Australie)	127 945	116 070	99,99	151 789	151 789			357 655	40 287	
Comrie Temple Chambers 3, Burlington Road DUBLIN 4 (Irlande)	64 832	269 554	99,98	64 833	64 833	267 801	120		53 027	64 815
Yerevan Brandy Company 2, Admiral Isakov Avenue, Yerevan 375092 (République d'Arménie)	17 353	31 406	100,00	27 856	27 856		19 071	28 407	9 363	
PR Acquisition II 777 Westchester Avenue White Plains, NY 10604 (USA)	715 171	560 118	20,00	167 038	167 038				64 976	6 113
Etablissements Vinicoles Champenois 5, place du Général Gouraud, 51100 Reims	71 675	70 166	99,99	100 955	100 418		338 873		(12 025)	

(1) Ce tableau détaillé exclut les informations individuelles relatives à la valeur nette comptable des titres détenus dans des sociétés ex-Seagram non consolidées.

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES :										
• Françaises				208	208	83 519	-	-	-	-
• Étrangères				16 552	13 498	39 027	-	-	-	2 958
PARTICIPATIONS :										
• Françaises				426	426	-	-	-	-	-
• Étrangères				135 007	48 324	132	-	-	-	4 301

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices ⁽¹⁾

(en euros)	1998	1999	2000	2001	2002
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	171 921 818	171 921 818	171 921 818	174 798 646	174 800 521,5
Nombre d'actions émises au 31 12	56 386 660	56 386 660	56 386 660	56 386 660	56 387 265
Nombre d'obligations convertibles ou échangeables en actions	-	-	-	-	4 567 757
Nombre d'actions gratuites attribuées le 14 février 2003 (jouissance 1 ^{er} janvier 2002)	-	-	-	-	14 096 816
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires HDT	-	-	-	-	-
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	171 979 391	128 015 125	55 261 384	110 838 645	292 529 799
Impôt sur les bénéfices	6 916 158	7 072 514	15 088 284	21 877 829	70 210 817
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	176 644 630	133 874 023	68 827 725	(74 537 885)	345 778 498
Montant des bénéfices distribués	84 579 990	90 218 656	90 218 656	101 495 988	126 871 346
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	3,17	2,40	1,25	2,35	6,43
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	3,13	2,37	1,22	(1,32)	6,13
Dividende versé à chaque action	1,50	1,60	1,60	1,80	1,80
Dividende par action, ajusté en fonction de l'évolution du capital ⁽²⁾	1,20	1,28	1,28	1,44	1,80
Personnel					
Nombre de salariés	47	49	49	56	88
Montant de la masse salariale	4 544 983	4 930 059	5 729 006	7 403 821	11 891 471
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 832 102	2 149 730	2 267 518	2 919 785	5 490 206

(1) Dans un souci de présentation, les informations historiques en francs pour les années 1998, 1999 et 2000 ont été converties en euros et arrondies au centième d'euros le plus proche.

(2) Dividende retraité afin de tenir compte des modifications intervenues au capital entre l'arrêté au 31 décembre 2002 et la date d'affectation des résultats.

Rappel des dividendes distribués au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾

Exercice	Date de mise en paiement	Montant net en euros	Avoir fiscal en euros	Total en euros	Montant global de l'exercice en euros
1997	14.01.1998	0,64	0,32	0,96	
	13.05.1998	0,81	0,40	1,21	2,17
1998	12.01.1999	0,72	0,36	1,09	
	11.05.1999	0,78	0,39	1,16	2,25
1999	12.01.2000	0,75	0,375	1,125	
	10.05.2000	0,85	0,425	1,275	2,40
2000	11.01.2001	0,80	0,40	1,20	
	10.05.2001	0,80	0,40	1,20	2,40
2001	10.01.2002	0,80	0,40	1,20	
	11.06.2002	1,00	0,50	1,50	2,70
2002	14.01.2003	0,90	0,45	1,35	(a)
	05.03.2003	0,90	0,45	1,35	(b)

Les dividendes, dont le paiement n'a pas été demandé, sont prescrits au bénéfice du TRÉSOR PUBLIC au terme de 5 ans après leurs mises en paiement.

(a) Le montant des dividendes 2003 sera connu définitivement à l'issue de l'Assemblée Générale (dividendes ayant trait à l'exercice 2002).

(b) Les titres nouveaux résultant de l'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites à effet du 14 février 2003 et à raison d'une action gratuite nouvelle pour 4 actions anciennes, ont été créés jouissance du 1^{er} janvier 2002 et ont eu droit en régularisation, à l'acompte sur dividende de 0,90 euro net mis en paiement sur les titres anciens le 14 janvier 2003.

(1) Dans un souci de présentation, les informations historiques en francs pour les années 1997, 1998, 1999 et 2000 ont été converties en euros et arrondies au centième d'euros le plus proche.

Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2002

(en euros)

Valeurs françaises dont la valeur d'inventaire est supérieure à 100 000 euros

	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire nette
Santa Lina	20 046	145 274 185
EVC	234 991	100 417 394
Pernod	2 579 984	94 940 630
PR Finance S.A.	10 317 433	89 220 484
Ricard	1 749 990	67 227 023
CFPO	11 907	39 587 134
PR Europe	999 989	36 401 518
Résidences de Cavalière	205 950	739 118
SCI du Domaine de Cavalière	18 820	329 775
Galibert et Varon	4 992	117 463
Sous-total		574 254 724
Autres titres de sociétés françaises	-	187 326
Participations dans les sociétés étrangères non cotées en Bourse	-	681 474 224
Total général		1 255 916 274

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société PERNOD RICARD, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 • Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2 • Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait le 19 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

**Compagnie Consulaire
d'expertise Comptable**
Jean Delquié
Benoît Fléchon

**Société d'expertise
Comptable A. & L. Genot**
Groupe RSM Salustro Reydel
Alain L. Genot

Mazars & Guérard
Mazars
Frédéric Allilaire

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 • Conventions conclues au cours de l'exercice et préalablement autorisées

Dans ses séances du 29 janvier, 31 mai et 1^{er} octobre 2002, votre Conseil d'Administration a autorisé la conclusion des conventions suivantes :

1.1 • Engagement de cautionnement solidaire

- Autorisation d'un cautionnement solidaire au profit de la société Butler Capital Partners portant sur l'ensemble des engagements et obligations souscrits par Santa Lina et Austin Nichols au titre du contrat de cession des sociétés SIAS MPA, Ramsey SIAS, SIAS Australia et SIAS France.
- Autorisation d'une garantie de toute somme due par Santa Lina ou Austin Nichols au titre du même contrat pour un montant maximum cumulé de 50 000 000 euros.
- Administrateurs et Directeurs Généraux concernés : Monsieur Patrick Ricard, Monsieur Thierry Jacquillat, Monsieur Richard Burrows et Monsieur Pierre Pringuet.

1.2 • Acquisition de titres PR Acquisitions II

- Acquisition de deux cents titres PR Acquisitions II à la société Austin Nichols, pour une valeur de 167 037 862 euros, correspondant à environ 20 % du capital social de la dite société.
- Administrateurs et Directeurs Généraux concernés : Monsieur Patrick Ricard, Monsieur Thierry Jacquillat, Monsieur Richard Burrows et Monsieur Pierre Pringuet.

1.3 • Licence d'exploitation de la marque DORVILLE

- Concession à la Société Ricard d'une licence d'exploitation à l'international de la marque DORVILLE, moyennant le versement d'une redevance égale à 3 % du montant des ventes hors droits et taxes.
- Le montant de la redevance versée au titre de l'année 2002 s'élève à 2 279 euros (HT).
- Administrateurs et Directeurs Généraux concernés : Monsieur Patrick Ricard, Monsieur Thierry Jacquillat, Monsieur Richard Burrows et Monsieur Pierre Pringuet.

2 • Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 • Octroi de prêts par PERNOD RICARD à ses filiales

2.1.1 • PR Asia

- Administrateurs communs : Monsieur Patrick Ricard et Monsieur Thierry Jacquillat.
- Prêt sans intérêt à la Société PR Asia, d'un montant de 83 518 931 euros et relatif à l'acquisition d'actifs asiatiques par la Société PR Asia.

2.1.2 • Santa Lina

- Administrateurs communs : Monsieur Patrick Ricard et Monsieur Thierry Jacquillat.
- Prêt à la Société Santa Lina d'un montant de 138 523 119 euros, rémunéré à un taux Euribor augmenté d'une marge de 1,55 % dans le cadre de la contribution de la Société Santa Lina au financement de la Société PR Newco 5.
Ce contrat a pris fin le 17 décembre 2002, les intérêts perçus par PERNOD RICARD s'élevant à 6 849 698 euros.

2.2 • Emprunt à la Société PR Finance S.A.

- Administrateurs et Directeurs Généraux concernés : Monsieur Patrick Ricard, Monsieur Thierry Jacquillat, Monsieur Richard Burrows, Monsieur Pierre Pringuet.
- Emprunt d'un montant initial de 17 426 115 dollars US porté à 82 957 125 dollars US, rémunéré au taux Libor augmenté de 1,55 %, pour les besoins du financement du rachat de divers actifs dans le cadre de l'opération Seagram. Le taux d'intérêt a été ramené à Libor augmenté de 1,125 % le 29 juillet 2002. Le montant restant dû au 31 décembre 2002 s'élève à 17 891 091 dollars US. Les intérêts facturés au titre de l'année 2002 s'élèvent à 876 706 dollars US.

2.3 • Nantissements de marques, de créances et d'instruments financiers

La mise en place du financement bancaire de l'opération Seagram a été conditionnée par l'octroi de nantissements au profit des banques, réalisé dans les conditions suivantes :

- Nantissement de comptes d'instruments financiers portant sur les titres de participations détenus par la Société PERNOD RICARD.
- Nantissement des principales marques françaises, communautaires et internationales, propriété de PERNOD RICARD.
- Nantissement de créances résultant de prêts intra-groupe.

Ces conventions ont pour objet de garantir le remboursement de l'ensemble des sommes mises à la disposition de la Société PERNOD RICARD, et de chacun des emprunteurs additionnels (PR Finance S.A., Établissements Vinicoles Champenois, Austin Nichols, PR Larios, PR Newco 1 et PR Newco 2).

- Administrateurs et Directeurs Généraux concernés : Monsieur Patrick Ricard, Monsieur Thierry Jacquillat, Monsieur Rafael Gonzalez Gallarza, Monsieur Richard Burrows et Monsieur Pierre Pringuet.

2.4 • Conventions de cautionnement solidaire

- La Société PERNOD RICARD a octroyé au profit des banques, des engagements de cautionnement solidaire, en garantie de toutes sommes dues par les emprunteurs additionnels au titre du contrat de prêt du 28 mars 2001. (PR Finance S.A., Établissements Vinicoles Champenois, Austin Nichols, PR Larios, PR Newco 1, et PR Newco 2).
- Administrateurs et Directeurs Généraux concernés : Monsieur Patrick Ricard, Monsieur Thierry Jacquillat, Monsieur Rafael Gonzalez Gallarza, Monsieur Richard Burrows et Monsieur Pierre Pringuet.

2.5 • Avances et cautions consenties aux filiales

2.5.1 • PR Finance S.A.

- Administrateurs et Directeurs Généraux concernés : Monsieur Patrick Ricard, Monsieur Thierry Jacquillat, Monsieur Richard Burrows, Pierre Pringuet.
- Émission au profit de PR Finance S.A. et à l'intention des porteurs de billets de trésorerie, d'une garantie irrévocable et inconditionnelle rémunérée par une commission de 0,10 % par an. Le montant garanti s'élevait à 217 000 000 euros au 31 décembre 2002.

Votre Société a facturé à ce titre un total de 271 460 euros (HT).

- Émission au profit de PR Finance S.A. et à l'intention du Crédit Agricole Ile de France d'une garantie inconditionnelle et irrévocable sur le remboursement du principal et des intérêts d'un financement initial de 30 489 803 euros accordé par cet établissement à PR Finance S.A., et ce jusqu'à l'échéance, soit le 22 août 2002.
Cette garantie était rémunérée par une commission annuelle de 0,10 % sur les encours garantis.

Votre Société a facturé à ce titre un total de 6 488 euros (HT).

- Émission au profit de PR Finance S.A. à l'intention de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuelle de Paris Ile de France d'une garantie inconditionnelle et irrévocable sur le remboursement du principal et des intérêts d'un financement initial de 12 195 921 euros accordé par cet établissement à PR Finance S.A., et ce jusqu'à l'échéance, soit le 31 mars 2005.
Cette garantie est rémunérée par une commission annuelle de 0,10 % sur les encours garantis.

Votre Société a facturé à ce titre un total de 7 906 euros (HT) pour un encours utilisé de 7 317 553 euros.

- Émission au profit de PR Finance S.A. et à l'intention de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse, d'une garantie inconditionnelle et irrévocable sur le remboursement du principal et des intérêts d'un financement initial de 45 734 705 euros accordé par cet établissement à PR Finance S.A., et ce jusqu'à l'échéance, soit le 14 mars 2007.
Cette garantie est rémunérée par une commission annuelle de 0,10% sur les encours garantis.

Votre Société a facturé à ce titre un total de 45 735 euros (HT) pour un encours utilisé de 45 734 705 euros.

2.5.2 • Comrie

- Administrateurs communs : Monsieur Patrick Ricard et Monsieur Thierry Jacquillat.
- Avance non rémunérée, dont le solde est débiteur de 267 800 543 euros au 31 décembre 2002.
- Cautions données à la Société Générale en garantie des obligations (loans notes) pour un montant de 120 231 euros au 31 décembre 2002.

2.6 • Concession de marques

En exécution des contrats de licences de marques renouvelés pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 1995, et des contrats de concession instaurés à compter du 1^{er} janvier 1996, votre société a facturé, au titre de l'exercice, aux sociétés suivantes :

2.6.1 • RICARD

- Administrateurs et Directeurs Généraux concernés : Monsieur Patrick Ricard, Monsieur Thierry Jacquillat, Monsieur Richard Burrows et Monsieur Pierre Pringuet.
Pour un montant total de 25 127 779 euros (HT).

2.6.2 • PERNOD

- Administrateurs et Directeurs Généraux concernés : Monsieur Patrick Ricard représentant permanent de PERNOD RICARD, Monsieur Thierry Jacquillat, Monsieur François Gérard, Monsieur Richard Burrows et Monsieur Pierre Pringuet.
Pour un montant total de 11 556 943 euros (HT).

2.6.3 • CUSENIER

- Administrateurs communs : Monsieur Patrick Ricard représentant permanent de PERNOD RICARD et Monsieur François Gérard.
Pour un montant total de 1 004 588 euros (HT).

Fait le 19 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

**Compagnie Consulaire
d'expertise Comptable
Jean Delquié**
Benoît Fléchon

**Société d'expertise
Comptable A. & L. Genot
Groupe RSM Salustro Reydel**
Alain L. Genot

**Mazars & Guérard
Mazars**
Frédéric Allilaire

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2003

1 • Réduction de capital par annulation d'actions achetées

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société PERNOD RICARD et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 4 du Code de Commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Les normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209, al. 4 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de dix huit mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de deux ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital actuel, soit 21 850 065,11 euros, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

2 • Augmentation de capital réservée aux salariés

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-188 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur cette opération.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer le soin d'en arrêter les modalités et vous propose de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons examiné ce projet tel qu'il est décrit dans le rapport du Conseil d'Administration et dont les modalités sont résumées ci-après en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en France.

Objet :

Augmentation de capital en une ou plusieurs fois, réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire établi par la Société et par les sociétés qui lui sont liées, conformément aux dispositions d'une part de l'article L. 225-138 du Code de Commerce et d'autre part des articles L. 443-1 et suivants du Code du Travail.

Durée de l'autorisation :

5 ans

Plafond :

Le montant nominal maximal des actions qui pourront être émises est fixé à 10 925 032,56 euros.

Prix :

Le prix des actions à émettre ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou 30 % dans le cadre d'un plan partenarial d'épargne salariale, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant la décision du Conseil relative à l'augmentation de capital, ni supérieure à cette moyenne.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission, nous n'avons pas d'observations à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions fournies dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le prix d'émission des actions n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, et dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du Décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de cette opération par votre Conseil d'Administration.

3 • Augmentation de capital

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135, L.228-92 et L.228-95 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'émissions de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations, et pour certaines d'entre elles, dont les modalités principales sont énoncées ci après, de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.

Résolutions 18 et 19 :

- Objet. Émission de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions
- Montant nominal maximal 200 millions d'euros
- durée de validité de la délégation 26 mois

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre Conseil d'Administration.

Fait le 19 Mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

**Compagnie Consulaire
d'expertise Comptable
Jean Delquié**
Benoît Fléchon

**Société d'expertise
Comptable A. & L. Genot
Groupe RSM Salustro Reydel**
Alain L. Genot

**Mazars & Guérard
Mazars**
Frédéric Allilaire

*PRÉSENTATION ET TEXTE DES RÉSOLUTIONS
PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE*



Pernod Ricard

Les projets de résolution proposés par le Conseil d'Administration prévoient notamment :

Résolutions à caractère ordinaire

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2002. Nous vous demandons également de vouloir bien ratifier le transfert du siège social.

Nous vous proposons également de ratifier la cooptation de Lord Douro, Arthur Charles Valerian Wellesley, en qualité d'administrateur. Cette cooptation est intervenue lors du Conseil d'Administration du 18 mars 2003 à la suite de la démission de Monsieur Jean-René Fourtou, durant l'exercice.

Nous soumettons à vos suffrages, en qualité de nouveaux administrateurs, Messieurs Didier Pineau-Valencienne et William Webb.

Nous vous proposons également de réélire, en qualité d'administrateurs, Monsieur Jean-Dominique Comolli, Lord Douro, ainsi que la S.A. Paul Ricard représentée par Madame Béatrice Baudinet, dont les mandats viennent à échéance pour cette présente assemblée.

Nous vous demandons de prendre acte de la démission du cabinet CCCJD de son mandat de Commissaire aux Comptes qui reste cependant Commissaire aux Comptes d'autres filiales du Groupe en France. En effet, au terme d'une réflexion entre la Direction de PERNOD RICARD et le collège des auditeurs, et compte tenu du développement du Groupe lié à l'acquisition des actifs Seagram, il a été proposé une réorganisation du contrôle légal des comptes, impliquant une nouvelle répartition des mandats. Nous vous proposons, en remplacement, de nommer la Société Deloitte Touche Tohmatsu en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire. Par ailleurs, nous vous proposons de nommer la Société BEAS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Votre Conseil vous propose de porter de 382 200 euros à 528 000 euros, le montant des jetons de présence à compter de l'exercice 2003 ; cette hausse est la conséquence de l'augmentation du nombre d'administrateurs et la décision d'allouer une rétribution aux membres indépendants des différents comités.

Nous vous proposons également d'autoriser votre Société, pour la durée de 18 mois, à compter du jour de la présente assemblée, à acheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, c'est-à-dire 7 048 408 actions, sur la base du nombre d'actions existant au 18.03.2003, en vue de poursuivre, par ordre de priorité décroissant indicatif, les objectifs suivants :

- la remise de titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société ;
- la régularisation de cours par intervention systématique en contre-tendance, sur le marché du titre ;
- la cession, l'échange ou le transfert des titres achetés par tous moyens en fonction des opportunités ;
- l'attribution d'actions aux salariés de la Société et de son Groupe, soit par attribution d'options d'achat, soit dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, soit selon toute autre formule légale visant à favoriser l'épargne salariale ;
- l'annulation éventuelle des actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres.

Résolutions à caractère extraordinaire

Les résolutions à caractère extraordinaire que nous vous soumettons ont essentiellement pour objet de renouveler des délégations de pouvoirs au profit du Conseil d'Administration.

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'annuler les propres actions acquises par elle

Par la quinzième résolution, il vous a été proposé d'autoriser à nouveau le Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, à acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital.

Parmi les objectifs poursuivis figure, notamment, celui d'annuler éventuellement les actions ainsi acquises, en vue d'optimiser le résultat par action et la rentabilité des fonds propres.

En conséquence, votre Conseil d'Administration sollicite l'autorisation de réduire le capital social pour annuler tout ou partie des actions ainsi acquises par la société et non affectées aux plans d'options d'achat d'actions à consentir aux cadres à haut niveau de responsabilités et aux mandataires sociaux salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de Commerce.

Les incidences financières d'une telle opération sont décrites dans la note d'information publiée par la Société conformément à la réglementation en vigueur.

L'autorisation sollicitée, qui serait donnée pour une durée de vingt quatre mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, remplacerait celle de même nature accordée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2002.

Délégation de pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire

Lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2001, vous avez délégué au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

Nous vous proposons de renouveler cette délégation, pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Nous vous demandons également de déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder au profit des mêmes bénéficiaires à des attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, sous réserve que l'avantage en résultant n'excède pas, selon la modalité choisie, les limites fixées par la loi.

Le montant nominal global maximal des actions pouvant être ainsi émises et attribuées gratuitement serait fixé à 10 925 032,56 euros.

Ce plafond serait fixé de manière indépendante et, en conséquence, le montant nominal des actions à émettre en vertu de la présente délégation ne s'imputerait pas sur le plafond des augmentations de capital que le Conseil d'Administration serait habilité à réaliser en vertu des délégations générales formant le point qui va suivre.

Conformément à la loi, le prix des actions à émettre, en application de la délégation sollicitée, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % ou 30 % dans le cadre d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

La délégation que vous donneriez au Conseil d'Administration à cet effet annulerait et remplacerait la délégation de même nature conférée par votre Assemblée Générale du 3 mai 2001, à laquelle elle se substituerait.

Réalisation de certaines opérations financières

Lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2001, afin que la société puisse faire rapidement appel au marché financier, vous avez conféré à votre Conseil d'Administration l'autorisation de procéder à l'émission de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation du capital.

Usant des pouvoirs qui lui ont été ainsi conférés par cette Assemblée Générale mixte du 3 mai 2001, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 28 janvier 2003, d'augmenter le capital social d'un montant de 43 700 129,60 euros par voie d'incorporation de réserves et création de 14 096 816 actions nouvelles, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour quatre actions anciennes.

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation, pour une nouvelle durée de vingt six mois décomptée à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Les pouvoirs sollicités comprennent :

- d'une part le droit d'émettre, des actions, des bons et/ou des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, à l'exception d'actions de priorité et dont la souscription serait réservée par préférence aux actionnaires, ainsi que le droit d'incorporer au capital des primes, réserves et bénéfices ;
- d'autre part, le droit d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions, des bons et/ou des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, à l'exception des actions de priorité ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de Commerce.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de ces délégations ne pourrait dépasser le plafond de deux cents millions d'euros.

Ce plafond inclurait la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Le montant nominal maximal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra dépasser le plafond d'un milliard cinq cents millions d'euros.

Pour préserver le droit des actionnaires, il est prévu qu'en cas de suppression de leur droit préférentiel de souscription, la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours de l'action constatés pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse précédant le début de l'émission après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance.

Le Conseil pourra par ailleurs conférer aux actionnaires un droit de priorité à la souscription des valeurs mobilières émises, lorsque leur droit préférentiel de souscription ne s'appliquera pas.

Les délégations sollicitées annuleraient et remplaceraient les délégations de même nature conférées par votre Assemblée Générale du 3 mai 2001, auxquelles elles se substitueraient.

Sort des délégations de pouvoirs à conférer en vue d'augmenter le capital en période d'offre publique d'achat ou d'échange

Dans l'hypothèse où les délégations de pouvoirs conférées au titre du point précédent seraient adoptées par votre Assemblée, nous vous proposons de décider qu'elles seront suspendues en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société, sauf si l'émission ou les émissions de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation du capital ont été approuvées, dans leur principe, antérieurement au dépôt de l'offre d'acquisition.

Votre décision serait valable jusqu'à la date de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Après présentation des rapports des Commissaires aux Comptes établis conformément au Code de Commerce, le Conseil d'Administration se tient à votre disposition pour vous donner toutes explications complémentaires.

Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution (Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux Comptes concernant l'exercice clos le 31 décembre 2002 et après que lui ont été présentés le compte de résultat, le bilan et les annexes afférents à cet exercice, et faisant apparaître un solde bénéficiaire de 345 778 498,05 euros, approuve tels qu'ils sont présentés ces comptes, bilan, annexes et toutes les opérations qu'ils traduisent.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés établis au 31 décembre 2002 approuve ces comptes.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2002.

Troisième résolution (Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration et constate que le bénéfice distribuable de l'exercice se calcule comme suit :

Résultat bénéficiaire de l'exercice	345 778 498,05 €
Report à nouveau créditeur	119 878 482,00 €
Montant distribuable	465 656 980,05 €

Elle décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante :

Dotation à la réserve légale	187,55 €
Dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme	0,00 €
Somme nécessaire pour servir aux actionnaires à titre de premier dividende une somme égale à 6 % du capital social, soit 0,186 euro par action :	13 110 039,07 €
Somme nécessaire pour servir aux actionnaires à titre de dividende complémentaire 1,614 euro par action	113 761 306,73 €
Précompte mobilier	0,00 €
Le solde étant reporté à nouveau, soit	338 785 446,70 €
Montant réparti	465 656 980,05 €

Elle fixe donc à 1,80 euro pour chacune des 70 484 081 actions le dividende de l'exercice ouvrant droit à un avoir fiscal de 0,90 euro par action (sur la base d'un avoir fiscal à 50 %). Le dividende total unitaire de l'exercice s'élève à 2,70 euros (sur la base d'un avoir fiscal à 50 %). Lors de leur mise en paiement, les dividendes correspondant aux actions détenues par la Société seront déduits du dividende global et seront affectés au compte "Report à nouveau".

L'Assemblée Générale décide que ce dividende correspondant au coupon n° 94 sera mis en paiement le 15 mai 2003 :

- Par chèque barré pour les actions inscrites en compte "Nominatif pur" ;
- Par crédit en compte auprès des banques, entreprises d'investissement et établissements financiers dépositaires des titres pour les actions au "Porteur" ou inscrites en compte "Nominatif administré",

et ce pour le montant sus-indiqué de 1,80 euro par action diminué de l'acompte de 0,90 euro décidé les 17 décembre 2002 et 28 janvier 2003 et mis en paiement les 14 janvier 2003 et 5 mars 2003.

L'Assemblée Générale donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, il lui a été précisé que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

	Nombre d'actions	Montant net	Avoir fiscal	Revenu global
1999	56 386 660	1,60 €	0,80 €	2,40 €
2000	56 386 660	1,60 €	0,80 €	2,40 €
2001	56 386 660	1,80 €	0,90 €	2,70 €

Quatrième résolution (Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport spécial présenté par les Commissaires aux Comptes, en application des dispositions légales en la matière, approuve les conventions visées dans ce rapport et intervenues ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2002.

Cinquième résolution (Ratification du transfert du siège social)

L'Assemblée Générale ratifie le transfert du siège social du 142, boulevard Haussmann à PARIS 8^{ème} arrondissement au 12, place des États-Unis à PARIS 16^{ème} arrondissement et la modification statutaire en résultant, décidé par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 1^{er} octobre 2002.

Sixième résolution (Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, en qualité d'administrateur, de Lord Douro, Arthur Charles Valerian Wellesley, en remplacement de Monsieur Jean-René Fourtou, administrateur démissionnaire dont le mandat prend fin à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Septième résolution (Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale élit Monsieur Didier Pineau-Valencienne en qualité d'administrateur pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2009 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution (Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale élit Monsieur William Webb en qualité d'administrateur pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2009 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Dominique Comolli pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera en 2009 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dixième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société PAUL RICARD, avec pour représentant permanent Madame Béatrice Baudinet, pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera en 2009 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Onzième résolution (Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Lord Douro, pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera en 2009 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Douzième résolution (Démission d'un Commissaire aux Comptes titulaire et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement)

L'Assemblée Générale, constatant la démission de la Compagnie Consulaire d'expertise comptable Jean Delquié de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire à effet de ce jour, décide de nommer, pour la remplacer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, la société Deloitte Touche Tohmatsu, dont le siège est 185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Treizième résolution (Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant)

L'Assemblée Générale décide de nommer la société BEAS, dont le siège est 7-9 Villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la société Deloitte Touche Tohmatsu, Commissaire aux Comptes titulaire pour la durée du mandat de cette dernière à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Quatorzième résolution (Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale décide de porter à 528 000 euros le montant global des jetons de présence du Conseil d'Administration.

Ce montant, applicable à l'exercice en cours, sera maintenu jusqu'à décision contraire.

Quinzième résolution (Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter les propres actions de la société)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration :

1/ Autorise la Société, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social, soit 7 048 408 actions sur la base du nombre d'actions existant au 18 mars 2003 en vue de poursuivre, par ordre de priorité décroissant indicatif, les objectifs suivants :

- La remise de titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- La régularisation de cours par intervention systématique en contretendance, sur le marché du titre ;
- La cession, l'échange ou le transfert des titres achetés par tous moyens en fonction des opportunités ;
- L'attribution d'actions aux salariés de la Société et de son Groupe soit par attribution d'options d'achat, soit dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, soit selon toute autre formule légale visant à favoriser l'épargne salariale ;
- L'annulation éventuelle des actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres.

Les actions pourront être achetées par intervention sur le marché ou autrement, notamment par achat de blocs de titres ou par utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles telles des options de ventes, dans les conditions et limites fixées par les autorités du marché. La part du programme réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité du programme de rachat. La Société se réserve la faculté d'utiliser le programme en période d'offre publique d'acquisition, en procédant à des rachats et à des ventes d'actions, si la réglementation boursière l'y autorise.

Le prix maximum d'achat par action sera de 120 euros, ou la contre-valeur de ce montant en toute monnaie.

Les actions propres ainsi acquises pourront être cédées dans la limite d'un prix minimum unitaire de cession de 40 euros, ou la contre-valeur de ce montant en toute monnaie.

Le Conseil d'Administration est habilité, en cas de modification du montant nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, à ajuster les prix maximum d'achat et minimum de vente, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme sera de 845 808 960 euros, ou la contre-valeur de ce montant en toute monnaie.

2/ Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir toutes opérations s'inscrivant dans le cadre de la présente résolution, effectuer toutes formalités requises par la législation et la réglementation en vigueur, et plus généralement faire le nécessaire.

Cette autorisation annule et remplace celle, de même nature, décidée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2002, à laquelle elle se substitue.

Résolutions à caractère extraordinaire

Seizième résolution (Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'annuler les propres actions de la société acquises par elle)

Connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital social pour annuler tout ou partie des actions achetées en application de l'article L.225-209 du Code de Commerce et non affectées aux plans d'options d'achat d'actions à consentir aux cadres à haut niveau de responsabilités et aux mandataires sociaux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de Commerce.

Le montant nominal maximum de la réduction de capital autorisée s'élève, sur la base du capital actuel, à 21 850 065,11 euros.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour réaliser la réduction de capital autorisée.

La présente autorisation, qui annule et remplace l'autorisation de même nature conférée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2002, est donnée pour une durée de vingt quatre mois à compter de la présente assemblée.

Dix-septième résolution (Délégation de pouvoirs donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions réservées aux adhérents à un PEE et/ou à un PPESV)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément, d'une part aux dispositions du Code de Commerce et, notamment, de son article L.225-138 et, d'autre part des articles L.443-1 et suivants du code du travail :

- 1/ délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire en faveur desquels elle supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- 2/ décide que les bénéficiaires des augmentations de capital autorisées seront, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire établis en commun par la Société et les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'Administration.
- 3/ délègue également au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder au profit des mêmes bénéficiaires à des attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, sous réserve que l'avantage en résultant n'excède pas, selon la modalité choisie, les limites fixées par la loi.
- 4/ fixe à cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation qui annule et remplace la délégation de pouvoirs de même nature conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 3 mai 2001.
- 5/ décide de fixer à 10 925 032,56 euros, le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises et attribuées gratuitement.

Ce plafond est fixé de manière indépendante. En conséquence, le montant nominal des actions à émettre en vertu de la présente délégation ne s'imputera pas sur le plafond des augmentations de capital que le Conseil d'Administration est habilité à réaliser en vertu des délégations générales formant les trois résolutions qui suivent la présente résolution.

- 6/ décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou 30 % dans le cadre d'un plan partenarial d'épargne salariale, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.
- 7/ décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur à l'effet de prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, et le cas échéant les attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital et, notamment, fixer leurs conditions et modalités, apporter aux statuts les modifications corrélatives, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation.

Dix-huitième résolution (Délégation de pouvoirs donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et, notamment, de l'alinéa 3 de son article L. 225-129-III :

- 1/ délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :
- a/ par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité ;
 - b/ et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.
- 2/ fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3/ décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :
- Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser le plafond de deux cents millions d'euros (200 000 000 euros).
Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions.
En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution qui suit.
 - Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises ne pourra dépasser le plafond de un milliard cinq cent millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies. Sur ce plafond s'imputera le montant nominal des titres de créances émis en vertu de la résolution qui suit.
- 4/ en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs dans le cadre des émissions visées au 1/a/ ci-dessus :
- a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
 - b/ confère néanmoins au Conseil d'Administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible,

c/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français et/ou international,

d/ constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.

5/ décide que le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs nécessaires pour procéder, dans les conditions fixées par la loi, aux émissions autorisées de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

6/ le Conseil d'Administration est notamment habilité à l'effet :

- d'imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, de décider, le cas échéant que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales,
- de déléguer lui-même au président les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration peut préalablement fixer.

7/ la présente délégation annule et remplace la délégation de même nature conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2001, à laquelle elle se substitue.

Dix-neuvième résolution (Délégation de pouvoirs donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L.225-129-III :

1/ délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de Commerce.

2/ fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

3/ décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :

- Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser le plafond de deux cent millions d'euros (200 000 000 euros).

Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions.

En outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la précédente résolution de la présente assemblée.

- Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises ne pourra dépasser le plafond de un milliard cinq cent millions d'Euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies. Sur ce plafond s'imputera le montant nominal des titres de créances émis en vertu de la résolution qui précède.

4/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complétée par une souscription à titre réductible ; étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public.

5/ constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.

6/ décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation de pouvoirs, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours de l'action constatés pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance.

7/ décide que le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs nécessaires pour procéder, dans les conditions fixées par la loi, aux émissions autorisées de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation du capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'Administration est notamment habilité à l'effet de :

- en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange :
 - arrêter la liste des titres apportés à l'échange,
 - fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que le montant de la soulte en espèces à verser, le cas échéant,
 - déterminer les modalités d'émission,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- de déléguer lui-même au président les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration peut préalablement fixer.

8/ La présente délégation annule et remplace la délégation de même nature conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2001, à laquelle elle se substitue.

Vingtième résolution (Suspension des délégations de pouvoirs conférées au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital en période d'offre publique d'achat ou d'échange)

L'Assemblée Générale décide que les délégations de pouvoirs conférées au Conseil d'Administration par les deux résolutions qui précèdent, en vue d'augmenter le capital, seront suspendues en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société, sauf si l'émission ou les émissions de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation du capital ont été approuvées dans leur principe antérieurement au dépôt de l'offre d'acquisition.

La présente autorisation est valable jusqu'à la date de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Vingt-et-unième résolution (Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer, partout où besoin sera, tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légales ou autres qu'il appartiendra.

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



Pernod Ricard

Responsable du document de référence

Monsieur Patrick RICARD, Président-Directeur Général

Attestation du responsable du document de référence

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de PERNOD RICARD ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Président-Directeur Général

Patrick RICARD

Attestation des responsables du contrôle des comptes

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société PERNOD RICARD S.A. et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2001 et 2000, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Fait à Paris, le 9 avril 2003

Les Commissaires aux Comptes

Compagnie Consulaire d'expertise Comptable

Jean Delquié

Benoît Fléchon

Société d'expertise Comptable A. & L. Genot Groupe RSM Salustro Reydel

Alain L. Genot

Mazars & Guérard Mazars

Frédéric Allilaire

Responsables de l'information

Francisco de la VEGA

Directeur de la Communication

12, place des États-Unis

75783 Paris cedex 16

Téléphone : (33) 1 41 00 40 95

Télécopie : (33) 1 41 00 40 85

E-mail : corporate.communications@pernod-ricard.com

Patrick de BORREDON

Directeur des Relations Investisseurs

12, place des États-Unis

75783 Paris cedex 16

Téléphone : (33) 1 41 00 41 71

Télécopie : (33) 1 41 00 41 42

Email : patrick.deborredon@pernod-ricard.com

Relations avec l'actionnaire

Comment participer aux Assemblées ?

Les actionnaires sont informés des réunions par avis publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et dans un journal habilité à recevoir les annonces légales pour le département du Siègne Social. Publication est également faite dans la presse économique et financière d'audience nationale. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs (depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation) sont convoqués à toutes assemblées par lettre ordinaire. Les propriétaires d'actions au porteur désirant se faire représenter ou voter par correspondance doivent faire immobiliser leurs titres, cinq jour francs avant la date des Assemblées auprès de la Société PERNOD RICARD ou auprès des établissements (*). Les titulaires d'actions nominatives, depuis cinq jours au moins avant la date des Assemblées, peuvent y assister, s'y faire représenter ou voter par correspondance sans aucune formalité. Les formulaires de vote par correspondance peuvent être obtenus au Siège de la Société. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires parvenus à la Société Générale ou au Siège de la Société PERNOD RICARD dans un délai de trois jours au moins avant les Assemblées. Les cartes d'admission aux Assemblées sont adressées à tout actionnaire qui en fait la demande au Siège de la Société, 12, place des États-Unis, 75116 Paris, ou dans un des établissements bancaires habilités (*), en produisant, si les titres sont au porteur, une attestation d'immobilisation dans les conditions indiquées ci-dessus.

(*) SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 29, Boulevard Haussmann, 75009 PARIS • BNP-PARIBAS, 16, Boulevard des Italiens, 75009 PARIS • CRÉDIT LYONNAIS, 19, Boulevard des Italiens, 75002 PARIS • CRÉDIT DU NORD, 59, Boulevard Haussmann, 75008 PARIS • CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE, 103, Av. Champs-Élysées, 75008 PARIS • SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT, 75, rue de Paradis, 13006 MARSEILLE • CRÉDIT AGRICOLE INV, 9, Quai du Président Paul Doumer, 92220 PARIS LA DÉFENSE • CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, 56, rue de Lille, 75007 PARIS, et dans toutes les agences de Paris et de Province de ces établissements, ou auprès de l'établissement financier dépositaire des titres.

Les actionnaires au nominatif pur peuvent passer leurs ordres d'achat ou de vente directement auprès de la Société Générale avec qui des courtages préférentiels ont été négociés.

Tous renseignements et imprimés d'ordres peuvent être obtenus auprès de :

- PERNOD RICARD
Direction Financière : Antoine Pernod
Tél. : 01 41 00 40 81 - Fax 01 41 00 40 50
- Société Générale - Département des Titres
32, avenue du Champ de Tir - 44024 NANTES Cedex 01

Pour en savoir plus :

Service actionnaire numéro vert

► N° Vert 0 800 880 953 *

Pour toutes les opérations concernant le Titre au Nominatif Pur (achat, vente, transfert...), veuillez contacter la Société Générale au Numéro Vert PERNOD RICARD

► N° Vert 0 800 190 757 *

* appel de France seulement

Internet

(<http://www.pernod-ricard.com>)

Toutes informations, téléchargement des comptes, vie du titre, commande des supports d'information écrits.

<http://www.cob.fr>

Sophie : base d'informations financières des sociétés cotées. rapport annuel.



TABLE DE CONCORDANCE

Sections	Rubriques	Pages
1	Responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes	
1.1.	Nom et fonctions du responsable du document	156
1.2.	Attestation des responsables	156
1.3.	Noms et adresses des contrôleurs légaux	105 ; 156
1.4.	Politique d'information	156
3.	Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	
3.1.	Renseignements de caractère général concernant la société	110-111
3.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital	112-114
3.3.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	98-99 ; 115
3.4.	Marché des instruments financiers de l'émetteur	50 ; 116
3.5.	Dividendes	117
4.	Renseignements concernant l'activité de l'émetteur	
4.1.	Présentation de la société et du Groupe	2-39 ; 71-73 ; 81-82 ; 123
4.2.	Dépendance éventuelle de la société à l'égard de brevet ou licence spécifique	61
4.3.	Effectifs	42-44 ; 62-65 ; 73
4.4.	Politique d'investissements	61 ; 73 ; 77 ; 85
4.7.	Risque de l'émetteur	60-61 ; 66-67 ; 80-81 ; 88-89 ; 91
5.	Patrimoine / Situation financière / Résultats	
5.1.	Comptes de l'émetteur	70-96 ; 119-132
6.	Organes d'administration et de direction	
6.1.	Composition des organes d'administration et de direction	98-105
6.2.	Intérêts des dirigeants dans le capital	106-108 ; 136-141
6.3.	Schémas d'intéressement du personnel	64 ; 107-108
7.	Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	
7.1.	Évolution récente	62
7.2.	Perspectives d'avenir	6-7 ; 15 ; 21 ; 25 ; 29 ; 32 ; 36-37 ; 39 ; 68



Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 24/04/03, conformément au règlement n° 98-01/n° 95-01.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.



Pernod Ricard
Direction de la Communication

Francisco de la Vega

12, place des États-Unis / 75116 Paris

Tél. : 33 (0)1 41 00 41 00 / www.pernod-ricard.com

Illustrations : Pernod Ricard et Studio photo Pernod Ricard (Daniel Dewalle, Marc-André Desanges)

Réalisation : Olympe, Paris - Tél. : 33 (0)1 43 80 03 16 / L'Iroquois, Paris - Tél. : 33 (0)1 45 23 01 29